

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire du Pays Vesoul – Val de Saône

« Pour une ruralité attractive et solidaire »



ENTRE

• **Le syndicat mixte du Pays Vesoul – Val de Saône**

Représenté par Madame Carmen FRIQUET, Présidente,
Ci-après désigné par "le Pays" ;

• **La communauté de communes Les Combes**

Représentée par Monsieur Jean-Jacques MILLERAND, Vice-Président,
Ci-après désignée par "les Combes" ;

• **La communauté de communes Terres de Saône**

Représentée par Monsieur Luc SIMONEL, Président,
Ci-après désignée par "la CCTS" ;

• **La communauté de communes du Triangle Vert**

Représentée par Monsieur Bernard GAUDINET, Vice-Président,
Ci-après désignée par "la CCTV" ;

• **La communauté de communes des Hauts du Val de Saône**

Représentée par Monsieur Romain MOLLIARD, Président,
Ci-après désignée par "la CCHVS" ;

D'une part,

ET

• **L'État**

Représenté par Monsieur le Préfet de la Haute-Saône,
Ci-après désigné par "l'État" ;

D'autre part,

EN PRESENCE DU :

• **Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône**

Représenté par Monsieur Jean-Marc DEVAUX, Président,
Ci-après désignée par "le SIED 70" ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays Vesoul - Val de Saône, hors périmètre de la CAV, autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Le Pays, signataire d'un Contrat de Transition Écologique, souhaite le faire évoluer vers le CRTE : cette décision a été actée lors du comité de pilotage du CTE/CRTE, réuni le 4 octobre 2021.

Le périmètre du CTE, qui ne correspond pas à la maille territoriale de référence de la circulaire, a été revu d'un commun accord entre les signataires du CTE avant la signature du CRTE afin d'évacuer tout litige et contentieux pouvant nuire à l'avancement du CRTE. Pour mémoire : le présent CRTE ne couvre pas le périmètre de la CAV.

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du Pays Vesoul – Val de Saône et quatre de ses EPCI membres s'engagent dans cette démarche de contractualisation :

- La Communauté de Communes Terres de Saône
- La Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
- La Communauté de Communes du Triangle Vert
- La Communauté de Communes Les Combes

Les cosignataires s'accordent pour que le CRTE du Pays Vesoul – Val de Saône prenne en compte les objectifs du projet du territoire approuvé les 30 octobre et 5 décembre 2018, ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation suivants :

- SCOT : version débattue du PADD le 4 mai 2017
- PCAET « volontaire » : approuvé les 12 novembre 2019 et 4 février 2021
- PLUi valant PLH de la Communauté de Communes Les Combes, approuvé le 20 juin 2018

Seront intégrés dès que possible, les données stratégiques et plans d'actions des conventions « Petites villes de demain » des 4 communes labellisées du Pays : Scey-sur-Saône, Jussey, Faverney et Port-sur-Saône.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambitions du Pays Vesoul – Val de Saône : le projet de territoire

2.1. Le contexte du CRTE / Le diagnostic

Le protocole de préfiguration donnait une première approche des orientations stratégiques déclinées dans le plan d'action du présent document. Le travail de concertation mené auprès des acteurs locaux tout au long de la phase d'élaboration du CRTE amène à ajuster, à compléter les ambitions du territoire en termes de transitions écologique et énergétique, de développement économique et d'attractivité.

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux transversaux et interdépendants du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-

économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE.

Le diagnostic synthétique

Contrat de Relance pour la Transition

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
VOLET AMENAGEMENT				
Dynamiques démographiques	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de services et d'activités culturelles attractifs dans certains secteurs du territoire. - Installation de nouvelles familles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Déséquilibre des dynamiques démographiques entre le nord du territoire, vieillissant et peu dense et le sud qui couvre le bassin de vie de Vesoul. - Stratégie globale pour garantir l'attractivité du territoire et renforcer les dynamiques démographiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire du vieillissement de la population une richesse et un débouché économique : « Silver économie ». 	<ul style="list-style-type: none"> - Population globalement vieillissante. - Un taux de variation annuelle moyen inférieur aux niveaux départementaux et régionaux. - Désertification du nord-ouest du territoire.
Structuration du territoire - urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Le bassin de vie de Vesoul : un pôle fort et structurant pour l'ensemble du Pays. - Globalement, une pression foncière qui reste encore faible sur la majorité du territoire (hors Vesoul et périphérie). 	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration et revalorisation des entrées de villes/bourgs. - Moyens insuffisants pour les collectivités locales pour passer à la phase opérationnelle suite à des études prospectives en vue de lancer de nouveaux projets. - Difficultés à attirer les promoteurs, même publics. - Valorisation du patrimoine vernaculaire conjointement au développement d'une stratégie touristique. - Manque de moyens et d'incitations pour les élus / collectivités locales pour mener une politique de re-densification des bourgs-centres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs bourgs pôles : Jussey, Faverney, Port-sur-Saône, Saulx... à redynamiser. - Patrimoine vernaculaire à valoriser pour renforcer l'identité du Pays. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible maillage urbain du territoire. - Montée progressive de la pression foncière en périphérie de Vesoul, au détriment des espaces agricoles. - Hausse des prix du foncier dans les zones soumises à pression. Dans les zones exposées, risque de morcellement du parcellaire agricole. - Une dégradation progressive des éléments patrimoniaux.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Habitat - logement	<ul style="list-style-type: none"> - Le pôle de Vesoul, dynamique et attractif grâce à une offre variée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de vacance élevé du parc de logements sur le PVVS, en particulier au nord-ouest. - Mise en accessibilité du parc de logements existant / ancien. - Offre de logements peu performante, difficile à louer et induisant une précarité énergétique. - Offre de logements insuffisamment diversifiée pour répondre aux besoins de toutes les catégories de population. - Parc privé qui ne répond pas correctement à la demande de logements sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel de valorisation de l'offre de logement des bourgs-centres. - Freiner les déséquilibres de l'offre de logements sur l'ensemble du PVVS via un meilleur maillage du territoire grâce à la revalorisation des bourgs-centres. - Développement d'une offre de logements qualitative – d'un bon « standing » – sur Vesoul. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inflation foncière et immobilière en périphérie de Vesoul qui commence à créer un phénomène de sélectivité sociale. - Développement du nombre de logements insalubres dans les années à venir, notamment dans le nord du Pays. - Diminution du nombre des mises en chantier à partir de 2008. - Sur certains secteurs, inadéquation entre l'offre et la demande de logements. - Le développement de l'offre sur le centre-ville de Vesoul risque d'accentuer les déséquilibres sur l'ensemble du territoire.
Transports et déplacements	<ul style="list-style-type: none"> - Liaison TER Vesoul-Belfort attractive et bien fréquentée. - Bonne desserte de la ville préfecture départementale par l'ensemble des réseaux de TC. - Pôle d'échange multimodal à Vesoul récent et performant. - La « plateforme d'aide à la mobilité des publics en situation de précarité ». 	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de transport en commun locale limitée, principalement adaptée au public scolaire, peu attractive pour le public professionnel et ne pouvant se substituer à l'usage de la voiture. - Accessibilité aux grandes infrastructures de transport (gares TGV, aéroports) assez contrainte. - La plupart des aménagements cyclables sont discontinus et ciblent les cyclotouristes et non pas une pratique utilitaire, quotidienne. - Promotion limitée de certaines solutions alternatives à l'autosolisme comme le covoitage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du réseau et des infrastructures existants pour une liaison TER Vesoul-Jussey. - Potentiel de développement du covoitage élevé. - Développement des axes fluviaux Saône-Moselle et Saône-Rhin avec des débouchés au niveau du transport fluvial. - Développement du fret ferroviaire pour assurer la pérennité de l'axe Paris-Belfort. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des taux de motorisation élevés qui traduisent une dépendance à l'automobile. - Difficultés de mobilité pour les personnes en situation de précarité. - Incertitudes quant à la pérennité de la ligne ferroviaire Intercités Paris-Belfort.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Transports et déplacements		<ul style="list-style-type: none"> - Réseau cyclable peu développé sur le Pays. - Difficultés à valoriser l'offre de transport existante auprès des potentiels usagers. - Manque de solutions et de moyens pour la prise en charge des PMR dans les TC. 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre de l'autopartage dans certains territoires : dispositif « Autocampagne » de la CC Terres de Saône. 	
VOLET SOCIAL				
Solidarité et cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Tissu de structures variées participant au développement d'une économie sociale et solidaire. - Quelques lieux, dont le cœur de métier n'est pas l'accueil des jeunes, mais qui assurent ce rôle d'aiguilleur vers des solutions de réinsertion. - Aides financières à la mobilité existantes (aide gérée par CIDFF, sous conditions, uniquement pour les femmes – aide restant faible). - Carte Avantage Jeunes (jusq. 30 ans) pour découvrir le territoire et les activités proposées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des revenus relativement faibles, inférieurs à la moyenne régionale. - Importantes disparités spatiales entre le nord du territoire, fragile, et le sud. - Manque de structures d'insertion par l'activité économique. - Populations spécifiques en grande précarité (femmes, jeunes, familles monoparentales et travailleurs précaires). - 15% de jeunes en situation de décrochage scolaire ou déscolarisés : phénomène ayant des répercussions sur leur vie active (permis, etc.) et les enfermant dans la précarité. - Identification difficile de l'interlocuteur compétent pour les jeunes (multiplicité des acteurs / manque de visibilité et d'informations). 	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel de développement des emplois d'insertion dans plusieurs secteurs (environnement, services aux particuliers et aux entreprises...). - Développement des télé-services et des procédures administratives à distance pour réduire les inégalités d'accès aux services des communes les plus isolées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la précarité au nord du territoire.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Santé - services et équipements à la personne	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de pôles de santé de proximité avec les projets de maisons de santé. - Deux services de maintien à domicile pour les personnes avec plusieurs antennes réparties sur le territoire du Pays. - Une politique Santé menée par le PVVS qui montre ses fruits. - Service d'accompagnement des patients à la mobilité. - Capacité de mobilisation des acteurs de la prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de présence des professionnels de santé inférieur à la moyenne nationale. - Difficultés d'accès aux soins (surtout pour les personnes handicapées). - Soutien insuffisant aux aidants familiaux. - Multiplicité des acteurs de la prévention et méconnaissance des acteurs entre eux. - Manque de moyens financiers des personnes âgées pour garder les services de maintien à domicile. - Isolement des personnes âgées. - Manque de moyens pour accompagner et financer les projets prometteurs des 16-25 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel de développement économique dans le secteur de la prise en charge des personnes âgées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des difficultés d'accès aux soins vers les médecins spécialistes. - Faible attractivité du territoire auprès de potentiels nouveaux praticiens. - Capacité à faire évoluer l'offre de structures d'accueil pour personnes âgées parallèlement au vieillissement de la population.
Animation de la vie locale	<ul style="list-style-type: none"> - Offre culturelle soutenue et très diversifiée. - Quelques équipements structurants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des moyens limités pour les associations sportives. - Manque d'information sur l'offre sportive et culturelle sur le territoire. - Manque d'une communication qui donne envie aux populations locales d'accéder à la culture (pas d'envie culturelle). - Manque d'un soutien professionnel aux associations (communication, bénévoles non-formés). - Manque d'une stratégie culturelle partagée de territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs équipements culturels et sportifs neufs ou rénovés. - Dynamique du Théâtre Edwige Feuillère pour évoluer vers une Scène Nationale. - Complémentarité de l'offre culturelle et de manifestations des secteurs limitrophes au Pays (Doubs, Territoire de Belfort, Vosges...). - Dynamique de la salle Echosystem labellisée Scène de Musiques Actuelles (SMAC). 	<ul style="list-style-type: none"> - Fragilité du tissu associatif, qui dispose de moyens limités et dont la pérennité n'est pas garantie.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
VOLET ECONOMIE				
L'emploi, la formation et les ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Coût et qualité de la main-d'œuvre. - Présence de pépites industrielles, performantes et reconnues internationalement (40% à l'export pour certaines). - La présence de PSA Peugeot, des formations et des sous-traitants pour permettre de structurer une filière. - La structuration de l'agriculture constitue une filière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème d'hébergements pour les jeunes étudiants, pour les jeunes en apprentissage ... - Problème de promotion de l'apprentissage. - Offres d'emplois déconnectées des formations. - Méconnaissance des formations tout au long de la vie pour les demandeurs d'emplois. - Problème de communication pour faire connaître nos pépites industrielles. - Formation « bio » peu développée dans les formations agricoles – on reste sur un modèle traditionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel de développement des services de proximité à la personne, en lieu avec la population vieillissante. 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte dépendance de la zone d'emploi de Vesoul à la santé du groupe PSA. - Problématiques de transmissions et de renouvellement des chefs d'entreprises (en 2012, 23% des chefs d'entreprises industrielles de plus de 55 ans). - Il existe un défaut de politique de transmission des entreprises. Certaines sont peu évolutives et ne préparent pas l'avenir ou manquent d'adaptation.
Le tissu économique local et l'accompagnement des acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Faible évasion des consommateurs vers des offres et destinations hors du PVVS. - Construction de l'arc optique – opportunités à court et moyen terme. - Présence des structures d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise. - La montée en débit internet par Haute-Saône Numérique est terminée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre commerciale déséquilibrée. - Problème du haut débit pour les entreprises (encore trop d'endroits en zones blanches). - Manque de lisibilité des acteurs de l'accompagnement, la communication semble défaillante, il faut comprendre pourquoi ils ne viennent pas. - Offre commerciale concentrée sur Vesoul qui peut nuire au reste du territoire (question structurante). 	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation à Vesoul d'une antenne du réseau national BGE d'appui aux entrepreneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre important de chefs d'entreprises de plus de 55 ans. - Territoire peu attractif aux investissements dans les infrastructures de télécommunication à très haut débit (agglomération vésulienne mise à part) du fait de la faible densité de population.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Les espaces productifs : l'agriculture et la forêt	<ul style="list-style-type: none"> - La majorité des activités agricoles ne constitue pas une entrave aux continuités écologiques (maintien des haies et alternance de cultures différentes). - Valorisation des zones inondables (avec des cultures consommatrices d'eau ou de la pâture). - Avenir des produits issus des circuits courts. - Agroéquipement fort sur le PVVS et sur la Haute-Saône. - Formation en apiculture reconnue : une des 3 en France. - Augmentation des consommateurs en produits bio. - Richesses locales non délocalisables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur certains secteurs, difficultés d'installation des jeunes agriculteurs. - Essoufflement de la dynamique d'installation/conversion d'activités en agriculture Bio. - Faible valorisation des produits agricoles. - Circuits courts à développer – besoins de mains d'œuvre (3 métiers en 1) – problème de communication. - Manque de maraîchers. - Richesses locales peu valorisées. - Evolution de la politique agricole (plus de cultures) modifie le territoire (arrêt de la diversification des exploitations). 	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse de la demande des consommateurs en produits qualitatifs (filière agricole biologique). - Développement des débouchés locaux (circuits courts). - Développer localement la valorisation économique des ressources forestières. - Une part importante du patrimoine forestier est publique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du phénomène de concentration des exploitations agricoles. - Accélération de la consommation des espaces agricoles par l'artificialisation dans certains secteurs. - Faible diversification de l'activité agricole. - Pas d'adaptation de l'agriculture au changement climatique (question du drainage des sols en temps de sécheresse notamment...) et une menace croissante des activités sur les continuités agricoles.
Le tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Création des 3 « Destinations » à l'échelle du département. - Des espaces naturels (bois, vallée de la Saône) valorisables en « tourisme vert ». - Tourisme fluvial. - Territoire traversé par la Véloroute « Charles le Téméraire » et avec 6 boucles cyclistes balisées. - Présence du lac de Vesoul – point fort pour la proximité et le tourisme. - Thématique de l'eau en général (Font de Champdamoy, source de Velleminfroy...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Offre d'hébergements en gîtes de qualité et campings insuffisante, et une offre globale peu connue + chambres d'hôtes (secteur Scey-sur-Saône). - Carence en animations à destination d'un public jeune. - Peu d'intérêt des Haut-Saônois pour l'offre touristique locale. - Absence d'interconnexion des itinéraires cyclables (Charles le téméraire, Chemin Vert, V6...) et manque de cohérence de la signalétique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du territoire au cyclotourisme, notamment aux cyclistes étrangers (néerlandais, allemands, suisses...). - Vivier de touristes Haut-Saônois à conquérir. - Diversification et valorisation des initiatives : développer les habitations légères de loisirs, le tourisme équestre au nord du Pays. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de coordination de la politique touristique. - Concurrence forte au niveau régional du Jura, du Doubs et en limitrophe des Vosges, qui bénéficient d'une image plus forte que la Haute-Saône.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Le tourisme	- Tourisme urbain à développer – parc des expositions une opportunité à développer.		- Potentiel de développement du pôle « centre – Saône » de Port-sur-Saône et Scey-sur-Saône. - Les croisières touristiques sur la Saône ont du succès et le potentiel pour être développées.	
VOLET ENVIRONNEMENT				
Paysages et biodiversité	- La Saône, un élément paysager très structurant au niveau identitaire. - Nombreuses zones d'intérêt écologique remarquable protégées. - Milieu naturel de qualité présentant un bon maillage sur le territoire. - Diversité des paysages intéressants et des bonnes pratiques agricoles et sylvicoles. - Architecture historique remarquable.	- Méconnaissance de la population – et des élus – des richesses naturelles du territoire. - Régression des prairies permanentes au profit de cultures. - Le faible accompagnement des changements vers des bonnes pratiques. - La faible mise en valeur du patrimoine naturel et bâti (communication). - Absence d'une identité patrimoniale forte.	- Environnement préservé et relativement peu artificialisé. - La prise de compétence GEMAPI par les Communautés de Communes représente une opportunité de préservation.	- Risque d'artificialisation de certaines zones riches en biodiversité à cause de l'étalement urbain. - Dans certains secteurs du Pays, arrachage des haies du fait des pratiques agricoles.
Ressources naturelles, risques et déchets	- L'agriculture, une opportunité pour le développement de la méthanisation. - Abondance de la ressource en eau (qualité).	- Qualité et quantité d'eau potable actuellement non maîtrisée sur une grande partie du Pays. - Manque de signe de qualité du monde agricole. - Absence de gestion de la forêt privée.	- Potentiel de valorisation de la chaleur émise par l'usine d'incinération du SYTEVOM.	- Ressources aquifères de certaines communes exposées à des risques de sécheresse. - Plusieurs communes sujettes à des risques inondations. - Le développement de la méthanisation fait apparaître des modèles non vertueux où l'installation est alimentée principalement par des cultures de céréales.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Energie et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources naturelles importantes. - Potentiel important de production de gaz (méthanisation). - Des espaces disponibles sur le territoire (éoliennes). - L'agriculture productrice de matériaux (chanvre). 	<ul style="list-style-type: none"> - Performance énergétique du bâti. - Faible part des énergies renouvelables dans la production d'énergie du territoire. - Absence de gestion de la forêt privée. - Production d'électricité trop éloignée des lieux de consommation (perte). 	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel de développement supplémentaire de la filière bois-énergie grâce à d'importantes ressources forestières. - Des potentialités de développement du solaire photovoltaïque sur des espaces dégradés comme des friches. - Objectif de développer l'autonomie du territoire en énergies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte dépendance aux produits pétroliers/énergies fossiles. - Impacts du changement climatique : hausse de la fréquence des périodes de canicule, des vagues de froid et des risques naturels. - Fortes prospections des développeurs pour installer du solaire photovoltaïque sur des espaces agricoles.
Gouvernance, éducation et sensibilisation au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Une gouvernance renforcée par la présence de plusieurs instances participatives sur le territoire. - Territoire de proximité favorisant la connaissance des acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des liens et des liants à travailler et à entretenir constamment. - Manque de moyens d'animation. - Echanger entre territoires et ne pas se limiter aux frontières : soutenir et valoriser le territoire où émerge un projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau associatif actif et relais de la sensibilisation auprès du grand public. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de méconnaissance de la population des instances participatives.

2.2. Le projet de territoire 2018-2025 du Pays Vesoul – Val de Saône

Fruit d'une volonté locale, le Pays Vesoul – Val de Saône est un espace de concertation, d'information et de mutualisation de moyens dont la vocation est de créer et d'animer un projet commun en fédérant les structures et les acteurs locaux.

La charte de territoire est l'expression de ce projet commun qui se traduit par des ambitions exprimées par les forces vives du Pays.

Ce document, construit autour des notions du développement durable et du partenariat, doit servir également de « cadre » pour la contractualisation avec les partenaires institutionnels : Europe, État, Région et Département. C'est une ressource précieuse pour le développement des projets des EPCI membres du Pays.

La charte originelle du Pays Vesoul – Val de Saône a permis au territoire d'évoluer dans plusieurs domaines tels que l'économie, les services à la personne, la politique énergétique, l'urbanisme, etc....

Le territoire souhaite poursuivre son développement et offrir des perspectives nouvelles pour anticiper les défis du futur, face aux évolutions rapides de la société et aux bouleversements de l'environnement, l'adaptation du projet stratégique pluriannuel est un moment fort pour questionner à nouveau les valeurs portées et les ambitions nourries par et pour le territoire.

Se projeter à l'horizon 2026 invite à relever 4 ambitions :

Ambition 1 : ETRE UN TERRITOIRE OUVERT ET ATTRACTIF

- 1.1. Favoriser l'ouverture et les connections à l'extérieur (pôles métropolitains, Lure, Luxeuil, inter-SCoT...)
- 1.2. Affirmer la centralité de Vesoul et ses fonctions d'entraînement
- 1.3. Promouvoir le Pays au cœur de l'espace régional
- 1.4. Accroître et structurer l'attractivité du territoire
- 1.5. Créer une identité « Pays » qui permette d'être visible et reconnue

Ambition 2 : VALORISER NOS RESSOURCES ET STRUCTURER NOTRE CADRE DE VIE

- 2.1. Œuvrer pour un développement durable (SCoT, PCAET, Charte paysagère...)
- 2.2. Favoriser une gestion maîtrisée des espaces et de l'habitat – construire et habiter autrement
- 2.3. Renforcer, structurer et assurer une complémentarité entre les pôles urbains et les centres de villages (urbanisme, habitat, qualité des espaces publics...)
- 2.4. Assurer un développement homogène du Pays grâce à une mobilité performante au service des citoyens
- 2.5. Préserver les ressources naturelles et patrimoniales (milieu naturel, eau, milieu aquatique, gestion des déchets, entretien et valorisation du bâti...)
- 2.6. S'engager dans une démarche de « territoire en transition » (transition énergétique, changement climatique)
- 2.7. Incrire le paysage au cœur de nos choix d'aménagement et de développement

Ambition 3 : ETRE UN LIEU D'ACCUEIL VIVANT ET DYNAMIQUE

- 3.1. Structurer, développer et promouvoir une offre de services de proximité (marchands et non marchands) en direction des résidents en privilégiant les centres-bourgs
- 3.2. Maintenir une vie sociale dans les centres de villages
- 3.3. Maintenir une offre médicale de qualité par la mise en place de solutions innovantes et alternatives
- 3.4. Engager une politique en faveur de l'enfance et de l'adolescence sur le territoire
- 3.5. Donner envie aux jeunes générations de rester sur le territoire
- 3.6. Encourager les liens sociaux et intergénérationnels
- 3.7. Favoriser la qualification des emplois et l'insertion professionnelle
- 3.8. Renforcer et diffuser une offre culturelle et sportive (équipements et animations) à l'échelle du territoire et la rendre attractive
- 3.9. Mettre en place un système de veille sur l'évolution des services

Ambition 4 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AMBITIEUX ET DURABLE

- 4.1. Stimuler le développement artisanal et industriel
- 4.2. Améliorer l'offre immobilière et foncière des zones d'activités
- 4.3. Développer une économie créative innovante basée sur les richesses du territoire
- 4.4. Elaborer une stratégie commerciale partagée
- 4.5. Renforcer l'agriculture et valoriser localement les productions agricoles
- 4.6. Promouvoir une valorisation durable de la forêt et valoriser la filière « bois »
- 4.7. Stimuler l'activité touristique et promouvoir une stratégie de développement touristique à partir de la thématique de l'eau (vallée de la Saône et ses affluents, lacs, étangs, sablières, fontaines, lavoirs, sources...)

Article 3 – Les orientations stratégiques du CRTE

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur :

- Le projet de territoire approuvé en dates des 30 octobre et 5 décembre 2018,
- La stratégie PCAET volontaire, approuvée en dates des 12 novembre 2019 et 4 février 2021,
- Le protocole de préfiguration du CRTE validé en juin 2021 et enrichi par la réflexion partagée sur le projet de territoire avec les élus des EPCI et des communes, les partenaires privés ainsi que les services de l' État et des collectivités territoriales.

Pour mémoire, le CRTE a pour vocation de traiter 11 orientations essentielles pour les territoires :

- Transition écologique
- Numérique
- Politique de la ville
- Santé
- Social
- Education/jeunesse
- Emploi
- Développement économique
- Culture
- Sport
- Sécurité

Il a été décidé d'articuler ces thématiques autour de 3 grands axes transversaux, déclinés en 3 orientations :

- Axe 1 : pour un territoire anticipant les mutations écologiques et climatiques
 - ✓ Orientation 1 : préserver, restaurer, valoriser et gérer durablement les ressources naturelles
 - ✓ Orientation 2 : maîtriser les consommations et sources d'énergies
 - ✓ Orientation 3 : favoriser les mobilités adaptées aux besoins et ambitions de la transition écologique
- Axe 2 : pour un territoire structuré et dynamique
 - ✓ Orientation 1 : maintenir et renforcer les services et le lien social
 - ✓ Orientation 2 : accompagner les mutations et le développement économique des filières du territoire
 - ✓ Orientation 3 : accroître l'alimentation locale
- Axe 3 : pour un territoire attractif et d'épanouissement
 - ✓ Orientation 1 : garantir un cadre de vie urbain / rural de qualité
 - ✓ Orientation 2 : proposer des activités de loisirs diversifiées
 - ✓ Orientation 3 : développer le tourisme durable

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs locaux, tant publics que privés. Au total, près de **815 actions** ont été recensées pour venir constituer le plan d'action du CRTE du Pays Vesoul – Val de Saône, avec quelques fiches transversales avec la Communauté d'Agglomération de Vesoul :

- Communes : 700
- EPCI : 64
- Autres étab. Publics : 45
- Privés : 6

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- ✓ Le programme Petites villes de demain engagé sur les communes de Jussey, Scey-sur-Saône et Saint-Albin, Port-sur-Saône et Faverney
- ✓ Les contrats enfance jeunesse et les conventions territoriales globales signées avec la CAF pour les Communautés de Communes Les Combes, Des Hauts du Val de Saône, Terres de Saône, Du Triangle Vert
- ✓ Les contrats PACT signés par les EPCI avec le Conseil départemental
- ✓ Les contrats de revitalisation des bourgs-centres signés par les communes de Jussey, Scey-sur-Saône et Saint-Albin, Faverney et Amance avec le Conseil régional
- ✓ Le programme 1% paysage, couvrant l'emprise géographique de la déviation de la RN19 à hauteur de Port-sur-Saône
- ✓ Les programmes Habiter mieux des Communautés de Communes Les Combes, Terres de Saône, Du Triangle Vert
- ✓ Les conventions d'aide à la production de logements locatifs privés conventionnés, signée par la Communauté de Communes Terres de Saône et Les Combes
- ✓ Les réseaux France Services et MSAP, implantés à Quers, Saulx et Noroy-le-Bourg, Scey-sur-Saône et Saint-Albin, Jussey, Faverney
- ✓ L'OPAH de la Communauté de Communes Des Hauts du Val de Saône
- ✓ Les contrats d'éducation artistique et culturelle et le contrat territoire de lecture, signés avec la DRAC, par les Communautés de Communes Les Combes, Des Hauts du Val de Saône
- ✓ Les conventions pluriannuelles pour le développement touristique des Destinations signées par les EPCI avec Destination 70
- ✓ Le contrat de transition écologique (CTE) du Pays, remplacé par le CRTE
- ✓ Le programme de fonds européens LEADER du Pays

Rq. Contrats et programmes en cours d'élaboration

- ✓ Les contrats PACT 2 signés par les EPCI avec le Conseil départemental
- ✓ Les contrats ZRR signés par les Communautés de Communes Les Combes, Des Hauts du Val de Saône, et Du Triangle Vert avec l'Agence de l'eau
- ✓ Le contrat local de santé du Pays signé avec l'Agence régionale de santé et les partenaires

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 3.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les

associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis, l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et techniques) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées, et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

L'intégration des actions du CRTE s'effectue sous réserve des règles et de l'obtention des autorisations administratives, notamment en matière d'urbanisme et de droit de l'environnement. Il est rappelé que le CRTE a pour vocation de recenser préférentiellement les projets structurants. Toutefois, les autres projets des communes et EPCI non-inscrits dans le CRTE demeurent, le cas échéant, éligibles aux financements d'État.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui formalise l'engagement financier et détaille la participation des différents partenaires.

Les 58 actions inscrites ci-dessous sont celles en cours de réalisation et/ou qui connaîtront un début d'exécution prévisionnel au cours du 1^{er} trimestre 2022 :

- Axe 1 : pour un territoire anticipant les mutations écologiques et climatiques (24 actions)
Orientation 1 : préserver, restaurer, valoriser et gérer durablement les ressources naturelles
 - ✓ Association Les Abeilles Noires – Création d'un conservatoire de l'Abeille Noire
 - ✓ COFOR – Sensibiliser les propriétaires de forêt (publics et privés) et les entreprises du territoire à un projet carbone forestier pour expérimenter et déployer la labélisation bas carbone
 - ✓ Chambre d'Agriculture 70 – Développement de l'Agroforesterie
 - ✓ Chambre d'Agriculture 70 – Pérenniser les haies existantes et les prairies permanentes (fiche CTE)
 - ✓ CPIE – Accompagnement d'entreprises pour la prise en compte de la biodiversité (fiche CTE)

- ✓ Fédération des Chasseurs 70 – Agir en faveur de la biodiversité : restaurer le bocage et implanter des couverts environnementaux
 - ✓ Breurey-lès-Faverney – Interconnexion AEP avec Faverney
 - ✓ Cendrecourt – Création d'une STEP et mise en séparatif
 - ✓ Cubry-lès-Faverney – Réseau d'assainissement et STEP
 - ✓ Mersuay – Plantations puis entretien / Forêt communale
 - ✓ Noidans-le-Ferroux – Création d'un réseau de transit au centre du village puis mise en exploitation du forage du Bois Bouillon
 - ✓ St-Rémy-en-Comté – Suppression des eaux claires et mise en conformité du poste et dégrilleur de la station d'épuration Nord
 - ✓ Scey-sur-Saône – Création d'une nouvelle STEP
 - ✓ Traves – Renouvellement de la canalisation principale d'eau potable

Orientation 2 : maîtriser les consommations et sources d'énergies

- ✓ CC Terres de Saône – Audit énergétique des groupes scolaires à Port-sur-Saône
- ✓ SIED 70 – Développement de projets photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux
- ✓ PVVS – Élaboration d'un PCAET réglementaire avec évaluation environnementale
- ✓ Bougnon – Rénovation thermique des bâtiments communaux
- ✓ Cubry-lès-Faverney – Rénovation de la salle des fêtes
- ✓ Cubry-lès-Faverney – Rénovation de logements communaux
- ✓ Gevigney-et-Mercey – Rénovation énergétique des logements de la poste
- ✓ Mailley-et-Chazelot – Renouvellement du chauffage de l'église
- ✓ Pontcey – Réhabilitation d'un bâtiment destiné à accueillir la mairie

Orientation 3 : favoriser les mobilités adaptées aux besoins et ambitions de la transition écologique

- ✓ CC Terres de Saône – Création d'une aire de covoitage

● Axe 2 : pour un territoire structuré et dynamique (21 actions)

Orientation 1 : maintenir et renforcer les services et le lien social

- ✓ CC Les Combès – Construction d'un bâtiment périscolaire à La Romaine
- ✓ CC Les Combès – Extension du bâtiment périscolaire de Traves
- ✓ CC Les Combès – Extension du bâtiment périscolaire de Scey-sur-Saône
- ✓ CC Les Combès – Construction de deux micro-crèches modulaires en bois local
- ✓ CC des Hauts du Val de Saône – Création de trois immobiliers de santé
- ✓ CC Terres de Saône – Mise en accessibilité des ERP communautaires (phase 1)
- ✓ CC Terres de Saône – Amélioration et sécurisation des bâtiments scolaires 2021
- ✓ CC Terres de Saône – Restructuration des écoles d'Amance sur un site unique
- ✓ CC Terres de Saône – Création d'un siège communautaire
- ✓ CC du Triangle Vert – Construction de cinq micro-crèches
- ✓ CC du Triangle Vert – Construction d'un pôle socio-culturel et périscolaire à Saulx
- ✓ Breurey-lès-Faverney – Hameau séniors
- ✓ Combeaufontaine – Création d'un local de santé provisoire
- ✓ Corre – Création d'une micro-crèche et de trois logements

- ✓ Mailley-et-Chazelot – Réhabilitation d'une ancienne ferme en un bâtiment multi-affecté : logements séniors et maison de santé
- ✓ Scey-sur-Saône – Maison intergénérationnelle

Orientation 2 : accompagner les mutations et le développement économique des filières du territoire

- ✓ CC Les Combes – Création d'une zone d'activités « Champ Boutelement » à Noidans-le-Ferroux
- ✓ CC Les Combes – Extension de la zone d'activités « La Maze » à Scey-sur-Saône
- ✓ Gevigney-et-Mercey – Réhabilitation d'un commerce existant en cœur de village
- ✓ CCHVS – Extension de la zone d'activités de Combeaufontaine

Orientation 3 : accroître l'alimentation locale

- ✓ PVVS – Défi Aliment'action (Fiche CTE)

● Axe 3 : pour un territoire attractif et d'épanouissement (13 actions)

Orientation 1 : garantir un cadre de vie urbain / rural de qualité

- ✓ CC Les Combes – Désamiantage et démolition des anciens bâtiments de la friche industrielle « De-vaux » à Scey-sur-Saône
- ✓ CC du Triangle Vert – Mise en place d'un PLUi
- ✓ Chambre Agriculture 70 – Valorisation de friches agricoles
- ✓ Association pour la Sauvegarde du Château de Bougey (ASCB) – Restauration des écuries du Château
- ✓ CC Terres de Saône – Diagnostic et étude d'évaluation sur bâtiment inscrit aux Monuments historiques : École de Saint Valère
- ✓ Faverney – Revitalisation du bourg

Orientation 2 : proposer des activités de loisirs diversifiées

- ✓ CC Les Combes – Informatisation du réseau de bibliothèques communales
- ✓ CC Les Combes – Création d'une Maison de services culturels de proximité - médiathèque intercommunale
- ✓ CC du Triangle Vert – Mise en place d'un pack culturel
- ✓ Association Au Coin de l'Oreille – Extension des locaux de la salle de concert SMAC
- ✓ Faverney – Rénovation et extension du gymnase

Orientation 3 : développer le tourisme durable

- ✓ CC Terres de Saône – Restructuration des équipements sportifs et touristiques de l'île de la Maladière
- ✓ Chambre d'Agriculture 70 – Développement de l'agritourisme à vélo sur l'axe Saône

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents sont listés dans le contrat et regroupés par thématiques, selon les 3 grands axes transversaux du CRTE.

Les projets font l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors d'un comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également au projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et la complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie :

- Les opérateurs tels que l'ANCT, le Cerema, l'Ademe, la Banque des territoires...
- Les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE, les agences d'urbanisme...

Ces soutiens sont mobilisables tout au long des phases du contrat : élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat... qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce CRTE, le Pays Vesoul – Val de Saône et ses EPCI membres assument le rôle d'entraîneurs et d'animateurs de la relance et de la transition écologique à l'échelle du périmètre du CRTE.

Le Pays assume les moyens humains dédiés à l'élaboration et à l'animation du CRTE, soit en affectant du temps de travail parmi l'équipe en place, soit en recrutant ponctuellement un chef de projet, selon les besoins de renfort en ingénierie. Le Pays s'engage également à mobiliser les moyens nécessaires à l'évaluation du CRTE.

Sur des thématiques précises, sur lesquelles le Pays ne dispose pas de compétence en interne, il sera fait appel à des moyens d'ingénierie externes, via des bureaux d'études, par exemple. Dans ce cas, les modalités de financement seront à convenir au cas par cas entre le Pays, les EPCI signataires du CRTE et l'État.

En termes de soutien à l'ingénierie de projet et financière, le SIED 70 est identifié comme un partenaire incontournable de la transition énergétique.

Les territoires signataires s'engagent à désigner dans leurs services, un interlocuteur unique chargé du suivi du CRTE en interne.

Les territoires signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par la Présidente du Pays Vesoul-Val de Saône, ou son représentant.

Le comité de pilotage est composé :

- Des Président(e)s des EPCI ou leurs représentant(e)s respectif(ve)s,
- Des membres du bureau syndical du Pays,
- Des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires,
- D'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, dont la participation est de nature à favoriser son élaboration et le déploiement territorialisé du plan de relance, comme la CAF ou le SIED 70, par exemple.

Les représentants des collectivités régionales et départementales seront invités à participer aux réunions du comité de pilotage.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire du Pays Vesoul – Val de Saône, ainsi que des EPCI signataires. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Ce comité est composé d'un ou des représentants des services du Conseil Régional, du Département, des services déconcentrés de l'État (DREAL, DDT, DDETSPP, DRAAF, représentant du SGAR Bourgogne-Franche-Comté), d'un représentant de l'ADEME, de l'Agence de l'eau et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires.

Le Président du Conseil de Développement du Pays, ainsi que deux membres au moins du réseau des agents des EPCI y participent.

Il peut également y être associés des représentants des autres signataires du présent contrat et/ou tout acteur du territoire, en tant que de besoin, au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du CRTE, en fonction de l'ordre du jour et de l'avancement de ses travaux : le SIED 70, la CAF, l'EPTB Saône-Doubs, les organismes consulaires, les fédérations professionnelles, les associations de défense de l'environnement, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, le CEREMA....

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;

- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 4.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

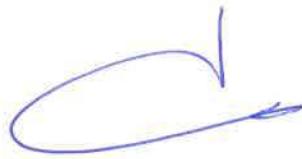
Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé à Vesoul, le 24 décembre 2021

Le Préfet,
Département de la Haute-Saône,



La Présidente,
Pays Vesoul – Val de Saône,



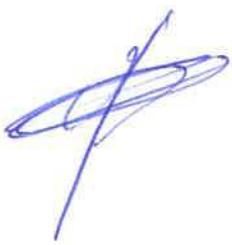
Le Président,
Communauté de Communes du Triangle Vert,



Le Président,
Communauté de Communes Terres de Saône,



Le Vice-Président,
Communauté de Communes Les Combes,



Le Président,
Communauté de Communes Les Hauts du Val de
Saône,





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU PAYS VESOUL - VAL DE SAÔNE

2021 – 2026

« Pour une ruralité attractive et solidaire »

FICHES PROJETS / ACTIONS



©CRT BFC, M. Joly – V50 chemin de halage, Vesoul Val de Saône

Communauté de communes du



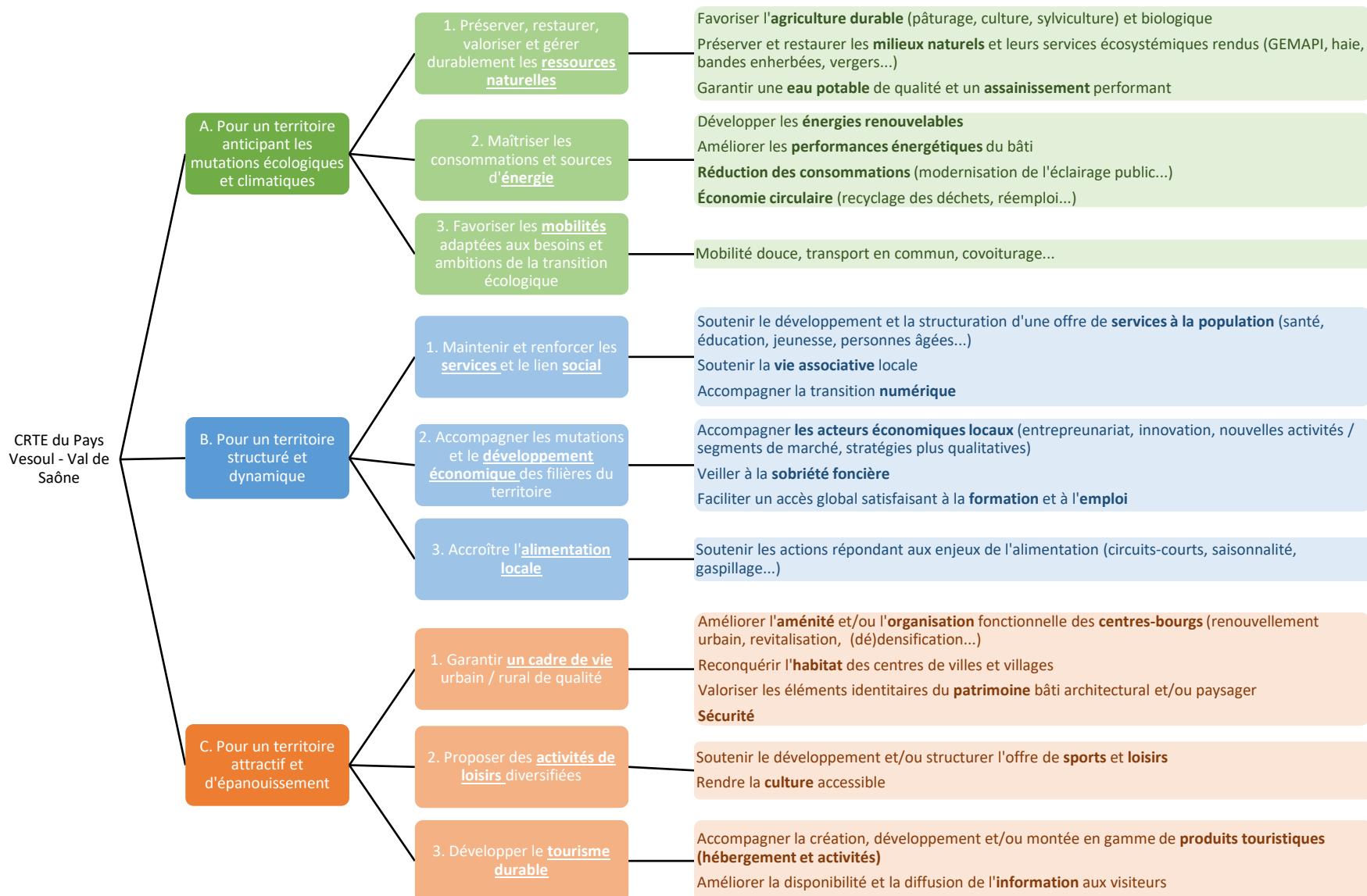
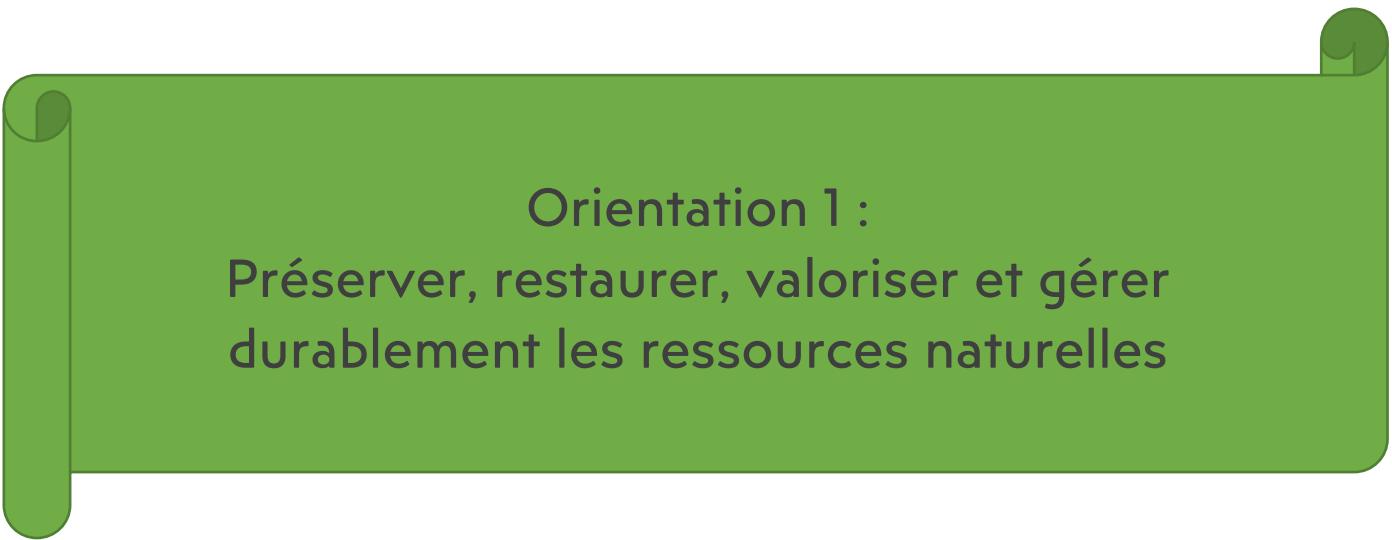


Table des matières

AXE 1 : POUR UN TERRITOIRE ANTICIPANT LES MUTATIONS ECOLOGIQUES ET CLIMATIQUES	6
ORIENTATION 1 : PRESERVER, RESTAURER, VALORISER ET GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES	7
<i>Abeilles noires – Création d'un conservatoire de l'Abeille Noire</i>	8
<i>COFOR – Sensibiliser les propriétaires de forêt (publics et privés) et les entreprises du territoire à un projet carbone forestier pour expérimenter et déployer la labélisation bas carbone</i>	9
<i>CA 70 – Développement de l'agroforesterie.....</i>	11
<i>CA 70 – Pérenniser les haies existantes et les prairies permanentes</i>	12
<i>CPIE – Accompagnement d'entreprises pour la prise en compte de la biodiversité.....</i>	14
<i>FDC 70 – Agir en faveur de la biodiversité : restaurer le bocage et implanter des couverts environnementaux</i>	17
<i>Breurey-lès-Faverney – Interconnexion AEP avec Faverney.....</i>	20
<i>Cendrecourt – Création d'une STEP et mise en séparatif</i>	21
<i>Cubry-lès-Faverney – Réseau d'assainissement et STEP</i>	22
<i>Mersuay – Plantations puis entretien de la forêt communale</i>	23
<i>Noidans-le-Ferroux – Création d'un réseau de transit au centre du village puis mise en exploitation du forage du Bois Bouillon</i>	24
<i>St-Rémy-en-Comté – Suppression des eaux claires et mise en conformité du poste et dégrilleur de la station d'épuration Nord.....</i>	25
<i>Scey-sur-Saône – Création d'une nouvelle STEP</i>	26
<i>Traves – Renouvellement de la canalisation principale d'eau potable</i>	27
ORIENTATION 2 : MAITRISER LES CONSOMMATIONS ET SOURCES D'ENERGIE	28
<i>CCTDS – Audit énergétique des groupes scolaires à Port-sur-Saône.....</i>	29
<i>SIED 70 – Développement de projets photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.....</i>	30
<i>PVVS – Élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) règlementaire avec évaluation environnementale</i>	31
<i>Bougnon – Rénovation thermique des bâtiments communaux</i>	32
<i>Cubry-lès-Faverney – Rénovation de la salle des fêtes.....</i>	33
<i>Cubry-lès-Faverney – Rénovation de logements communaux</i>	34
<i>Gevigney-et-Mercey – Rénovation énergétique des logements de la poste</i>	35
<i>Mailley-et-Chazelot – Renouvellement du chauffage de l'Église</i>	36
<i>Pontcey – Réhabilitation d'un bâtiment destiné à accueillir la mairie</i>	37
ORIENTATION 3 : FAVORISER LES MOBILITES ADAPTEES AUX BESOINS ET AMBITIONS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	38
<i>CCTDS – Création d'une aire de covoiturage.....</i>	39
AXE 2 : POUR UN TERRITOIRE STRUCTURE ET DYNAMIQUE	40
ORIENTATION 1 : MAINTENIR ET RENFORCER LES SERVICES ET LE LIEN SOCIAL	41
<i>C3 – Construction d'un bâtiment périscolaire à La Romaine</i>	42
<i>C3 – Extension du bâtiment périscolaire de Traves.....</i>	43
<i>C3 – Extension du bâtiment périscolaire de Scey-sur-Saône</i>	44
<i>C3 – Construction de deux micro-crèches modulaires en bois local</i>	45
<i>CCHVS – Création de trois immobiliers de santé</i>	46
<i>CCTDS – Mise en accessibilité des ERP communautaires (phase 1)</i>	47
<i>CCTDS – Amélioration et sécurisation des bâtiments scolaires 2021.....</i>	48
<i>CCTDS – Restructuration des écoles d'Amance sur un site unique</i>	49
<i>CCTDS – Création d'un siège communautaire</i>	50
<i>CCTV – Construction de 5 micro-crèches</i>	51
<i>CCTV – Construction d'un pôle socio-culturel et périscolaire à Saulx.....</i>	52
<i>Breurey-lès-Faverney – Hameau séniors</i>	53

<i>Combeaufontaine – Crédation d'un local de santé provisoire</i>	54
<i>Corre – Crédation d'une micro-crèche et de 3 logements</i>	55
<i>Mailley-et-Chazelot – Réhabilitation d'une ancienne ferme en un bâtiment multi-affecté : logements séniors et maison de santé.....</i>	56
<i>Scey-sur-Saône – Maison intergénérationnelle.....</i>	57
ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES FILIERES DU TERRITOIRE	58
<i>C3 – Crédation d'une zone d'activités « Champ Bouttement » à Noidans-le-Ferroux.....</i>	59
<i>C3 – Extension de la zone d'activités « La Maze » à Scey-Sur-Saône</i>	60
<i>Gevigney-et-Mercey – Réhabilitation d'un commerce existant en cœur de village.....</i>	61
<i>CCHVS – Réfection et extension de la zone d'activités - dite En Bazin - Combeaufontaine.....</i>	62
ORIENTATION 3 : ACCROITRE L'ALIMENTATION LOCALE.....	63
<i>PVVS – Organisation du « Défi Aliment''action ».....</i>	64
AXE 3 : POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET D'EPANOUISSSEMENT	67
ORIENTATION 1 : GARANTIR UN CADRE DE VIE URBAIN / RURAL DE QUALITE	68
<i>C3 – Désamiantage et démolition des anciens bâtiments de la friche industrielle « Devaux » à Scey-Sur-Saône.....</i>	69
<i>CCTV – Mise en place d'un PLUi</i>	70
<i>CA 70 – Valorisation de friches agricoles</i>	71
<i>ASCB – Restauration des écuries du Château de Bougey</i>	72
<i>CCTDS – Diagnostic et étude d'évaluation sur bâtiment inscrit aux Monuments historiques : École de Saint Valère</i>	74
<i>Faverney – Revitalisation du bourg</i>	75
ORIENTATION 2 : PROPOSER DES ACTIVITES DE LOISIRS DIVERSIFIEES	76
<i>C3 – Informatisation du réseau de bibliothèques communales</i>	77
<i>C3 – Crédation d'une Maison de services culturels de Proximité - médiathèque intercommunale.....</i>	78
<i>CCTV – Mise en place d'un pack culturel.....</i>	80
<i>Asso. Au Coin de l'Oreille – Extension des locaux de la salle de concert SMAC.....</i>	81
<i>Faverney – Rénovation et extension du gymnase</i>	82
ORIENTATION 3 : DEVELOPPER LE TOURISME DURABLE	83
<i>CCTDS – Restructuration des équipements sportifs et touristiques de l'île de la Maladière</i>	84
<i>CA 70 – Développement de l'agritourisme à vélo sur l'axe Saône</i>	85
ANNEXES	87
PROPOSITION D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE « ATELIER DES TERRITOIRES »	87
<i>Axe stratégique 1 : Agriculture et transitions.....</i>	87
<i>Axe stratégique 2 : Forêt et arbre hors forêt.....</i>	88
<i>Axe stratégique 3 : Régénération des sols artificialisés</i>	89
<i>Axe stratégique 4 : Reconquête du réseau hydraulique.....</i>	90

Axe 1 :
Pour un territoire anticipant les
mutations écologiques et climatiques



Orientation 1 :
Préserver, restaurer, valoriser et gérer
durablement les ressources naturelles

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE **Pays Vesoul – Val de Saône** **A.1**

PROJET / ACTION	Abeilles noires – Création d'un conservatoire de l'Abeille Noire							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Les Abeilles Noires, Association loi 1901							
MAÎTRE D'ŒUVRE	Les Abeilles Noires, Association loi 1901							
DESCRIPTION								
<p>L'association Les Abeilles Noires est une structure œuvrant à la préservation de l'abeille noire (<i>Apis melliféra melliféra</i>) et de son environnement sur la région Bourgogne Franche Comté.</p> <p>Eleveuse et productrice d'abeilles noires, l'association en partenariat avec les principaux acteurs (Union apicole 70, Chambre d'agriculture, ONF, Collectivités locales...) souhaite identifier, préserver, dédier un lieu, à définir collectivement, à la sauvegarde de l'abeille noire (abeille locale).</p>								
PLAN DE FINANCEMENT								
DÉPENSES		FINANCEMENTS						
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant				
Investissement		État	-	-				
Ruches et colonie	18 000 € HT							
Fonctionnement		Collectivités locales	-	-				
Matériel (tenue, enfumoir, lève cadre...)	2 000 € HT							
Transport	5 000 € HT	Entreprises mécènes	-	-				
Traitements sanitaires	2 000 € HT							
Divers	2 000 € HT							
TOTAL	29 000 € HT	TOTAL		29 000 € HT				
PARTENAIRES								
<p>L'Union apicole 70 Chambre d'agriculture 70 Etat ONF Collectivités locales et autres partenaires d'entreprise</p> <p>En s'appuyant sur la législation européenne et française sur l'incitation à utiliser des races d'abeilles locales pour l'apiculture, l'Etat, les collectivités locales, voire des entreprises mécènes pourront dédiés des financements à ce projet collectif singulier en Bourgogne Franche Comté.</p> <p>L'association mettra à disposition ses compétences et son temps à la préservation de ce site dédié aux abeilles noires.</p>								
CALENDRIER								
Prise de contact avec les principaux partenaires au 1 ^{er} trimestre 2022 Mise en place 2023								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION								
En cours d'élaboration								

PROJET / ACTION	COFOR – Sensibiliser les propriétaires de forêt (publics et privés) et les entreprises du territoire à un projet carbone forestier pour expérimenter et déployer la labélisation bas carbone
------------------------	--

MAÎTRE D'OUVRAGE	A définir Syndicat Mixte du Pays Vesoul - Val de Saône (PVVS) Association des Communes Forestières de Haute-Saône (COFOR 70)
-------------------------	--

MAÎTRE D'ŒUVRE	Propriétaires de forêt localisées sur le Pays Entreprises du territoire
-----------------------	--

DESCRIPTION	
Action 1 :	<p>Les sécheresses et les canicules des années 2018, 2019 et 2020 ont fortement impacté les peuplements forestiers (dépérissements, scolytes...). Le volet forestier du plan de relance, qui reste une priorité, n'est pas suffisant pour reconstituer l'ensemble des peuplements dégradés. Le label bas carbone qui permet aux propriétaires de forêt de bénéficier d'une aide financière des entreprises souhaitant compenser leurs émissions de gaz à effet de serre sur le marché volontaire à travers un projet de reconstitution de forêts dégradées, peut être une solution complémentaire. Les propriétaires s'orientant vers le label bas carbone, renonceraient alors à bénéficier des aides forestières du plan de relance qui ne sont pas cumulatives. Le projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les parcelles présentant des besoins en reconstitution et éligibles au label bas carbone ; - Sensibiliser / fédérer les communes autour d'une expérimentation sur un projet carbone forestier ; - Identifier / sensibiliser les entreprises du territoire intéressées pour compenser leurs émissions de gaz à effet de serre sur le marché volontaire, leur présenter le potentiel de parcelles forestières (publiques et privées) éligibles sur le territoire et recueillir leur potentiel de financement ; - En fonction du potentiel de financement des entreprises, examiner la possibilité d'un projet carbone associant la forêt privée et la forêt communale ; - Monter un projet bas carbone et demander sa labélisation ; - Réaliser les travaux de reconstitution en forêt. - Communiquer sur les résultats.
Action 2 :	<p>Dans le cadre du label bas carbone, et en fonction de la politique des entreprises finançant un projet carbone, identifier les possibilités et l'intérêt d'une réponse issue de la forêt publique ou de la forêt privée ou d'une association forêt publique avec la forêt privée.</p> <p>Examiner l'intérêt et la faisabilité des autres approches collectives de valorisation du carbone forestier pour la forêt publique (sylv'acpte...).</p>

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
-	-	Label Bas Carbone	-	-
		Autres		
		Autofinancement		
TOTAL	-	TOTAL		-

PARTENAIRES	
L'Association des Communes Forestière de Haute-Saône (COFOR 70) et l'Office National des forêts accompagneront le pays, l'agglomération et les communes pour l'animation du projet et le montage des dossiers.	Le CNPF accompagnera les propriétaires forestiers privés, etc.

CALENDRIER

2022-2026 :

- 2022 : sensibilisation et identification du potentiel de financement
- 2023 - 2026 : montage de projet carbone forestier et communication

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

Nombre d'opérations de sensibilisation

Nombre de propriétaires et d'entreprises engagés

PROJET / ACTION	CA 70 – Développement de l'agroforesterie
MAÎTRE D'OUVRAGE	Chambre d'Agriculture de Haute-Saône (CA 70)
MAÎTRE D'ŒUVRE	-
DESCRIPTION	
Développement de l'agroforesterie : aide à l'implantation de haies et d'arbres intra parcellaires dans les exploitations agricoles du PVVS. Depuis le montage du dossier à l'implantation des arbres.	
COÛT PRÉVISIONNEL	
<p>Montage du dossier : financement à 100 % par le plan de relance selon les conditions d'éligibilité du projet</p> <p>Haies : de 10 à 25 €/ml HT</p> <p>Alignements intra parcellaires : 20 à 45 €/arbres, voire 70 € pour des fruitiers</p> <p>ou Programme BFC Bocages et paysages : financement de 50 à 70 %</p> <p>ou à l'avenir des compensations carbone : financement de projet d'implantations de haies par des entreprises locales</p>	
PLAN DE FINANCEMENT	
A élaborer selon les projets.	
PARTENAIRES	
<p>État</p> <p>Région BFC</p> <p>Pépinières</p>	
CALENDRIER	
<p>Plan de relance Etat 2021-2022 pour les appels à projet, tous les projets devront être ensuite réalisés avant mi 2024</p> <p>Poursuite par le programme BFC Bocages et Paysages les années suivantes au fil de l'eau, accompagné de mécénat ou intervention financière des EPCI ou PVVS.</p>	
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION	
<p>Nombre de projets aboutis</p> <p>Nombre d'hectares concernés</p> <p>Linéaire de haies productives implantées</p>	

PROJET / ACTION	CA 70 – Pérenniser les haies existantes et les prairies permanentes
MAÎTRE D'OUVRAGE	Chambre d'Agriculture de Haute-Saône (CA 70) GIEE (prairie d'or)
MAÎTRE D'ŒUVRE	-
DESCRIPTION – POUR MEMOIRE / FICHE CTE	
<p>L'objectif est de pérenniser les haies existantes et les développer dans un esprit de favoriser l'élevage, la culture, la préservation de l'eau et de la biodiversité.</p> <p>Le contexte</p> <p>Aujourd'hui une prise de conscience des modifications climatiques et de ses répercussions sur l'agriculture et le bien-être animal se fait jour. Les haies peuvent être un moyen de répondre partiellement à ces enjeux. Elles peuvent également maintenir une richesse écologique et faunistique pouvant servir de réservoir naturel avec un intérêt pour le milieu agricole dans un territoire rural.</p> <p>Par ailleurs, le territoire dispose de nombreuses ressources en eau potable à protéger par des périmètres de protection de captage en place ou à mettre en place. La plantation de haies peut être un moyen de préserver naturellement la qualité de ces captages. De plus, les haies peuvent favoriser les infiltrations dans le sol et alimenter ainsi les nappes phréatiques.</p> <p>De plus, la plantation de haies devrait pouvoir répondre au phénomène d'érosion qui appauvrit les terres agricoles, ainsi qu'au problème de ruissellement ayant des conséquences aussi bien sur les cultures que sur les zones urbaines.</p> <p>Le projet</p> <p>Il consistera à recenser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les zones d'élevage et de culture présentant une faiblesse en alimentation en eau - les zones sujettes à des problématiques de ruissellement - les haies existantes nécessitant une campagne d'entretien significative - les haies à mettre en place dans le cadre de la protection des habitations - les périmètres de protection immédiat des captages - les possibilités d'implantation de haies dans les espaces agricoles et naturels présentant un intérêt écologique sur le territoire et avec la notion de continuité <p>Le travail se fera en concertation avec les propriétaires et les exploitants concernés, les élus, l'agence de l'eau et éventuellement des associations liées à la protection de l'environnement.</p> <p>Un plan d'action sera mis en place en tenant compte de la connaissance du territoire et des objectifs définis.</p> <p>Après validation de ce plan d'actions, un calendrier de travaux sera défini en tenant compte des contraintes agricoles, sanitaires, géorisques et environnementales. L'entretien des haies prendra en compte le cycle agricole et biologique des espèces.</p> <p>La phase opérationnelle d'implantation et d'entretien de ces haies fait l'objet d'une seconde fiche action. Elle intégrera le montage des dossiers de demande de subventions porté par le GIEE (prairies d'or) avec le soutien du Pays de Vesoul Val de Saône et de la DDT.</p>	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Études techniques et montage de dossiers de subvention	-	Région BFC - Appel à projets « bocage et paysage »	50 à 70 %	
Travaux de plantations et d'entretien de haies	-	Agence de l'Eau - Appel à projet « eau et biodiversité 2021 »	Jusqu'à 70 % dans le cadre d'un projet global	
TOTAL	-	TOTAL		-

PARTENAIRES
Conseil régional : Aide au financement
Pays Vesoul Val de Saône : Soutien à la démarche
Etat : Soutien à la démarche
Agence de l'eau : Aide au financement dans le cadre de la protection des périmètres
Associations de protection de l'environnement : Mise en place de l'action
Chambre d'agriculture : Accompagnement technique

CALENDRIER
1° semestre 2022 : recensement – concertation avec les propriétaires après définition d'un plan d'actions
2° semestre 2022 : montage dossier – élaboration des dossiers de subvention
Début 2023 : travaux – mise en place du programme d'entretien et de plantation

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
Linéaire de haies
Linéaire de haies à entretenir
Nombre de captages
Nombre de bénéficiaires
Nombre d'évènements climatiques dans l'année

PROJET / ACTION	CPIE – Accompagnement d'entreprises pour la prise en compte de la biodiversité
MAÎTRE D'OUVRAGE	CPIE de la Vallée de l'Ognon
MAÎTRE D'ŒUVRE	-
DESCRIPTION – POUR MEMOIRE / FICHE CTE	
<p>L'objectif de cette action est d'accompagner les entreprises dans leur projet de développement durable et de sensibiliser les salariés aux enjeux de la transition écologique tout en améliorant leur cadre de travail. Pour se faire, le CPIE accompagnera les entreprises volontaires à élaborer des projets en faveur de la biodiversité au sein de leurs espaces et avec les salariés. Ainsi, diverses thématiques pourront être abordées : les zones humides, les pollinisateurs, le maraîchage durable, ... En fonction du choix de l'entreprise, d'autres partenaires pourront être mobilisés.</p>	
<p>Le contexte</p> <p>Les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement coopèrent et agissent au quotidien avec les habitants et l'ensemble des acteurs des territoires pour un monde plus écologique et solidaire. La spécificité de ce réseau est de co-construire au quotidien des actions de développement durable avec les habitantes, habitants et l'ensemble des acteurs en territoire.</p> <p>A ce titre le CPIE de la Vallée de l'Ognon impulse et accompagne des territoires et des structures sur le département de la Haute-Saône (et du Doubs) depuis plus de 20 ans. De nombreux projets ont été réalisés avec des établissements scolaires, périscolaires, crèches, des structures sociales (centres sociaux, associations locales, Ehpad, IME), avec les collectivités locales (communes, EPCI, Pays) ou de manière plus large avec du « grand public » (ex. chantiers participatifs, sorties natures, défis familles...). Mais le volet Entreprise reste toujours un peu plus délaissé, les liens entre le milieu associatif et celui des entreprises étant encore difficile à établir. Aussi, en appui des expérimentations nationales (Union nationale des CPIE) et régionales (Union régionale des CPIE), le CPIE de la Vallée de l'Ognon souhaite initier et développer des projets d'accompagnement d'entreprises sur des actions en faveur de la transition écologique.</p>	
<p>Le projet</p> <p>Le projet se déroulera en plusieurs temps :</p> <p>Etape 1 : Trouver des entreprises volontaires et définir leurs besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur des personnes/structures ressources : élus du territoire, PVVS, EPCI, chambres consulaires... pour une première prise de contact - Rencontre du responsable de l'entreprises ou de personnes en charge de l'environnement, des ressources humaines... Premier entretien afin de faire connaissance mutuellement et définir les premiers projets, premières volontés de l'entreprise - Seconde rencontre afin d'organiser et de définir ensemble les rôles de chacun, les orientations du projet - Rencontre(s) avec les salariés (ou représentants des salariés) afin d'évaluer leurs besoins, envies, représentations du projet et de commencer à co-construire un programme d'actions - Présentation des différentes phases du projet auprès de toutes les parties prenantes et validation d'un engagement. <p>Etape 2 - Elaborer le programme d'action, identifier et formaliser les partenariats</p> <p>A partir du moment où les actions à accompagner seront définies et validées par les différentes parties prenantes du projet (responsable de l'entreprise mais également salariés), le CPIE proposera un programme d'accompagnement pour toute la durée du projet. Pour cela il fera appel à ses compétences en interne, mais aussi, selon les axes du programme, à d'autres structures prestataires ou partenaires.</p> <p>Etape 3 - Animer la démarche avec les entreprises</p> <p>Bien que nous soyons capables de bâtir du sur mesure adapté aux besoins d'une entreprise, nous avons recensé les différentes formes que notre accompagnement pourrait revêtir. Le tableau ci-dessous présente</p>	

un panorama de nos potentialités susceptibles de rencontrer l'intérêt des entreprises désireuses de prendre en compte la biodiversité au sein de leur établissement :

Quoi ?	Pourquoi ?	Où ?	Avec qui ?
Aménagement d'espaces extérieurs (refuges biodiversité, jardin avec aire de compostage, coin détente ...)	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer le bien-être des salariés sur leur lieu de travail - favoriser la biodiversité proche de l'entreprise - rendre visible l'engagement de l'entreprise - susciter l'intérêt auprès des clients, des fournisseurs, d'autres entreprises - favoriser la mise en place de partenariats avec des acteurs locaux 	<p>Sur sites extérieurs appartenant à l'entreprise et visibles si possibles par les personnes extérieures et les salariés</p>	<p>Le ou les responsables de l'entreprise</p> <p>Les éventuels prestataires en charge de l'entretien des espaces verts</p> <p>Les salariés du site</p> <p>Des partenaires locaux pour la conception et la fabrication</p>
Formation et sensibilisation des personnels (exposition Belles et Rebelles, jardinage au naturel, apiculture...)	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer le pouvoir d'agir des personnels - essaimage de bonnes pratiques de la sphère professionnelle vers la sphère privée - renforcer la cohésion et « l'esprit d'équipe » par la réalisation d'une activité collective 	<p>Sur sites extérieurs appartenant à l'entreprise</p> <p>Sur sites naturels à l'occasion de sorties organisées</p>	<p>Les responsables et salariés de l'entreprise</p> <p>Des intervenants extérieurs dont centres de formation</p>
Conception de parcours d'interprétation et découverte	<ul style="list-style-type: none"> - valoriser le patrimoine naturel du site de l'entreprise - faire prendre conscience des richesses naturelles du site d'une entreprise - inciter les salariés du site à prendre soin de la nature et de la biodiversité de proximité 	<p>Sur sites extérieurs de l'entreprise ou à l'intérieur de bâtiments</p>	<p>Les responsables et salariés du site</p> <p>Les éventuels chargés de communication de l'entreprise</p> <p>Des acteurs locaux pour la conception et la fabrication de mobiliers (entreprises, artistes...)</p>
Inventaires faune/flore avec cartographie et zonation	<ul style="list-style-type: none"> - inciter l'entreprise à mettre en place des coins refuge pour la biodiversité et ainsi contribuer à la préservation du vivant - favoriser la cohabitation homme/espèces vivantes 	<p>Espaces extérieurs et intérieurs de l'entreprise</p>	<p>Les responsables et salariés du site</p> <p>Les associations naturalistes locales</p>

Durée de la démarche : non définie par avance. A évaluer selon les objectifs et le programme d'actions. Au regard des disponibilités et de l'organisation de l'entreprise prévoir un accompagnement sur un à deux ans.

Etape 4 : Suivi de la démarche et pérennisation

Lorsque l'accompagnement sera terminé il sera nécessaire de faire un bilan avec les différentes parties et de définir les actions à poursuivre et les modalités de suivi, gestion, animation, afin de pérenniser l'action.

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant 2020-2022	Structure – Dispositif	%	Montant
Salaire coordination et animation du projet CPIE	17 900 € TTC	État - FNADT	50 %	12 000 € TTC
Déplacement, frais communication, impression, création outils pédagogique...	4 100 € TTC	Région BFC	30 %	7 200 € TTC
Intervenants extérieurs	2 000 € TTC	Autofinancement	20 %	4 800 € TTC
TOTAL	24 000 € TTC	TOTAL		24 000 € TTC

Evaluation du coût pour deux entreprises accompagnées
Le budget sera adapté aux actions et aux projets définis avec l'entreprise. A la charge de l'entreprise : matériel, fournitures, outils de communication/valorisation et temps de travail des salariés sur le projet

PARTENAIRES
Les entreprises volontaires : Accueillir et participer à l'action
Le Pays Vesoul-Val de Saône : Appuyer à la recherche d'entreprises volontaires et de partenariats
Chambres consulaires : Appuyer à la recherche d'entreprises volontaires
DREAL – Région – CD 70 : Soutenir financièrement le projet depuis sa phase prospective
Etablissements d'enseignements agricoles (Lycée, CFPPA, MFR...): Participer à des actions (ex. aménagements, chantiers nature, ruchers...)

CALENDRIER
1 ^{er} semestre 2022 : identifier des entreprises volontaires et définir leurs besoins / élaborer le programme d'action, identifier et formaliser les partenariats
2 nd semestre 2022 : animer la démarche avec les entreprises
2023 – selon besoins : poursuivre la démarche et la pérenniser

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
Création d'emploi
Nombre de personnes sensibilisées : 40
Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche : 4
Espace de nature (en m ²) : 100

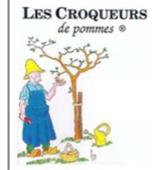
PROJET / ACTION	FDC 70 – Agir en faveur de la biodiversité : restaurer le bocage et planter des couverts environnementaux
MAÎTRE D'OUVRAGE	Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône (FDC 70) Porteurs de projets privés ou publics
MAÎTRE D'ŒUVRE	Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône (FDC 70)
DESCRIPTION	
<p>Reconnue Association de Protection de l'Environnement (APE), la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône (FDC 70) intervient sur l'ensemble du département en faveur de la biodiversité et de la ruralité. Ses différentes missions et le réseau fort de plus de 7200 adhérents sur lequel elle s'appuie lui permettent de travailler sur des thématiques variées allant du suivi de la faune sauvage à la restauration des habitats, et ce depuis de nombreuses années.</p>	 <p>Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône</p>
<p>L'évolution des pratiques agricoles et les modifications paysagères et écologiques que cela a engendré impose la prise de mesures visant à la restauration du bocage ainsi qu'à la préservation de la faune de plaine et des pollinisateurs. De ce fait, de nombreux porteurs de projets ont été accompagnés dans ce sens depuis plus de dix ans et les projets en cours relevant de ces thématiques ont été référencés ci-dessous. Par ailleurs, de potentiels porteurs de projet se sont manifestés auprès de la Fédération pour des dossiers dont la mise en œuvre sera effective au cours de l'année 2022 ou 2023. Si ces informations confortent la FDC 70 dans sa volonté de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité haut-saônoise aux côtés de partenaires sensibles et motivés, elle ne dispose pas à ce jour de garantie quant à la réalisation des projets indiqués comme étant « à venir ».</p> <p>D'un point de vue technique, les éléments listés ci-après s'inscrivent dans deux catégories : les projets visant à la préservation et au renforcement du bocage et les aides à la mise en œuvre de couverts environnementaux.</p> <p>Pour les premiers, la Fédération propose aux porteurs de projets qui en font la demande d'assurer gratuitement la totalité de l'ingénierie de projet allant de la visite préalable à l'organisation de la plantation en passant par le montage du dossier et la sollicitation de subventions. Pour certains d'entre eux, et sous conditions, la Fédération soutient financièrement ces projets.</p> <p>Concernant les couverts environnementaux, la Fédération met gratuitement à disposition des agriculteurs, sociétés de chasse et particuliers des mélanges de graines qui seront implantés suite à la signature d'une convention garantissant la conservation du couvert dans des conditions optimales.</p>	
DÉTAIL PAR ACTIONS ET CALENDRIER	
<p>Ont été référencés, à l'échelle des communautés de communes, les linéaires de haies, surfaces de bosquets et nombre d'arbres fruitiers en cours de plantation.</p> <p>Les surfaces de couverts ont été référencées à la même échelle. Il est probable que les surfaces concernées en 2022 soient proches de celles indiquées en 2021. Ces mélanges, élaborés avec les Chambres d'Agriculture et le Réseau Biodiversité pour les Abeilles, ont des intérêts agronomiques et mellifères.</p> <p>Attention, concernant les projets « hiver 2022-2023 », la liste est issue d'échanges avec d'éventuels porteurs de projets s'étant manifestés auprès de la FDC 70 et n'est en rien définitive ni garantie. Les caractéristiques techniques de ces projets ne sont pas connues à ce jour.</p>	

Plantations de haies										
Communauté de communes	Hiver 2021-2022		Hiver 2022-2023							
	Longueur (en mètres linéaires)	Financements	Longueur (en mètres linéaires)	Financements						
C3	1 210 ml	- Région BFC RI « Bocage et paysages » - Plan de relance « Plantons des haies »	Au moins 470 ml	- Région BFC RI « Bocage et paysages » - ...						
CCTDS	90 ml	- Éco-contribution	Au moins 1 165 ml	- Plan de relance « Plantons des haies » - ...						
CCHVS	2 525 ml + 1000 m ² de bosquet	- Plan de relance « Plantons des haies » - Autofinancement du porteur de projet - Région BFC RI « Bocage et paysages »	-	-						
CCTV	Compléments sur 300 ml	- Autofinancement FDC 70	Au moins 445 ml	- Plan de relance « Plantons des haies » - ...						
Plantations de vergers										
Communauté de communes	Hiver 2021-2022		Hiver 2022-2023							
	Nombre d'arbres	Financements	Nombre d'arbres	Financements						
CCHVS	40	- Autofinancement du porteur de projet	-	-						
C3	-	-	15 - 60	- Région BFC RI « Vergers de sauvegarde »						
CCTDS	-	-	1 projet potentiel	-						
Implantations de couverts d'intercultures en 2021										
Communauté de communes	Surfaces concernées		Financements							
CCTDS	10 ha		Éco-contribution							
CCHVS	20 ha									
CCTV	3 ha									
Implantations de jachères mellifères en 2021										
C3	0,5 ha		Éco-contribution							
CCTDS	0,5 ha									
CCHVS	1 ha									
CAV	0,55 ha									
Implantations de cultures à gibier en 2021										
C3	3,27 ha		Éco-contribution							
CCTDS	9,07 ha									
CCHVS	7,8 ha									
CAV	3,37 ha									
FINANCEMENTS / PARTENAIRES										
<ul style="list-style-type: none"> Règlements d'Intervention « Bocage et Paysage », de la Région Bourgogne Franche-Comté 										
<p>Ce dispositif favorise la plantation ou la restauration de haies, bosquets, alignements d'arbres ou arbres isolés sur des terrains détenus par des collectivités, associations, particuliers, agriculteurs et autres groupements agricoles ainsi que des établissements scolaires. Le taux de subvention peut être de 50 % à 70 % selon les caractéristiques du projet et ses conditions de réalisation. Sur décision du CA, la FDC 70 peut financer tout ou partie du reste à charge soit 30 % à 50 % du montant total.</p>										
<p>Pour plus de détails sur ce dispositif : https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/896 (consulté le 19/11/2021).</p>										

• **Règlement d'Intervention « Vergers de sauvegarde », de la Région Bourgogne Franche-Comté**

Ce dispositif s'adresse aux collectivités, associations, particuliers et établissements scolaires qui souhaitent bénéficier d'une subvention pour l'implantation d'un verger conservatoire constitué de variétés anciennes et locales. Celui-ci peut éventuellement être accompagné d'une haie mellifère (maximum 300 mètres), de ruches, d'aménagements en faveur de la petite faune (nichoirs, hôtel à insectes) ou de panneaux signalétiques d'information. Chaque élément constitutif d'un projet de ce type est régi par un taux d'aide maximum et un plafond (70 % pour le verger).

Sur cette thématique, la Fédération intervient en étroite collaboration avec les deux sections de l'**association les Croqueurs de pommes** présentes sur le département : « Pays Graylois Bas-Salon » et « La Griotte ».



Sur décision du conseil d'administration, la FDC 70 peut financer tout ou partie du reste à charge soit environ 30 % du montant total.

Pour plus de détails sur ce dispositif : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/895> (consulté le 19/11/2021).

• **Eco-contribution**

Il s'agit d'un fond alimenté par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB). L'enveloppe est ventilée dans les régions puis les départements pour la mise en œuvre de projets en faveur de la biodiversité (connaissance, développement, restauration et préservation des espèces et habitats). La FDC 70 participe à un projet baptisé SAUV-BOCAGE qui, comme son nom l'indique, a pour vocation de contribuer à la restauration et à la préservation de la trame bocagère sur le département. Pour ce faire, une partie du budget de ce projet est destinée à financer des projets de plantation ou de restauration de haies champêtres mais aussi de vergers qui ne seraient pas éligibles à d'autres financements en raison de leurs caractéristiques (longueur ou raison sociale du porteur de projet, par exemple). Le financement d'un projet dans ce cadre est soumis à l'approbation du conseil d'administration de la Fédération.



De la même façon, le projet éco-contribution nommé : Mesures Agro-Environnementales Faune Sauvage (MAEFS) permet l'achat et la mise à disposition de mélanges floristiques utilisés comme couverts environnementaux.

• **Plan de relance « Plantons des haies »**



Ce programme national, fort d'une enveloppe de 50 millions d'euros, vise à replanter 7 000 kilomètres de haies et alignements d'arbres intraparcellaires en France d'ici à 2024. En Bourgogne-Franche-Comté, l'objectif est de 400 kms sur cette même période. Les projets doivent être implantés sur terrains agricoles et portés par des agriculteurs qui seront remboursés de leurs dépenses sur présentation des justificatifs et selon un barème établissant les plafonds par poste. La FDC 70 s'est investie dès son lancement dans cette mesure et a été reconnue comme structure accompagnatrice en avril 2021. Dans ce cadre, le temps de travail nécessaire au montage des 12 dossiers qu'elle s'est engagée à réaliser lui sera remboursé suivant un barème spécifique prenant en compte le temps passé (plafonné), la Surface Agricole Utile et l'ampleur du projet.

• **Autofinancement du porteur de projet**

Ceci ne concerne à ce jour qu'un seul projet porté par une entreprise pour la plantation d'un verger et d'une haie champêtre sur le terrain attenant à l'usine. Inéligible aux différents dispositifs de financements et souhaitant la réalisation d'un projet d'envergure, la FDC 70 a assuré gratuitement l'ingénierie de projet, en étroite collaboration avec l'association Les Croqueurs de Pommes du Pays-Graylois-Bas-Salon, ainsi que l'organisation du chantier. L'entreprise a quant à elle financé la totalité des fournitures.

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

Linéaire de haies

Surface de bosquets

Nombre d'arbres fruitiers (vergers)

Surface de couverts environnementaux

Nombre de porteurs de projets

PROJET / ACTION	Breurey-lès-Faverney – Interconnexion AEP avec Faverney							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Breurey-lès-Faverney							
MAÎTRE D'ŒUVRE	Cabinet André à Pontarlier							
DESCRIPTION								
<p>Pour faire face au manque d'eau potable chronique, après l'étude de différentes solutions, l'interconnexions du réseau AEP du village à celui de la commune voisine, Faverney, a été retenu.</p> <p>Les travaux représentent 1 600 m de canalisations.</p> <p>Alimentation de la partie basse du village de Breurey-lès-Faverney.</p>								
PLAN DE FINANCEMENT								
DÉPENSES		FINANCEMENTS						
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant				
Travaux	220 000 € HT	Département 70	70 %	154 000 € HT				
		Autofinancement	30 %	66 000 € HT				
TOTAL	220 000 € HT	TOTAL		220 000 € HT				
PARTENAIRES								
Commune de Faverney								
CALENDRIER								
<p>Début des travaux prévu en décembre 2021</p> <p>Marchés signés</p>								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION								
-								

PROJET / ACTION	Cendrecourt – Création d'une STEP et mise en séparatif							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Cendrecourt							
MAÎTRE D'ŒUVRE	EVI							
DESCRIPTION								
Mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées par la réalisation d'une STEP et la mise en séparatif d'une partie du réseau de collecte.								
PLAN DE FINANCEMENT								
DÉPENSES		FINANCEMENTS						
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant				
Investissement : réseaux	640 000 € HT	Agence de l'Eau	50 %	485 000 € HT				
		Département 70	20 %	194 000 € HT				
Investissement : STEP	330 000 € HT	État	30 %	291 000 € HT				
		Autofinancement						
TOTAL	970 000 € HT	TOTAL		970 000 € HT				
Fonctionnement : abonnement électrique et entretien des pompes et automatismes : 5 000 € HT par an								
PARTENAIRES								
Agence de l'eau, Conseil départemental, Etat pour une partie du financement. Ingénierie 70 pour assistance à maîtrise d'ouvrage.								
CALENDRIER								
Appel d'offre attribué depuis début 2021 en attente d'actualisation des prix pour notifications des entreprises choisies. Début des travaux 2022								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION								
-								

PROJET / ACTION	Cubry-lès-Faverney – Réseau d'assainissement et STEP							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Breurey-lès-Faverney							
MAÎTRE D'ŒUVRE	BC2I, Colombe-lès-Vesoul							
DESCRIPTION								
<p>Dossier d'assainissement collectif commencé en 2008, il est temps de le réaliser, plus on attend, plus le coût augmente. Nous profitons des 70% d'aides proposées actuellement et auxquelles nous tenons sans quoi il sera trop difficile aux habitants de supporter le coût de ces travaux nécessaires sur notre petite commune.</p>								
PLAN DE FINANCEMENT								
DÉPENSES		FINANCEMENTS						
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant				
Réseaux et STEP	1 026 125 € HT	État – DETR	10 %	109 598 € HT				
		Agence de l'Eau	45 %	488 348 € HT				
Bureaux d'études et maîtrise d'œuvre	46 900 € HT	Département 70	6 %	60 244 € HT				
		Autofinancement (prêt bancaire sur 25 ans)	39 %	414 835 € HT				
TOTAL	1 073 025 € HT	TOTAL		1 073 025 € HT				
PARTENAIRES								
DETTR Agence de l'Eau Département 70								
CALENDRIER								
Travaux sur 2022-2023								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION								
-								

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE **Pays Vesoul – Val de Saône** **A.1**

PROJET / ACTION	Mersuay – Plantations puis entretien de la forêt communale						
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Mersuay						
MAÎTRE D'ŒUVRE	ONF						
DESCRIPTION	Plantation et entretien des plantations.						
PLAN DE FINANCEMENT							
DÉPENSES		FINANCEMENTS					
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant			
Plantations	150 000 € HT	Autofinancement	100 %	150 000 € HT			
Entretien							
TOTAL	150 000 € HT	TOTAL		150 000 € HT			
PARTENAIRES							
Mairie, ONF.							
CALENDRIER							
2020-2026 – durée du mandat							
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION							
-							

PROJET / ACTION	Noidans-le-Ferroux – Création d'un réseau de transit au centre du village puis mise en exploitation du forage du Bois Bouillon
------------------------	--

MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Noidans-le-Ferroux
-------------------------	-------------------------------

MAÎTRE D'ŒUVRE	INGÉNIERIE 70
-----------------------	---------------

DESCRIPTION	
La commune est actuellement alimentée par la source Martin située au centre du village entre des maisons existantes et cette situation rend impossible la création d'un périmètre de protection de captage efficace. Après plusieurs essais de forage, la Commune a trouvé une source d'eau potable située au Bois Bouillon, qui permettrait de répondre aux attentes pour l'instauration d'un périmètre de protection. Une procédure de Déclaration d'Utilité Publique est donc en cours.	
Compte tenu du montant total des travaux du raccordement du village à cette nouvelle source d'eau, la municipalité a fait le choix de partager ces travaux sur plusieurs exercices budgétaires : 1 ^{er} tranche 2021 et deuxième tranche 2022-2023.	
La première tranche des travaux consiste à la création d'un réseau de transit. Un groupement de commande a été mis en place avec le SIED 70 pour cette première tranche de travaux. En effet, afin de faire fonctionner la future station de pompage, il est indispensable d'amener le réseau d'électricité au Bois Bouillon.	
La deuxième tranche des travaux consiste à la mise en exploitation du nouveau forage : construction d'une station de pompage avec équipements nécessaires, ... Cette mise exploitation ne pourra débuter avant la validation définitive de la DUP de la nouvelle source d'eau potable de la commune.	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Création réseau transit	247 486,32 € HT	Subvention Guichet unique	58,3 %	281 940,15 € HT
Mise en exploitation forage	236 116,00 € HT	FCTVA N+1	13,7 %	66 253,52 € HT
		Autofinancement	28 %	135 408,65 € HT
TOTAL	483 602,32 € HT	TOTAL		483 602,32 € HT

PARTENAIRES
Projet inscrit dans le contrat ZRR
SIED 70

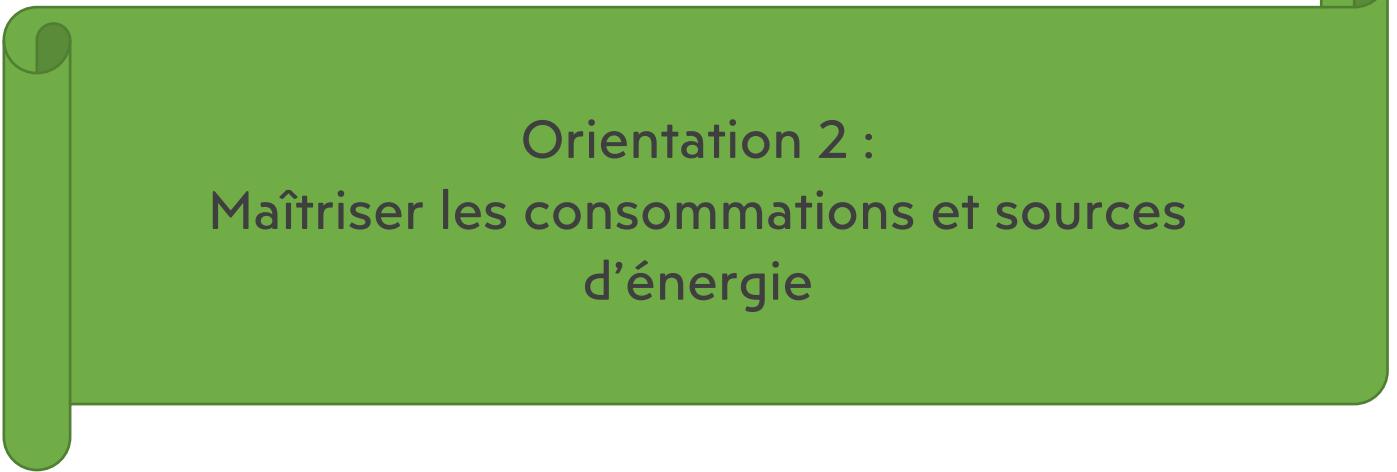
CALENDRIER	
1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche
- Consultation des entreprises : novembre 2021, - Exécution des travaux : décembre 2021, - Durée des travaux : environ 2 mois.	- Consultation des entreprises : fin 2022, - Exécution des travaux : début 2023, - Durée des travaux : environ 6 mois.

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
-

PROJET / ACTION	St-Rémy-en-Comté – Suppression des eaux claires et mise en conformité du poste et dégrilleur de la station d'épuration Nord							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Saint-Rémy-en-Comté							
MAÎTRE D'ŒUVRE	Commune de Saint-Rémy-en-Comté							
DESCRIPTION								
Les effluents provenant des bâtiments de l'hôpital apportent des matières qui provoquent des dysfonctionnements importants de la station d'épuration donc ces travaux sont indispensables.								
PLAN DE FINANCEMENT								
DÉPENSES		FINANCEMENTS						
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant				
Travaux	81 449 € HT	Agence de l'Eau	50 %	40 724 € HT				
		AHBFC	25 %	20 363 € HT				
		Autofinancement	25 %	20 362 € HT				
TOTAL	81 449 € HT	TOTAL		81 449 € HT				
PARTENAIRES								
L'Association Hospitalière de Bourgogne-Franche-Comté (AHBFC), gestionnaire des bâtiments s'engage à participer au coût du projet suivant une convention à définir.								
CALENDRIER								
Convention de maîtrise d'œuvre autorisée le 3 septembre 2021. Convention avec l'AHBFC à l'étude. Début des travaux au 1 ^{er} trimestre 2022.								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION								
-								

PROJET / ACTION	Scey-sur-Saône – Création d'une nouvelle STEP							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin							
MAÎTRE D'ŒUVRE	BC2I (mission AMO) Maître d'œuvre à définir							
DESCRIPTION								
Construction d'une nouvelle station d'épuration afin de pouvoir assurer les besoins en assainissement collectif de la commune. La station actuelle a atteint sa charge nominale de traitement.								
PLAN DE FINANCEMENT								
DÉPENSES		FINANCEMENTS						
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant				
Études	157 850 € HT	État	-	-				
		Agence de l'Eau	-	-				
Travaux STEP	1 538 500 € HT	Département	-	-				
		Autofinancement	-	-				
TOTAL	1 696 350 € HT	TOTAL		1 696 350 € HT				
PARTENAIRES								
Agence de l'eau, ARS, Département								
CALENDRIER								
Étude : 2022 Début des travaux : 2022 / 2023 suivant les résultats des études								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION								
-								

PROJET / ACTION	Traves – Renouvellement de la canalisation principale d'eau potable							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Traves							
MAÎTRE D'ŒUVRE	Ingénierie 70							
DESCRIPTION								
<p>Renouvellement de la canalisation principale d'eau potable.</p> <p>Lieu : Grande Rue.</p>								
PLAN DE FINANCEMENT								
DÉPENSES		FINANCEMENTS						
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant				
Travaux	Prévisionnel	Agence de l'Eau	20 %	45 376,04 € HT				
		Département 70	20 %	45 376,04 € HT				
		Etat	30 %	68 064,06 € HT				
		Autofinancement	30 %	68 064,06 € HT				
TOTAL	226 880,20 € HT	TOTAL		226 880,20 € HT				
PARTENAIRES								
État, Département, Agence de l'Eau (plan de relance).								
CALENDRIER								
Prévision des travaux : mai-juin 2022 Sommes actuellement à la phase de consultation des entreprises.								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION								
-								



Orientation 2 :
Maîtriser les consommations et sources
d'énergie

PROJET / ACTION	CCTDS – Audit énergétique des groupes scolaires à Port-sur-Saône							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes Terres de Saône (CCTDS)							
MAÎTRE D'ŒUVRE	-							
DESCRIPTION								
Avoir un état des lieux précis afin d'identifier les flux énergétiques et les potentiels d'amélioration de l'efficacité énergétique des ERP. Déterminer les travaux à effectuer en priorité pour améliorer le confort d'utilisation de ces bâtiments et limiter leur consommation d'énergie.								
PLAN DE FINANCEMENT								
DÉPENSES		FINANCEMENTS						
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant				
Groupe scolaire Pergaud	13 500 € HT	État – DSIL	60 %	24 600 € HT				
Groupe scolaire Saint-Valère	27 500 € HT	Région BFC	20 %	8 200 € HT				
		Autofinancement	20 %	8 200 € HT				
TOTAL	41 000 € HT	TOTAL		41 000 € HT				
PARTENAIRES								
État – Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités » et Région BFC.								
CALENDRIER								
Lancement de l'audit en octobre 2021 – Résultats attendus premier trimestre 2022								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION								
État des lieux précis de la situation énergétique des bâtiments et mise en œuvre d'équipements/pratiques et réalisation de travaux visant à amoindrir la consommation d'énergie.								

PROJET / ACTION	SIED 70 – Développement de projets photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux
------------------------	---

MAÎTRE D'OUVRAGE	SIED 70
-------------------------	---------

MAÎTRE D'ŒUVRE	-
-----------------------	---

DESCRIPTION
Le SIED 70 réalise des études d'opportunité pour les Communes et EPCI qui souhaitent installer des panneaux photovoltaïques sur leurs toitures.
Ils peuvent ensuite transférer au SIED 70 la compétence production d'électricité pour permettre à ce dernier d'installer et d'exploiter des panneaux photovoltaïques pour les projets dont le temps de retour est inférieur à 20 ans.
A ce jour, deux Communes du territoire du PVVS (hors CAV) ont délégué cette compétence :
<ul style="list-style-type: none"> - Villers-le-Sec pour un hangar communal pour une puissance d'installation de 36 kWc ; - Franchevelle pour l'église, la salle polyvalente, l'école et un bâtiment industriel, pour des puissances d'installation de 36 kWc chacune.

PLAN DE FINANCEMENT		FINANCEMENTS		
DÉPENSES		STRUCTURE – DISPOSITIF	%	Montant
Type	Montant			
Villers-le-Sec	43 300 € HT			
Franchevelle – église	46 000 € HT			
Franchevelle – salle polyvalente	47 000 € HT			
Franchevelle – école	47 000 € HT			
Franchevelle – usine industrielle	47 000 € HT			
TOTAL	230 300 € HT			
		TOTAL		230 300 € HT

Pas de financement à ce jour (cf décret dit « S21 »)

PARTENAIRES
Les Communes : propriétaires du bâtiment qui louent la toiture au SIED 70.

CALENDRIER
Réalisation des études de structure : 2021/2022
Consultation des entreprises, réalisation des travaux et raccordement : 2022

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
Production d'électricité annuelle (en kWh)

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE **Pays Vesoul - Val de Saône** **A.2**

PROJET / ACTION	PVVS – Élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) réglementaire avec évaluation environnementale							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Syndicat Mixte du Pays Vesoul - Val de Saône (PVVS)							
MAÎTRE D'ŒUVRE	A définir (marché public en cours)							
DESCRIPTION								
<p>A ce jour, dans un contexte sanitaire inédit, qui amplifie l'ampleur des enjeux liés aux transitions énergétiques et écologiques en termes de développement du territoire, notamment et pour offrir une vision plus large et plus complète de mise en œuvre d'un PCAET, mais aussi pour des raisons de mutualisation de moyens et d'ingénierie, le Pays porte l'élaboration d'un PCAET « réglementaire » à l'échelle du territoire. Pour rappel, le plan d'actions 2020-2025 du PCAET du PVVS est issu d'une démarche volontaire engagée en 2012 avec le précédent PCET. Le PVVS s'engage donc dans une nouvelle démarche en lien avec ses EPCI membres, dont la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV) soumise à un cadre réglementaire.</p>								
PLAN DE FINANCEMENT								
DÉPENSES		FINANCEMENTS						
Type	Montant	Structure - Dispositif	%	Montant				
Maîtrise d'œuvre « Évaluation environnementale »	Estimation : 15 000 € HT	Soutien ANCT	50 %	55 000 € HT				
Maîtrise d'œuvre « Élaboration du PCAET »	Estimation : 95 000 € HT	Autofinancement PVVS	50 %	55 000 € HT				
TOTAL	110 000 € HT	TOTAL		110 000 € HT				
PARTENAIRES								
Communauté d'Agglomération de Vesoul Communauté de communes des Combes Communauté de communes du Triangle Vert Communauté de communes des Hauts du Val de Saône Communauté de communes Terres de Saône Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)								
CALENDRIER								
Publication du marché : 24/08/2021 Remise des offres : 01/10/2021 Phase de négociation / régulation : 17/11/2021 Recrutement de(s) bureau(x) d'études / démarrage de la mission : début 2022								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION								
Les résultats constatés au regard des résultats attendus La cohérence des moyens au regard des objectifs Les impacts (pour les bénéficiaires, le territoire, la planète, ...) L'adéquation du PCAET par rapport aux besoins L'articulation du PCAET avec d'autres documents de planification								

PROJET / ACTION	Bougnon – Rénovation thermique des bâtiments communaux
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Bougnon
MAÎTRE D'ŒUVRE	Commune de Bougnon
DESCRIPTION	
<p>La commune de Bougnon est déjà engagée dans un programme de réduction des dépenses énergétiques de ses bâtiments communaux depuis 2014 ; après avoir apporté des compléments d'isolation dans ses deux principaux bâtiments que sont la mairie et l'école, la collectivité souhaite poursuivre en procédant au renouvellement des chaudières fuel de ces deux bâtiments, en les remplaçant par des systèmes biomasse de type chaudière à granulés et en poursuivant le renouvellement des dernières huisseries de la mairie.</p> <p>Pour ce faire, la collectivité s'est appuyée sur un premier diagnostic énergétique réalisé en 2012, complété par une étude de faisabilité subventionnée par l'ADEME en 2019 ; elle a bénéficié de l'accompagnement de l'ADERA tout au long de cette opération.</p> <p>Un dossier a été validé par le SIED en 2019 sur les opérations isolations-huisseries bâtiments mairie à hauteur de 40 %.</p> <p>Le montant de DSIL a été notifié par la Préfecture de Haute Saône en date du 10 juin 2021.</p> <p>Les travaux ont été engagés, la chaudière de l'école a été installée, les huisseries de la mairie ont été changées. La chaudière de la mairie sera installée en 2022.</p>	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Huisseries mairie	3 900 € HT	SIED 70	40 %	36 000 € HT
Chaudière mairie	32 000 € HT			
Mise aux normes incendie	4 300 € HT	État – DSIL	40 %	36 000 € HT
Chaudière école	31 700 € HT			
Réalisation d'un silo pour l'école	16 100 € HT	Autofinancement	20 %	18 000 € HT
Imprévus	2 000 € HT			
TOTAL	90 000 € HT	TOTAL		90 000 € HT

PARTENAIRES
État, SIED 70

CALENDRIER
2021-2022

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
-

PROJET / ACTION	Cubry-lès-Faverney – Rénovation de la salle des fêtes							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Cubry-lès-Faverney							
MAÎTRE D'ŒUVRE	Commune de Cubry-lès-Faverney							
DESCRIPTION								
<p>Dans un esprit d'entretien et bon vieillissement des bâtiments communaux, nous avons prévu de terminer le remplacement des menuiseries extérieures dont la première tranche a été faite par le conseil municipal précédent, de refaire l'isolation au-dessus des cuisines et sanitaires, passer tout l'éclairage aux LED, terminer la peinture, un peu de plomberie et de mise aux normes d'accessibilité.</p>								
PLAN DE FINANCEMENT								
DÉPENSES		FINANCEMENTS						
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant				
Menuiseries	27 655 € HT	SIED 70	37 %	18 300 € HT				
Électricité	8 102 € HT							
Isolation	4 529 € HT	État – DSIL	38 %	18 949 € HT				
Plomberie	1 114 € HT							
Zinguerie	1 964 € HT	Autofinancement (prêt bancaire)	25 %	12 586 € HT				
Façade	5 455 € HT							
Peinture	1 016 € HT							
TOTAL	49 835 € HT	TOTAL		49 835 € HT				
Prêt bancaire de 180 000€ sur 10 ans regroupant l'ensemble des travaux prévus sur la commune								
PARTENAIRES								
SIED 70 : dossier accepté État – DSIL : dossier accepté								
CALENDRIER								
Travaux en cours : commencés en Septembre 2021 Fin prévue Mars 2022								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION								
-								

PROJET / ACTION	Cubry-lès-Faverney – Rénovation de logements communaux							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Cubry-lès-Faverney							
MAÎTRE D'ŒUVRE	Commune de Cubry-lès-Faverney							
DESCRIPTION								
<p>Dans un esprit d'entretien et bon vieillissement des bâtiments communaux, nous avons prévu de refaire l'isolation de 2 logements communaux, n'étant plus loués car trop énergivore. Il est prévu de refaire toute l'isolation des murs extérieurs et des combles, changer les fenêtres et Velux, passer d'un chauffage gaz en citerne à l'aérotérmie et quelques modifications sanitaires et électriques.</p>								
PLAN DE FINANCEMENT								
DÉPENSES		FINANCEMENTS						
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant				
Menuiseries	42 005 € HT	SIED 70	44 %	48 500 € HT				
Électricité	4 595 € HT							
Isolation	12 681 € HT	État – DSIL	36 %	39 800 € HT				
Plomberie / chauffage	21 574 € HT							
Velux	7 970 € HT	Autofinancement (prêt bancaire)	20 %	22 905 € HT				
Isolation/placo/peinture	22 380 € HT							
TOTAL	111 205 € HT	TOTAL		111 205 € HT				
Prêt bancaire de 180 000€ sur 10 ans regroupant l'ensemble des travaux prévus sur la commune								
PARTENAIRES								
SIED 70 : dossier accepté État – DSIL : dossier accepté								
CALENDRIER								
Travaux en cours : commencés en octobre 2021 Fin prévue Mai 2022								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION								
-								

PROJET / ACTION	Gevigney-et-Mercey – Rénovation énergétique des logements de la poste
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Gevigney-et-Mercey
MAÎTRE D'ŒUVRE	Commune de Gevigney-et-Mercey
DESCRIPTION	
<p>La commune s'est engagée avec le SIED 70 en la création d'une chaufferie bois. Pour cela, les futurs consommateurs devront améliorer énergétiquement l'isolation des bâtiments anciens.</p> <p>Nous avons déjà rénové 2 logements en 2019, puis une salle est en cours de rénovation, c'est donc une continuité afin de rénover intégralement notre patrimoine.</p> <p>2 logements seraient concernés, un T1 de 30 m² et un T4 de 80 m² environ.</p>	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Placo, peinture, isolation, menuiserie, sanitaire, revêtement de sol, chauffage, électricité, escaliers, travaux extérieurs...	111 326,90 € HT	État – DETR	30 %	33 079,81 € HT
		SIED 70	50 %	56 048,81 € HT
		Autofinancement	20 %	22 198,28 € HT
TOTAL	111 326,90 € HT	TOTAL		111 326,90 € HT

PARTENAIRES	
SIED 70 pour la réalisation de l'audit énergétique, celui-ci devrait être réalisé sur fin 2021 – début 2022.	Attente de l'audit pour réaliser la demande de subvention, une fois le scénario choisi par le conseil municipal (sans doute une isolation extérieure).

CALENDRIER	
Audit énergétique – Fin 2021	
Appel d'offre 1 ^{er} semestre 2021	
Travaux courant 2021	
Solde fin 2021	

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION	
-	

PROJET / ACTION	Mailley-et-Chazelot – Renouvellement du chauffage de l'Église
------------------------	---

MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Mailley-et-Chazelot
-------------------------	--------------------------------

MAÎTRE D'ŒUVRE	Commune de Mailley-et-Chazelot
-----------------------	--------------------------------

DESCRIPTION	
La commune de Mailley-et-Chazelot souhaite installer un nouveau système de chauffage pour son l'église. L'actuelle chaudière au fuel est en fin de vie (\approx 60 ans) et ne tiendra plus très longtemps. C'est pourquoi, l'opportunité d'installer un chauffage plus performant et respectueux de l'environnement est à saisir.	
Après étude de différents modes de chauffage, il apparaît que le pellet est le mode de chauffage le plus adapté à ce genre de bâtiment.	
L'actuelle chaudière au fuel est située dans un local en béton accolé à l'église. Ce petit local, après réhabilitation, pourrait servir pour y installer le silo à pellets.	
	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Installation chaudière	113 319 € HT	État – DETR	40 %	50 128 € HT
		SIED 70	40 %	50 128 € HT
Génie civil	12 000 € HT	Autofinancement	20 %	25 063 € HT
TOTAL	125 319 € HT	TOTAL		125 319 € HT

PARTENAIRES	
SARL LYAUTHEY FRANCIS	

CALENDRIER	
1 ^{er} semestre 2022 (2 mois de travaux)	

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION	
-	

PROJET / ACTION	Pontcey – Réhabilitation d'un bâtiment destiné à accueillir la mairie
------------------------	---

MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Pontcey
-------------------------	--------------------

MAÎTRE D'ŒUVRE	Cabinet BERGERET
-----------------------	------------------

DESCRIPTION
Réhabilitation d'un bâtiment situé au cœur du village destiné à accueillir les locaux de la mairie (amélioration énergétique et accessibilité).

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Prévisionnel	600 000 € HT	État (DETR, DSIL)	-	-
		Région – Effilogis	-	-
		SIED 70	-	-
		Autres	-	-
		Autofinancement	-	-
TOTAL	600 000 € HT	TOTAL		600 000 € HT

PARTENAIRES
-

CALENDRIER
Demande de subventions fin 2021, 1 ^{er} semestre 2022 Avant-Projet Sommaire (APS) en cours Consultation des entreprises : fin 2021, 1 ^{er} semestre 2022

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
-



Orientation 3 :
Favoriser les mobilités adaptées aux besoins et
ambitions de la transition écologique

PROJET / ACTION	CCTDS – Crédit d'une aire de covoiturage
------------------------	--

MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de communes Terres de Saône (CCTDS)
-------------------------	--

MAÎTRE D'ŒUVRE	-
-----------------------	---

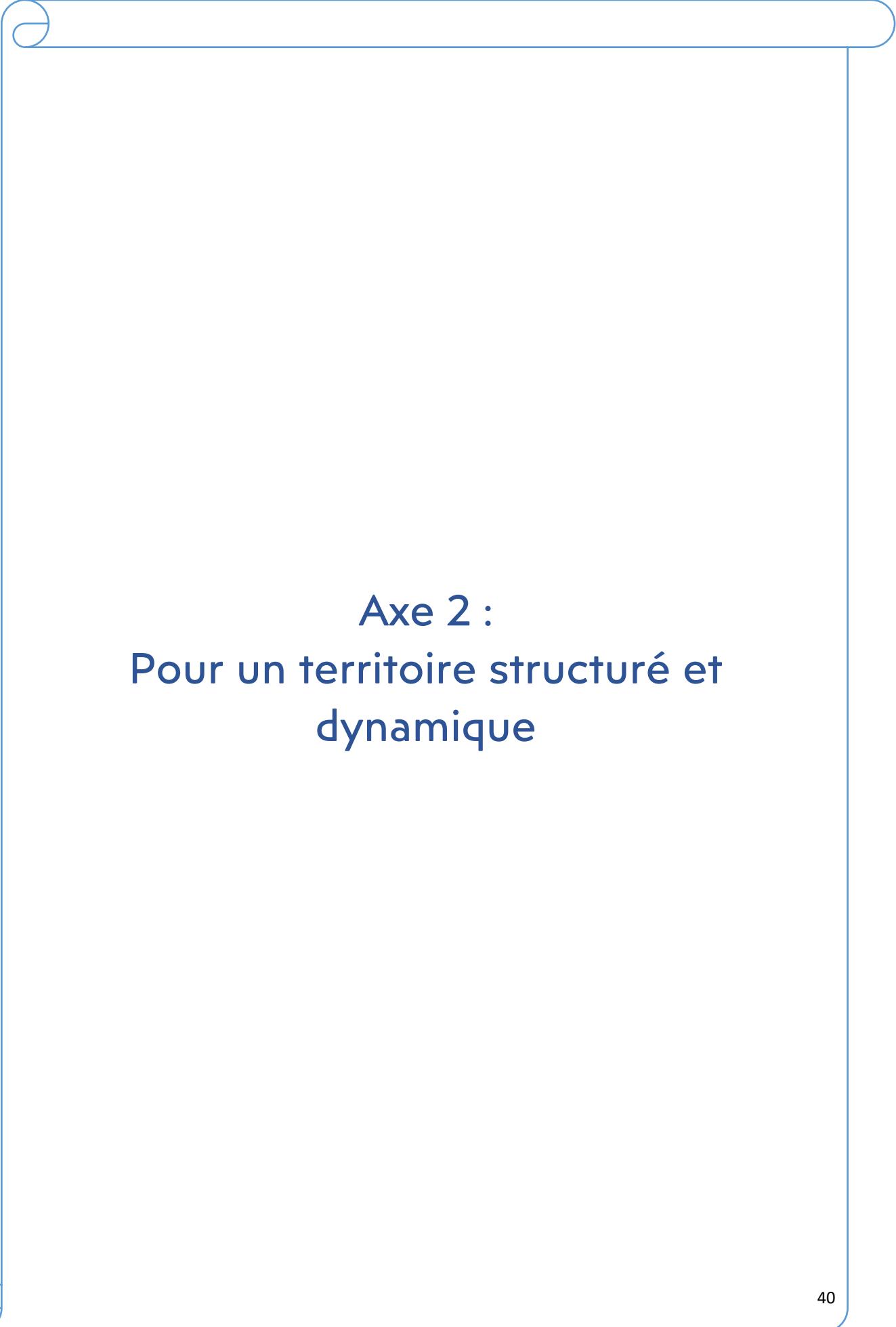
DESCRIPTION
Création d'une aire de covoiturage à proximité immédiate de l'échangeur de la déviation à l'Est de Port-sur-Saône afin de permettre de développer le covoiturage et limiter le stationnement « sauvage » lié à cette pratique.
Création de cette aire en lien avec la création de la nouvelle ZA de Terres de Saône (étude de toute la zone qui sera lancée fin d'année ou début 2022).

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Revêtements et accès	27 000 € HT	Département – politiques sectorielles	25 %	7 500 € HT
		Département – PACT II	10 %	3 000 € HT
Signalisation	3 000 € HT	Région BFC	30 %	9 000 € HT
		Autofinancement	35 %	10 500 € HT
TOTAL	30 000 € HT	TOTAL		30 000 € HT

PARTENAIRES
-

CALENDRIER
Étude de l'entrée Est de Port-sur-Saône : recrutement d'un cabinet en décembre 2021 – janvier 2022
Réalisation et rendu : juin 2022
Lancement effectif des travaux : octobre 2022

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
Fréquentation de l'aire de covoiturage



Axe 2 :

Pour un territoire structuré et dynamique



Orientation 1 :
Maintenir et renforcer les services et le lien social

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE **Pays Vesoul – Val de Saône** **B.1**

PROJET / ACTION	C3 – Construction d'un bâtiment périscolaire à La Romaine																															
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes des Combés (C3)																															
MAÎTRE D'ŒUVRE	-																															
DESCRIPTION																																
<p>Depuis 2002, la Communauté est compétente pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la construction, la rénovation, l'extension et la gestion des locaux destinés à l'accueil des activités périscolaires - la mise en œuvre sur le territoire communautaire de services de restauration, d'accueil périscolaire et de centres de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires. <p>Le projet sur le site de la Romaine est de créer un nouveau bâtiment de 230 m² relié au groupe scolaire par un sas de 36 m². Ainsi les élèves pourront passer de l'école au centre d'accueil sans ressortir à l'extérieur. Le centre comprendra les espaces suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un hall d'accueil de 39 m² - un espace sanitaires de 21,50 m² - des locaux techniques et vestiaires de 22 m² - une cuisine de 22 m² - un bureau de 20 m² - une salle de restauration et d'activités de 84 m² pouvant être divisées en deux salles - un espace de rangement de 20 m² <p>Le centre accueille les enfants de Neuville Les La Charité et La Romaine (70 enfants scolarisés dans 3 classes). La fréquentation du centre est stable avec un effectif de 25 enfants lors de la pause méridienne. Le centre est ouvert matin, midi et soir ainsi que le mercredi matin en période scolaire. Il fonctionne pendant certaines vacances en alternance avec les autres centres.</p>																																
PLAN DE FINANCEMENT																																
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES</th> <th colspan="3">FINANCEMENTS</th> </tr> <tr> <th>Type</th> <th>Montant</th> <th>Structure – Dispositif</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Travaux</td> <td rowspan="4">634 812 € HT</td> <td>État – DETR</td> <td>35 %</td> <td>222 184 € HT</td> </tr> <tr> <td>Département 70</td> <td>35 %</td> <td>222 184 € HT</td> </tr> <tr> <td>CAF</td> <td>6 %</td> <td>40 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>24 %</td> <td>150 444 € HT</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>634 812 € HT</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>634 812 € HT</td> </tr> </tbody> </table>				DÉPENSES		FINANCEMENTS			Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant	Travaux	634 812 € HT	État – DETR	35 %	222 184 € HT	Département 70	35 %	222 184 € HT	CAF	6 %	40 000 € HT	Autofinancement	24 %	150 444 € HT	TOTAL	634 812 € HT	TOTAL		634 812 € HT
DÉPENSES		FINANCEMENTS																														
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant																												
Travaux	634 812 € HT	État – DETR	35 %	222 184 € HT																												
		Département 70	35 %	222 184 € HT																												
		CAF	6 %	40 000 € HT																												
		Autofinancement	24 %	150 444 € HT																												
TOTAL	634 812 € HT	TOTAL		634 812 € HT																												
PARTENAIRES																																
Commune																																
CALENDRIER																																
Octobre 2021 – fin de l'opération prévue fin 2022																																
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION																																
<p>Amélioration de la qualité d'accueil des enfants</p> <p>Surfaces nouvellement créées</p> <p>Capacité d'accueil supplémentaire</p>																																

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE **Pays Vesoul – Val de Saône** **B.1**

PROJET / ACTION	C3 – Extension du bâtiment périscolaire de Traves																												
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes des Combés (C3)																												
MAÎTRE D'ŒUVRE	-																												
DESCRIPTION																													
<p>Depuis 2017, la Communauté exerce ainsi la totalité de la compétence en matière d'accueil scolaire et périscolaire ce qui permet d'avoir une approche globale des équipements à l'échelle du territoire communautaire et d'établir une complémentarité entre les sites. La couverture du territoire de la Communauté en matière scolaire et périscolaire est assurée par les pôles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scey Sur Saône - Noidans Le Ferroux avec un centre annexe sur Raze - Mailley et Chazelot - Traves - Soing - La Romaine <p>La communauté de communes est signataire d'un projet éducatif de territoire 2020-2026.</p> <p>Sur la commune de Trave, il y a 85 enfants répartis en 4 classes dont une quarantaine fréquentent régulièrement le périscolaire sur la pause méridienne. Les locaux sont devenus exigus et ne permettent plus un accueil de qualité. Le projet consiste à construire une extension de 75 m² entre le centre actuel et l'école. Cette extension permettra d'aménager les espaces suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un hall d'accueil vestiaires de 13 m² - une salle de restauration et d'activités de 38 m² - un bureau de 9 m² - un espace de rangement de 15 m² 																													
PLAN DE FINANCEMENT																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES</th> <th colspan="3">FINANCEMENTS</th> </tr> <tr> <th>Type</th> <th>Montant</th> <th>Structure – Dispositif</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Travaux et honoraires</td> <td rowspan="3">250 000 € HT</td> <td>État – DETR</td> <td></td> <td>86 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>CAF (plan mercredi)</td> <td></td> <td>114 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td></td> <td>50 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>250 000 € HT</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>250 000 € HT</td> </tr> </tbody> </table>				DÉPENSES		FINANCEMENTS			Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant	Travaux et honoraires	250 000 € HT	État – DETR		86 000 € HT	CAF (plan mercredi)		114 000 € HT	Autofinancement		50 000 € HT	TOTAL	250 000 € HT	TOTAL		250 000 € HT
DÉPENSES		FINANCEMENTS																											
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant																									
Travaux et honoraires	250 000 € HT	État – DETR		86 000 € HT																									
		CAF (plan mercredi)		114 000 € HT																									
		Autofinancement		50 000 € HT																									
TOTAL	250 000 € HT	TOTAL		250 000 € HT																									
PARTENAIRES																													
Commune, Direction Départementale jeunesse et sport																													
CALENDRIER																													
<p>Début des travaux : novembre 2021</p> <p>Fin des travaux : août 2022</p>																													
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION																													
<p>Surfaces nouvellement créées</p> <p>Capacité d'accueil supplémentaire</p>																													

PROJET / ACTION	C3 – Extension du bâtiment périscolaire de Scey-sur-Saône																												
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes des Combés (C3)																												
MAÎTRE D'ŒUVRE	-																												
DESCRIPTION	<p>Depuis 2017, la Communauté exerce ainsi la totalité de la compétence en matière d'accueil scolaire et périscolaire ce qui permet d'avoir une approche globale des équipements à l'échelle du territoire communautaire et d'établir une complémentarité entre les sites. La couverture du territoire de la Communauté en matière scolaire et périscolaire est assurée par les pôles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scey Sur Saône - Noidans Le Ferroux avec un centre annexe sur Raze - Mailley et Chazelot - Traves - Soing - La Romaine <p>La communauté de communes est signataire d'un projet éducatif de territoire 2020-2026. L'école de Scey-sur-Saône compte xx élèves et xx classes, c'est le pôle éducatif le plus important du territoire. La fréquentation du périscolaire ne cesse d'augmenter et la capacité d'accueil réglementaire est quasiment atteinte. La collectivité a pour projet de réaliser une extension des locaux périscolaires avec la construction d'un bâtiment neuf attaché aux locaux existants, mais également l'aménagement d'une partie des locaux de l'ancien dojo situé à proximité immédiate du périscolaire.</p>																												
PLAN DE FINANCEMENT <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES</th> <th colspan="3">FINANCEMENTS</th> </tr> <tr> <th>Type</th> <th>Montant</th> <th>Structure – Dispositif</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Travaux et honoraires (prévisionnel)</td> <td rowspan="3">450 000 € HT</td> <td>État – DETR</td> <td>20 %</td> <td>90 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>CAF</td> <td>60 %</td> <td>270 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20 %</td> <td>90 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>450 000 € HT</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>450 000 € HT</td> </tr> </tbody> </table>				DÉPENSES		FINANCEMENTS			Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant	Travaux et honoraires (prévisionnel)	450 000 € HT	État – DETR	20 %	90 000 € HT	CAF	60 %	270 000 € HT	Autofinancement	20 %	90 000 € HT	TOTAL	450 000 € HT	TOTAL		450 000 € HT
DÉPENSES		FINANCEMENTS																											
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant																									
Travaux et honoraires (prévisionnel)	450 000 € HT	État – DETR	20 %	90 000 € HT																									
		CAF	60 %	270 000 € HT																									
		Autofinancement	20 %	90 000 € HT																									
TOTAL	450 000 € HT	TOTAL		450 000 € HT																									
PARTENAIRES <p>Commune, Direction Départementale jeunesse et sport</p>																													
CALENDRIER <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'ancien dojo : fin 2021 - Création de l'extension : fin 2022 																													
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION <p>Surfaces nouvellement créées Capacité d'accueil supplémentaire</p>																													

PROJET / ACTION	C3 – Construction de deux micro-crèches modulaires en bois local
------------------------	--

MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes des Combes (C3)
-------------------------	--

MAÎTRE D'ŒUVRE	Marché de Conception-Réalisation : groupement d'entreprises
-----------------------	---

DESCRIPTION
Dans un contexte où le nombre d'assistantes maternelles en activité sur le territoire diminue depuis plusieurs années, volonté de la collectivité de garantir une offre de service minimum relative à la garde du jeune enfant sur le territoire et développant les deux premiers établissements d'accueil du jeune enfant. Ces deux accueils collectifs permettront de créer 20 à 24 places pour les enfants de 0 à 3 ans.
C'est un projet à haute performance environnementale (performance énergétique des bâtiments, bois local et circuits courts d'approvisionnement...)
Construction de deux micro-crèches à Scey-Sur-Saône et Noidans-le-Ferroux en bois issu d'une commune de la Communauté.
Principe de construction modulaire.

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Études	74 370 € HT	CAF (PIAJE)	31 %	450 000 € HT
Bois local	86 911 € HT	État (DETR)	24 %	358 996 € HT
Modules	1 079 920 € HT	Département 70	17 %	245 000 € HT
Mobilier	103 721 € HT	CAF (mobilier)	3 %	41 488 € HT
Prestations annexes	119 992 € HT	Autofinancement	25 %	369 430 € HT
TOTAL	1 464 914 € HT	TOTAL		1 464 914 € HT

PARTENAIRES
CAF, Communes, COFOR, PMI

CALENDRIER
Consultation des entreprises : 1 ^{er} semestre 2021
Notification marché : mai 2021
Exploitation forestière : été/automne 2021
Dépôt PC : novembre 2021
Construction : 1 ^{er} semestre 2022
Ouverture prévue : septembre 2022

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
Nombre de places d'accueil créées

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE **Pays Vesoul – Val de Saône** **B.1**

PROJET / ACTION	CCHVS – Création de trois immobiliers de santé																																							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône (CCHVS)																																							
MAÎTRE D'ŒUVRE	-																																							
DESCRIPTION																																								
<p>La Communauté de Communes dispose depuis sa création d'une maison de santé située à Vitrey sur Mance. La problématique relative à la désertification médicale est prégnante sur le territoire, les élus ont donc souhaité apporter une solution pour favoriser le recrutement de nouveaux professionnels de santé. Cela se traduit par le portage de 3 projets au cours de la mandature, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combeaufontaine : création d'un immeuble pluridisciplinaire – pour ce projet, la CCHVS a d'ores et déjà recruté un cabinet d'architecte. - Jussey : création d'une maison pluridisciplinaire au sein de l'école primaire (qui a vocation à déménager dans les locaux du collège – école du socle) - Corre : création d'une petite maison pouvant accueillir des permanences ou des cabinets de professionnels de santé 																																								
PLAN DE FINANCEMENT																																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES</th> <th colspan="3">FINANCEMENTS</th> </tr> <tr> <th>Type</th> <th>Montant</th> <th>Structure – Dispositif</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Combeaufontaine</td> <td rowspan="2">2 000 000 € HT</td> <td>État</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Région BFC</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Jussey</td> <td>1 500 000 € HT</td> <td>Département 70</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Corre</td> <td rowspan="2">500 000 € HT</td> <td>LEADER / fonds européens</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>4 000 000 € HT</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>4 000 000 € HT</td> </tr> </tbody> </table>					DÉPENSES		FINANCEMENTS			Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant	Combeaufontaine	2 000 000 € HT	État	-	-	Région BFC	-	-	Jussey	1 500 000 € HT	Département 70	-	-	Corre	500 000 € HT	LEADER / fonds européens	-	-	Autofinancement	-	-	TOTAL	4 000 000 € HT	TOTAL		4 000 000 € HT
DÉPENSES		FINANCEMENTS																																						
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant																																				
Combeaufontaine	2 000 000 € HT	État	-	-																																				
		Région BFC	-	-																																				
Jussey	1 500 000 € HT	Département 70	-	-																																				
Corre	500 000 € HT	LEADER / fonds européens	-	-																																				
		Autofinancement	-	-																																				
TOTAL	4 000 000 € HT	TOTAL		4 000 000 € HT																																				
PARTENAIRES																																								
-																																								
CALENDRIER																																								
<p>Combeaufontaine : début des travaux en 2022 Jussey : début des travaux en 2023 Corre : début des travaux en 2024</p>																																								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION																																								
-																																								

PROJET / ACTION	CCTDS – Mise en accessibilité des ERP communautaires (phase 1)
------------------------	--

MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes Terres de Saône (CCTDS)
-------------------------	--

MAÎTRE D'ŒUVRE	-
-----------------------	---

DESCRIPTION
<p>Les objectifs répondent évidemment aux obligations réglementaires liées à l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes en situation de handicap. Les travaux permettront notamment de mettre aux normes les cheminements extérieurs (matérialisation au sol, guidage tactile, mise en place de bandes d'éveil à la vigilance, etc.), le stationnement des véhicules (création ou réfection de places de stationnement adaptées à proximité des accès des bâtiments, signalétique et marquage au sol), les accès et accueils (rampes, plateformes élévatrices, systèmes d'aide à la fermeture de portes, etc.), les circulations (guidage au sol, mise en conformité des escaliers, pose de bandes de vigilance, aménagement d'un ascenseur ou élévateur desservant l'ensemble des niveaux), les sanitaires et la signalétique.</p> <p>Sites concernés : Écoles d'Amoncourt, Auxon, Bougnon, Vellefrie, Fleurey-lès-Faverney, Flagy et Neurey-en-Vaux ; périscolaire de Flagy ; crèche d'Amance ; OT et siège de TDS à Port-sur-Saône ; camping communautaire (entrée).</p>

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Travaux (phase 1)	127 070,52 € HT	État – DETR	25 %	31 767,63 € HT
		Département 70 (40 % du montant subventionnable de 116 697,97 €)	37 %	46 679,19 € HT
		Autofinancement	38 %	48 623,70 € HT
TOTAL	127 070,52 € HT	TOTAL		127 070,52 € HT

PARTENAIRES
-

CALENDRIER
Appel d'offres lancé – Réalisation des travaux courant 2022

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
Mise en accessibilité de l'ensemble des ERP concernés. Conformité avec la réglementation en vigueur

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE **Pays Vesoul – Val de Saône** **B.1**

PROJET / ACTION	CCTDS – Amélioration et sécurisation des bâtiments scolaires 2021							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes Terres de Saône (CCTDS)							
MAÎTRE D'ŒUVRE	-							
DESCRIPTION								
Travaux d'amélioration et de sécurisation des locaux scolaires sur le territoire de Terres de Saône (année 2021)								
PLAN DE FINANCEMENT								
DÉPENSES		FINANCEMENTS						
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant				
École à Vellefrie	12 000 € HT	État (DETR ou DSIL)	24 %	11 651,85 € HT				
École Saint Valère à Port-sur-Saône	9 272,72 € HT	Département 70	30 %	14 556,82 € HT				
École Pergaud à Port-sur-Saône	27 584,19 € HT	Autofinancement	46 %	22 648,24 € HT				
TOTAL	48 856,91 € HT	TOTAL		48 856,91 € HT				
PARTENAIRES								
-								
CALENDRIER								
École à Vellefrie : travaux en cours de réalisation – réception avant fin 2021 École Saint Valère à Port-sur-Saône : livraison début 2022 École Pergaud à Port-sur-Saône : une partie des travaux est déjà réalisée, le reste est programmé fin 2021 et début 2022								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION								
Mise aux normes, sécurisation, amélioration des conditions d'enseignement								

PROJET / ACTION	CCTDS – Restructuration des écoles d'Amance sur un site unique
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes Terres de Saône (CCTDS)
MAÎTRE D'ŒUVRE	Atelier Tardy & Associés
DESCRIPTION	
<p>Restructuration des écoles d'Amance sur un site unique Afin de regrouper toutes les classes de l'école d'Amance sur un seul site, il a été décidé de restructurer l'école maternelle et l'actuelle bibliothèque communale, afin de créer un groupe scolaire cohérent, à proximité immédiate du centre périscolaire. Stade DCE</p>	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Ingénierie	244 412,50 € HT	État – DETR	17 %	314 288,58 € HT
Travaux locaux scolaires	1 377 179,50 € HT	Département – PACT II	2 %	45 455,23 € HT
Travaux locaux périscolaires	181 820,91 € HT	Département – politiques sectorielles	18 %	330 431,69 € HT
Imprévus (5% des travaux)	77 950,02 € HT	CAF	2 %	36 364,18 € HT
		Autofinancement	61 %	1 154 823,25 € HT
TOTAL	1 881 362,93 € HT	TOTAL		1 881 362,93 € HT

PARTENAIRES
-

CALENDRIER
Recrutement des entreprises : décembre 2021
Préparations et démolitions : février et mars 2022
Travaux bâtiments : d'avril 2022 à juillet 2023
Cours et extérieurs : août – septembre 2023
Livraison : septembre 2023

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
-

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE **Pays Vesoul – Val de Saône** **B.1**

PROJET / ACTION	CCTDS – Crédation d'un siège communautaire							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes Terres de Saône (CCTDS)							
MAÎTRE D'ŒUVRE	-							
DESCRIPTION								
<p>Création d'un nouveau bâtiment accueillant les services du siège de la Communauté de communes Terres de Saône.</p> <p>Objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - regrouper tous les services administratifs, ainsi que les services techniques sur un site unique et améliorer leur fonctionnement - Pallier les dysfonctionnements organisationnels observés du fait de la configuration actuelle des locaux - Équiper la collectivité d'un siège fonctionnel moins énergivore que les locaux actuels 								
PLAN DE FINANCEMENT								
DÉPENSES		FINANCEMENTS						
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant				
Travaux	Prévisionnel	État – DETR	-	-				
		Département 70 – PACT II	-	-				
		Autofinancement	-	-				
TOTAL	1 700 000 € HT	TOTAL		1 700 000 € HT				
PARTENAIRES								
-								
CALENDRIER								
<p>Programmation fin 2021 – début 2022</p> <p>Recrutement d'un maître d'œuvre 1^{er} semestre 2022</p>								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION								
-								

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE **Pays Vesoul – Val de Saône** **B.1**

PROJET / ACTION	CCTV – Construction de 5 micro-crèches																														
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de communes du Triangle Vert (CCTV)																														
MAÎTRE D'ŒUVRE	-																														
DESCRIPTION																															
<p>Construction de 5 micro-crèches sur le territoire intercommunal. Répondre aux besoins de la population en matière de petite enfance (recensés par la CAF et le CD70). Constructions envisagées aux abords des pôles éducatifs du territoire de la CCTV. Le secteur étant dépourvu de ce type d'infrastructures, la CCTV souhaite répondre à l'appel de la CAF et contribuer au « plan rebond ». Construction unitaire estimée à 400 000 €, pouvant accueillir 10 à 12 enfants.</p>																															
PLAN DE FINANCEMENT																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES</th> <th colspan="3">FINANCEMENTS</th> </tr> <tr> <th>Type</th> <th>Montant</th> <th>Structure – Dispositif</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Travaux</td> <td rowspan="4">Estimation</td> <td>CAF – plan rebond</td> <td>67,5 %</td> <td>1 350 000 € HT (270 000 € par structure)</td> </tr> <tr> <td>Département 70 – PACT II</td> <td rowspan="2">12,5 %</td> <td rowspan="2">250 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>État – DETR</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20 %</td> <td>400 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>2 000 000 € HT</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>2 000 000 € HT</td> </tr> </tbody> </table>					DÉPENSES		FINANCEMENTS			Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant	Travaux	Estimation	CAF – plan rebond	67,5 %	1 350 000 € HT (270 000 € par structure)	Département 70 – PACT II	12,5 %	250 000 € HT	État – DETR	Autofinancement	20 %	400 000 € HT	TOTAL	2 000 000 € HT	TOTAL		2 000 000 € HT
DÉPENSES		FINANCEMENTS																													
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant																											
Travaux	Estimation	CAF – plan rebond	67,5 %	1 350 000 € HT (270 000 € par structure)																											
		Département 70 – PACT II	12,5 %	250 000 € HT																											
		État – DETR																													
		Autofinancement	20 %	400 000 € HT																											
TOTAL	2 000 000 € HT	TOTAL		2 000 000 € HT																											
PARTENAIRES																															
-																															
CALENDRIER																															
1 ^{er} trimestre 2022 Désignation d'un AMO : février 2022																															
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION																															
-																															

PROJET / ACTION	CCTV – Construction d'un pôle socio-culturel et périscolaire à Saulx
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de communes du Triangle Vert (CCTV)
MAÎTRE D'ŒUVRE	Espace INGB
DESCRIPTION	
<p>Répondre aux besoins de la population en matière de petite enfance et de culture.</p> <p>Le bâtiment du centre périscolaire de la Colombine était un ancien bâtiment. La première ouverture de l'accueil périscolaire date de septembre 1996, c'est un des premiers centres périscolaires en milieu rural autour de Saulx. A ce jour, le bâtiment ancien a été démolie.</p> <p>Afin de répondre aux enjeux d'action sociale et d'accès aux services à la population, et pour faire face aux demandes des familles en termes d'accueil périscolaire, la Communauté de Communes a souhaité mettre en oeuvre un projet de pôle socio-culturel et périscolaire au sein de la commune siège de l'EPCI.</p> <p>Par ailleurs, les communes et la Communauté de Communes souffrent d'un manque d'une grande salle adaptée pouvant accueillir dans de bonnes conditions des rencontres, réunions et évènements culturels. Il convient de répondre à ces deux problématiques au sein de ce même projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rez de chaussée : Un accueil commun et le pôle périscolaire et extrascolaire - Etage : une salle culturelle et de réunion 	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Travaux	Estimation	Département 70	23,2 %	278 000 € HT
		État – DETR	24,3 %	292 000 € HT
		CAF	27,5 %	330 000 € HT
		Autofinancement	25 %	300 000 € HT
TOTAL	1 200 000 € HT	TOTAL		1 200 000 € HT

PARTENAIRES
Dépôt des dossiers de subventions auprès des partenaires financiers en cours.

CALENDRIER
Démarrage des travaux : mars 2022
Achèvement des travaux : avril 2023

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
-

PROJET / ACTION	Breurey-lès-Faverney – Hameau séniors							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Breurey-lès-Faverney							
MAÎTRE D'ŒUVRE	Belloncle, Saint-Loup-sur-Semouse							
DESCRIPTION								
Aménagement d'un hameau séniors évolutif sur des terrains en friche, à l'intérieur du village. Constructions bois (Manufacture des Usines Réunies à Saint-Loup-sur-Semouse).								
PLAN DE FINANCEMENT								
DÉPENSES		FINANCEMENTS						
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant				
Étude de faisabilité	6 900 € HT	-	-	-				
Travaux	-	-	-	-				
TOTAL	-	TOTAL		-				
PARTENAIRES								
Commission patrimoine								
CALENDRIER								
Étude faisabilité en cours Projet 2022-2026 Projet initial de 2 000 000 € rejeté								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION								
-								

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE **Pays Vesoul – Val de Saône** **B.1**

PROJET / ACTION	Combeaufontaine – Création d'un local de santé provisoire			
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Combeaufontaine			
MAÎTRE D'ŒUVRE	-			
DESCRIPTION	<p>La commune souhaite créer un local de santé provisoire afin d'accueillir au plus vite un médecin généraliste, dans l'attente de la création d'un centre de santé dans la commune, projet porté par la Communauté de communes des Hauts du Val de Saône, et dont les travaux ne devraient pas arriver à échéance avant le printemps 2023.</p>			
PLAN DE FINANCEMENT				
	DÉPENSES	FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Gros œuvre	94 300 € HT	État – DETR	30 %	28 290 € HT
Menuiseries		État – DSIL	20 %	18 860 € HT
Revêtement de sol		Département 70	15 %	14 145 € HT
Isolation		SIED 70	10 %	9 430 € HT
Peintures		Autofinancement	25 %	23 575 € HT
Plomberie...				
TOTAL	94 300 € HT	TOTAL		94 300 € HT
PARTENAIRES	État, Département, SIED 70			
CALENDRIER	Travaux débutés, fin prévue pour le 15 décembre.			
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION	-			

PROJET / ACTION	Corre – Création d'une micro-crèche et de 3 logements					
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Corre					
MAÎTRE D'ŒUVRE	CAUE					
DESCRIPTION						
<p>Rénovation des anciens logements d'enseignants. Bâtie en bon état qui mérite une rénovation. Accompagnée par la CAF, une étude a été menée auprès des habitants de tout le secteur. Le constat est que la garde d'enfants est insuffisante. Il est donc décidé au sein du conseil municipal une transformation de 3 grands logements en une micro-crèche au rez-de-chaussée et 3 petits logements à l'étage. Suite aux différentes études, il s'avère plus judicieux de réaliser les travaux en une seule tranche afin d'optimiser les différentes subventions de l'opération. Le projet se situe dans la continuité du groupe scolaire et du périscolaire dans le but de faciliter l'approche des petits enfants avec l'école. Cette rénovation devra tenir compte des enjeux énergétiques et la commune souhaite que cette rénovation bénéficie de l'utilisation de matériaux comme le chanvre projeté.</p>						
PLAN DE FINANCEMENT						
DÉPENSES		FINANCEMENTS				
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant		
Réhabilitation du RDC	265 000 € HT	État – DETR	-	-		
Réhabilitation de l'étage	235 000 € HT		-	-		
Création d'une chaufferie commune	70 000 € HT	SIED 70	-	-		
Aménagement des espaces extérieurs, façade devant et derrière	40 000 € HT	CAF – plan de rebond (micro-crèche)	-	-		
Enduits façade et débords de toit, zinguerie et démolition d'un garage et d'un appentis	46 000 € HT	LEADER	-	-		
Augmentation prix des fournitures ≈ 8 %	52 000 € HT	Autres	-	-		
Maîtrise d'œuvre et frais divers	160 000 € HT	Autofinancement	-	-		
TOTAL	868 000 € HT	TOTAL		868 000 € HT		
PARTENAIRES						
-						
CALENDRIER						
<p>Avant la crise sanitaire, la micro-crèche devait être opérationnelle en septembre 2021. Actuellement, l'ouverture est espérée fin 2022 ou début 2023.</p>						
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION						
-						

PROJET / ACTION	Mailley-et-Chazelot – Réhabilitation d'une ancienne ferme en un bâtiment multi-affecté : logements séniors et maison de santé
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Mailley-et-Chazelot
MAÎTRE D'ŒUVRE	-
DESCRIPTION	
<p>La commune est constamment à la recherche de foncier, et ce manque de terrain lui fait cruellement défaut pour mener à bien ses projets.</p> <p>Cependant, le GAEC DES NAUX vient de proposer d'abandonner un site en cœur de village d'une surface d'1,80 ha en vue de restructurer son exploitation sur un autre site en dehors du village.</p> <p>C'est une opportunité à saisir pour la commune. Une telle superficie en cœur de village représente un potentiel de développement inespéré.</p> <p>La commune envisage donc de raser le site afin d'y construire en premier lieu une salle multi-affectée.</p> <p>Ce projet a été inscrit au PACT 2. Le bâtiment aura une vocation supra communale. Composé de plusieurs salles, il servira aussi bien aux particuliers, qu'aux associations ou encore aux écoles et à la jeunesse.</p> <p>De plus, en termes de transition écologique, le bâtiment pourra être chauffé par l'énergie produite par le méthaniseur du GAEC.</p> <p>Ensuite, la commune souhaite construire des logements pour des personnes âgées encore autonomes et qui ne souhaitent pas intégrer d'établissements spécialisés.</p> <p>L'hébergement de type « Âges et Vie » propose une alternative intéressante. Cela correspond au désir des personnes âgées qui ne peuvent plus rester chez elles, mais qui souhaitent rester dans leur village.</p> <p>Elles peuvent ainsi libérer leurs logements, souvent trop grands, pour des familles en recherche d'immobilier. Cela représente un cercle vertueux.</p> <p>Enfin, pour compléter l'offre de services dans le domaine de la santé, non seulement pour les personnes âgées mais aussi pour tout le reste de la population, la commune souhaiterait construire une maison de santé.</p> <p>La présence de praticiens de santé manque cruellement sur tout le territoire. C'est indéniable, voire inquiétant. C'est pourquoi, vu le succès croissant de ce type de structures et afin d'inciter ces professionnels à s'installer dans le secteur, la commune veut prendre les devants et fournir ce genre de prestation.</p>	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Achat du terrain	250 000 € HT	Département	22 %	350 000 € HT
Réhabilitation	50 000 € HT	Région	9 %	150 000 € HT
Salle multi-affectée	500 000 € HT	État DETR – DSIL	22 %	350 000 € HT
Logements séniors	450 000 € HT	Autres ???	9 %	150 000 € HT
Maison de santé	350 000 € HT	Autofinancement	38 %	600 000 € HT
TOTAL	1 600 000 € HT	TOTAL		1 600 000 € HT

PARTENAIRES
Architecte – AGES ET VIE ? – HABITAT 70 ? – ARS ?

CALENDRIER
1 ^{ère} phase du projet en 2022
Échéance 2026

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
-

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE **Pays Vesoul – Val de Saône** **B.1**

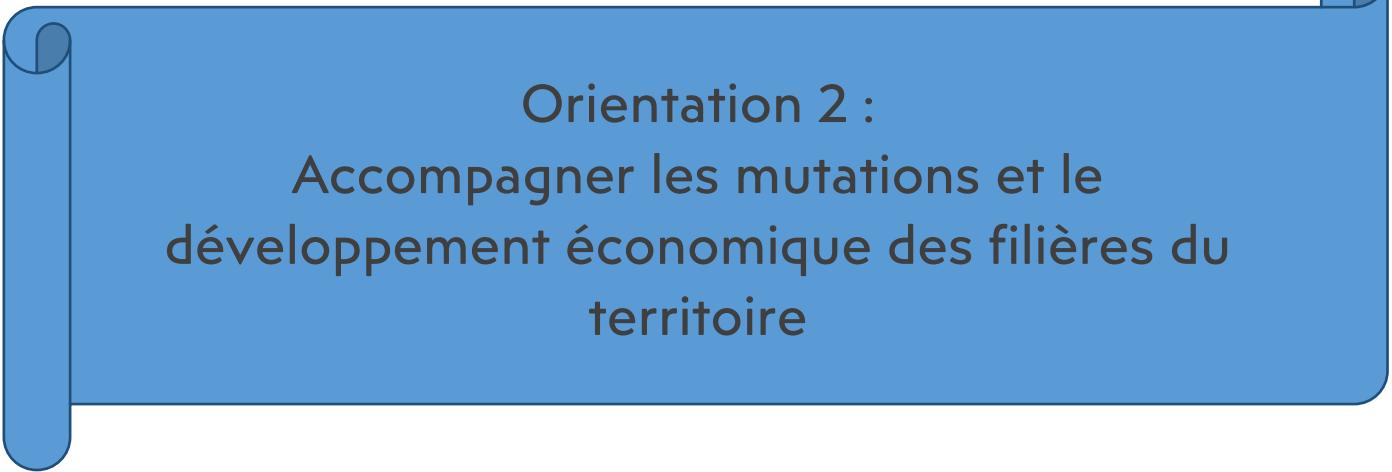
PROJET / ACTION	Scey-sur-Saône – Maison intergénérationnelle
MAÎTRE D'OUVRAGE	CCAS de Scey-sur-Saône, Établissement Public Communal
MAÎTRE D'ŒUVRE	M. BRETON Alain
DESCRIPTION	
<p>A l'abandon depuis de nombreuses années, le bâtiment est composé d'un ancien local commercial au rez-de-chaussée donnant sur la rue Paulmard, d'un appartement et de plusieurs locaux de rangement. L'ensemble est fortement dégradé, des infiltrations d'eau ont provoqué des effondrements des planchers à plusieurs endroits. Les bâtiments de stockage situés rue Bergerot ont fait l'objet d'une démolition partielle compte tenu de leur dangerosité.</p> <p>Le programme est composé de 3 entités imaginées chacune sur un niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au rez-de-chaussée, les locaux dédiés au club des ainés avec espaces de convivialité et d'animation avec la possibilité de réserver des espaces « ateliers » pour le partage des savoir-faire entre générations. Les locaux devront être facilement identifiables depuis la rue Paulmard. Par ailleurs, il convient de favoriser la transversalité des lieux en préservant un passage piéton entre l'arrière du site rue Bergerot et la rue Paulmard. - Au premier niveau sera créée une colocation pour seniors, avec espaces privatifs (chambres avec salles de bains) et espaces partagés. L'étage permettra d'accueillir 2 colocataires. - Au 2^{ème} niveau seront créés 3 studios meublés destinés aux étudiants, apprentis et salariés en transit. <p>Le projet prévoit également un espace extérieur couvert destiné à favoriser les échanges entre générations autour de moments conviviaux.</p>	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Acquisition et frais de notaire	52 000 € HT	Région BFC – AMI centre Bourg	29 %	362 800 € HT
		FNADT	-	-
		Appel à Projet Fond Friches	-	-
Travaux de rénovation	1 204 580 € HT	LEADER	-	-
		Autofinancement	-	-
TOTAL	1 256 580 € HT	TOTAL		1 256 580 € HT

PARTENAIRES
Pays Vesoul – Val de Saône avec un soutien en Ingénierie et suivi de projet par le Chef de Projet Petites Villes de Demain.

CALENDRIER
Études en 2021
Début des travaux prévu en mars 2022
Fin des travaux septembre 2023

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
-



Orientation 2 :

Accompagner les mutations et le développement économique des filières du territoire

PROJET / ACTION	C3 – Création d'une zone d'activités « Champ Bouttement » à Noidans-le-Ferroux
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes des Combés (C3)
MAÎTRE D'ŒUVRE	A définir
DESCRIPTION	
<p>Aménagement d'une zone d'activité de type services et commerces à destination principalement automobile : station essence, station de lavage auto, contrôle technique.</p> <p>Surface totale de la zone : 1ha28a39ca</p> <p>Nombre de lots aménagés : 6</p> <p>Nombre de lots réservés : 5</p>	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Études préalables	15 000 € HT	État	-	-
Maîtrise d'œuvre	A définir	Département 70	-	-
Aménagement	A définir	Autofinancement	-	-
TOTAL	330 000 € HT (estimation)	TOTAL		330 000 € HT (estimation)

PARTENAIRES
Commune
Département

CALENDRIER
- Lancement des études préalables au 2 nd trimestre 2021
- Dépôt du permis d'aménager : dernier trimestre 2021
- Etudes de maîtrise d'œuvre : fin 2021/début 2022
- Travaux d'aménagement : mi-2022

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
Surfaces créées
Nombre d'entreprises installées
Emplois créés
Nombre de passages auto aux pompes à essences

PROJET / ACTION	C3 – Extension de la zone d'activités « La Maze » à Scey-Sur-Saône
------------------------	--

MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes des Combés (C3)
-------------------------	--

MAÎTRE D'ŒUVRE	A définir
-----------------------	-----------

DESCRIPTION
Extension de la zone d'activité de la Maze à Scey-Sur-Saône pour répondre aux demandes d'entreprises du territoire.
Surface actuelle de la zone : 3ha 77ca
Surface extension : 6ha 10ca

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Études préalables	-	État	-	-
Maîtrise d'œuvre	-	Département 70	-	-
Aménagement	-	Autofinancement	-	-
TOTAL	-	TOTAL		-

PARTENAIRES
Commune
Département

CALENDRIER
- Lancement des études préalables septembre 2021
- Dépôt du permis d'aménager : début 2022
- Etudes de maîtrise d'œuvre : mi 2022
- Travaux d'aménagement : fin 2022

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
Surfaces créées
Nombre d'entreprises installées
Emplois créés

PROJET / ACTION	Gevigney-et-Mercey – Réhabilitation d'un commerce existant en cœur de village
------------------------	---

MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Gevigney-et-Mercey
-------------------------	-------------------------------

MAÎTRE D'ŒUVRE	Commune de Gevigney-et-Mercey
-----------------------	-------------------------------

DESCRIPTION	<p>La commune qui dispose depuis juin 2021 d'une boulangerie, souhaiterait voir revivre son commerce (BAR, EPICERIE, Chambre d'hôtes) qui a fermé en 2019.</p> <p>Pour cela, il semble que la location à un gérant soit le plus adapté pour retrouver rapidement un commerçant.</p>
--------------------	---

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Achat	350 000 € HT	État – DETR	36 %	147 000 € HT
Enduits façade	30 000 € HT	Communauté de communes (CCHVS)	5 %	21 000 € HT
Aménagement intérieur	35 000 € HT	LEADER	29 %	122 000 € HT
		Autofinancement	30 %	125 000 € HT
TOTAL	415 000 € HT	TOTAL		415 000 € HT

PARTENAIRES
1000 cafés

CALENDRIER
Si financement y compris de l'achat qui représente la part la plus importante, immédiatement.

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
-

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE **Pays Vesoul – Val de Saône** **B.2**

PROJET / ACTION	CCHVS – Réfection et extension de la zone d'activités - dite En Bazin - Combeaufontaine
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communautés de communes des Hauts du Val de Saône (CCHVS)
MAÎTRE D'ŒUVRE	-
DESCRIPTION	
<p>La Communauté de Communes souhaite conduire une réfection de la zone d'activité « En Bazin » à Combeaufontaine ainsi qu'une extension de près de 4ha afin d'accueillir 4 nouvelles entreprises.</p> <p>La CCHVS souhaite améliorer l'image de son territoire en travaillant sur un aménagement qualitatif. 3 entreprises sont identifiées pour une installation prochaine, il s'agit de la SICAE, de l'entreprise Bongarzone et du micro-garage d'Arbecey.</p> <p>Cette zone est la première visible du Département sur le trajet « Langres – Vesoul » et elle a vocation à rendre le territoire plus attractif.</p>	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Réhabilitation	122 017 € HT	État	40 %	283 264 € HT
Extension (hors achat de terrain)	586 144 € HT	Département 70	11 %	80 000 € HT
		Autofinancement	49 %	344 897 € HT
TOTAL	708 161 € HT	TOTAL		708 161 € HT

PARTENAIRES
-

CALENDRIER
Début des travaux fin du 1 ^{er} trimestre 2022.

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
-



Orientation 3 : Accroître l'alimentation locale

PROJET / ACTION	PVVS – Organisation du « Défi Aliment’action »
MAÎTRE D'OUVRAGE	Syndicat Mixte du Pays Vesoul - Val de Saône (PVVS)
MAÎTRE D'ŒUVRE	Syndicat Mixte du Pays Vesoul - Val de Saône (PVVS) CPIE de la Vallée de l'Ognon
DESCRIPTION	
<p>Le défi alimentation consiste à réunir des équipes composées de plusieurs participants qui se regroupent pour aboutir à une alimentation plus saine. Cela passe notamment par la mise en valeur des produits alimentaires locaux. L'objectif est de faire évoluer le comportement des foyers tout en maintenant le même niveau de budget alimentaire.</p> <p>Le contexte :</p> <p>La stimulation des circuits courts visée par ce défi permet de s'inscrire pleinement dans la dynamique d'un développement durable sur le Pays de Vesoul – Val de Saône. Favoriser les filières locales permet d'obtenir des gains environnementaux en limitant les distances de déplacement des marchandises alimentaires (simplification de la chaîne de distribution) et aussi les déplacements des consommateurs. Cela s'inscrit dans les démarches engagées par le territoire qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques : Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Contrat de Transition Ecologique (CTE).</p> <p>L'économie du territoire est aussi gagnante de ce type de démarche avec des retombées qui bénéficient aux acteurs locaux plutôt qu'à ceux situés dans des zones extérieures. C'est aussi un progrès social avec un renforcement du lien entre le producteur et le consommateur et globalement un renforcement du réseau entre les différents acteurs de la filière (le producteur, le transporteur, le distributeur et le consommateur).</p> <p>Le Pays Vesoul – Val de Saône est également acteur des politiques locales de santé dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) passé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il s'engage notamment à mettre en place des actions d'éducation sur la nutrition auprès des enfants en les sensibilisant à la consommation de produits locaux. Un travail spécifique a notamment été mené sur la « filière céréales » et des élèves ont pu visiter une ferme pédagogique pour s'informer et découvrir le monde agricole.</p> <p>C'est donc une initiative transversale qui répond à plusieurs enjeux actuels : santé, environnement, circuits courts, lien social... Il est donc possible de mobiliser divers partenaires pour obtenir des impacts transversaux concrets.</p> <p>Le projet :</p> <p>Le défi alimentation vise à accompagner les participants qui désirent se tourner vers une alimentation plus saine et plus locale. Ces personnes sont réparties en équipe et les consommations sont enregistrées grâce à des relevés d'achats qui permettent de présenter les progrès des foyers. L'objectif est de faire progresser chaque foyer à son niveau, peu importe le résultat final. C'est l'esprit de convivialité et d'échange qui prime sur la compétition.</p> <p>Ce projet se déroulera sur une période d'un an dans le but de couvrir toutes les saisons de l'année et donc de sensibiliser également à la saisonnalité des produits alimentaires.</p> <p>Le PVVS souhaite viser un public en précarité pour recruter les participants. Néanmoins, il n'y a pas de critères spécifiques pour recruter les participants. Tous les profils sont les bienvenus et c'est ce point qui fait la force du défi alimentation : la mixité sociale est un point clé pour la réussite de l'opération. Le défi s'adresse donc aux couples avec enfants, aux couples sans enfants et aux célibataires. Aucune limite d'âge n'est imposée. Ces personnes peuvent être mobilisées par des structures relais comme les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), les maisons de quartier, les centres sociaux etc.</p> <p>Le nom officiel du défi est : « Défi Aliment’action : manger local, un plaisir total ».</p>	

Le défi est structuré en plusieurs temps forts :

- Une soirée de lancement :

Ce moment permet de présenter le défi et de le lancer officiellement. C'est l'occasion de présenter les producteurs et distributeurs de produits locaux présents sur le territoire. Les participants sont aussi formés à remplir les relevés d'achats alimentaires. Ils se voient remettre un kit pour les aider à relever le défi. Celui-ci est composé de la sorte : les formulaires de relevés des achats, un guide des bons réflexes pour consommer local, un guide des producteurs et distributeurs de produits locaux, une fiche de présentation des aliments à privilégier selon la saison, des recettes originales etc.

- Une dizaine d'ateliers autour de l'alimentation locale :

L'objectif de ces activités est de proposer des moments conviviaux entre le lancement et la clôture du défi. Cela permet d'entretenir la dynamique et la motivation des participants tout au long de l'année. Ces activités peuvent être, par exemple :

- Une visite chez un producteur pour découvrir le métier d'agriculteur et les spécificités du travail en circuit court. L'idéal est de trouver un lieu le plus proche possible de tous les participants. Ce moment peut se conclure avec une dégustation ou un repas composé des produits de la ferme.
- Une visite chez un distributeur de produits locaux. Les participants peuvent découvrir un point de vente qui met en avant l'alimentation locale. Ils peuvent se renseigner sur des productions agricoles dont ils n'avaient pas connaissance avant. Le distributeur peut présenter son mode de fonctionnement et sa relation avec les producteurs.
- Une rencontre avec un professionnel de la nutrition. Cela permet aux participants d'obtenir des informations : sur la manière de manger sainement tout en maîtrisant son budget, sur l'équilibre des repas, sur les aliments à privilégier, sur ceux à éviter etc.
- Un atelier de cuisine avec des produits locaux et de saison. L'objectif est de découvrir des saveurs, des produits, des astuces... C'est un moment apprécié de partage de recettes et de techniques simples qui peuvent être reproduites par les foyers.
- Un atelier de jardinage. Le foyer lui-même peut être le théâtre d'un circuit court et local en cultivant ses fruits et légumes. Des solutions peuvent être présentées pour les personnes qui veulent se lancer sur un balcon. C'est l'occasion de sensibiliser les ménages sur les pratiques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, de les encourager à composter les déchets de la cuisine et organiques, cela favorise la biodiversité autour des habitations et cela entretient le lien social en échangeant les bonnes pratiques.
- Un atelier relatif à la gestion des déchets pour sensibiliser à la problématique du gaspillage et pour présenter les techniques qui permettent d'acheter moins d'emballages et donc de générer moins de déchets.
- Un atelier de sensibilisation à la pratique physique et sportive. Couplée à une alimentation saine, l'activité physique régulière permet de prévenir l'apparition de problèmes de santé.

- Tout au long du défi :

Un accompagnement et un suivi à distance sera mis en place durant la durée du défi pour conseiller et informer les participants concernant les différentes étapes et ateliers organisés. Le suivi concerne aussi la saisie des données de consommations alimentaires des participants pour enregistrer les progressions de chaque équipe.

- Une soirée de clôture :

Ce temps marque la fin du défi pour les participants. Les résultats des équipes sont dévoilés et chaque progression est mise en avant. Il n'y a pas de gagnant ou de perdant à désigner, tous les participants sont récompensés avec un lot. Par exemple, un panier gourmand de produits locaux. L'équipe qui a montré la plus belle évolution peut se voir offrir un bonus supplémentaire qui rentrera dans le thème du défi (outils de jardinage, graines à faire pousser, ustensiles de cuisine...). C'est aussi un temps d'échange pour écouter les témoignages des participants. Un temps festif peut conclure la soirée avec un spectacle, une animation ou encore un repas partagé. Une enquête de satisfaction peut être menée avant la clôture ou suite à celle-ci pour recueillir l'avis des foyers.

- Evaluation et bilan :

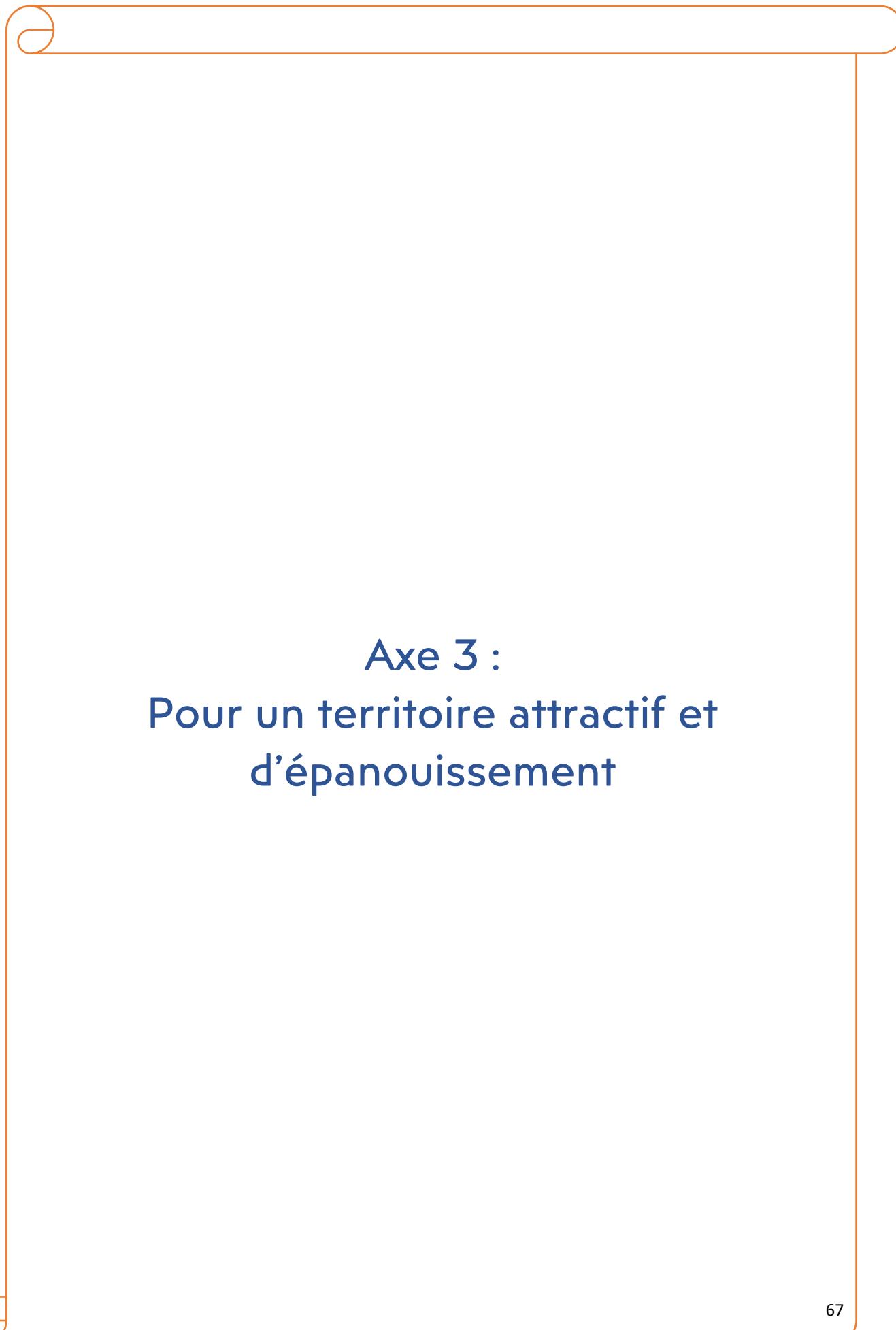
Une fois le défi alimentation clôturé, une évaluation et un bilan de la démarche seront réalisés. Cette étape va permettre de confronter les résultats obtenus aux objectifs fixés. Cela bénéficiera aussi bien aux familles qui ont participé qu'au comité de pilotage des partenaires qui ont organisé le défi.

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure - Dispositif	%	Montant
Convention de prestation PVVS-CPIE opération « Défi Aliment’action »	30 000 € TTC	CAF	11 %	4 000 € TTC
Achat de 60 yaourtières pour remise aux participants	3 769,42 € TTC	Appel à projets « Alimentation locale et solidaire » - Ministère de l’Agriculture (plan de relance) / Préfecture 70	44 %	15 654,16 € TTC
Sacs en tissu pour les kits de participation	765 € TTC			
Communication et divers	1 197,60 € TTC	Autofinancement PVVS	45 %	16 077,86 € TTC
TOTAL	35 732,02 € TTC	TOTAL		35 732,02 € TTC

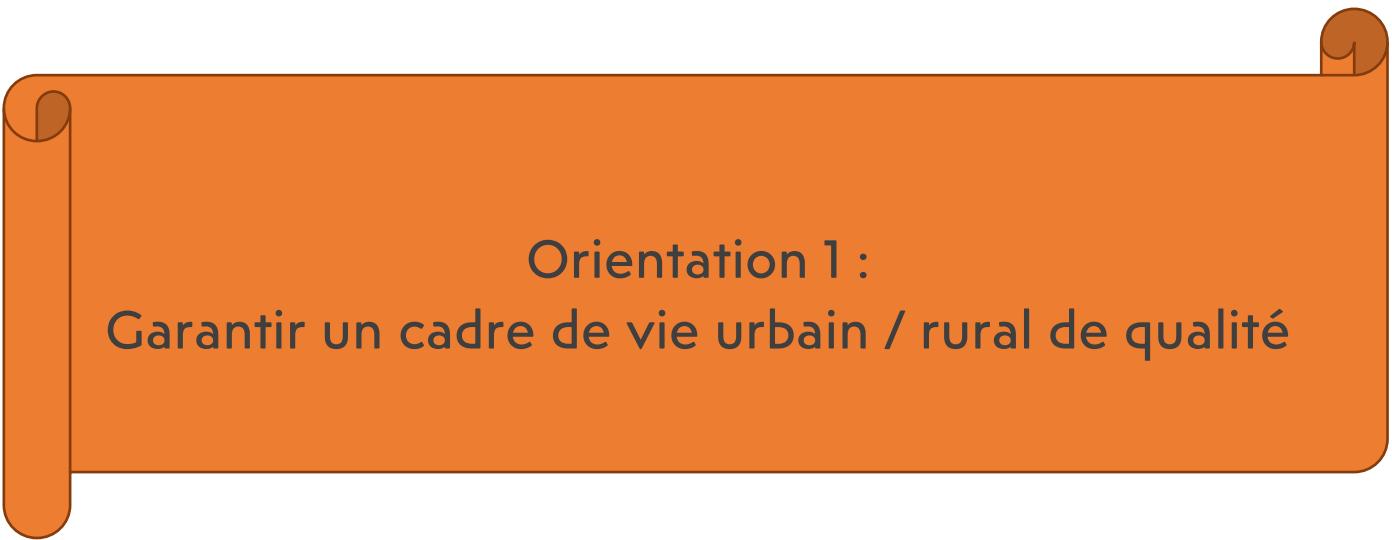
PARTENAIRES
PVVS : Montage du projet, participer au COPIL, suivi, évaluation, diffusion des supports de communication, élaboration du contenu/calendrier des animations en partenariat avec le CPIE
CPIE de la Vallée de l’Ognon : Montage du projet, participer au COPIL, réalisation des prestations, proposer un programme et l’organiser/l’animer, concevoir les ateliers, recruter les intervenants nécessaires, enregistrer les inscriptions, suivre les relevés d’achats, évaluation
Caisse d’Allocations Familiales : apporter un budget de 4 000 € sur la partie participation d’un public en précarité
Préfecture de Haute-Saône : apporter un budget de 15 654,16 € via l’appel à projets « Alimentation locale et solidaire » du Ministère de l’Agriculture
Instance Régionale d’Education et de Promotion de la Santé : participer au COPIL, Intervenir sur la thématique de la santé durant un atelier
Mouvement Les Incroyables Comestibles : montage du projet, se tenir à disposition pour présenter le jardin partagé et les méthodes de permaculture durant un atelier

CALENDRIER
Novembre - Décembre 2020 : Premières réunions de travail, début du montage du projet
Janvier – Juin 2021 : Travail sur les supports de communication, signature de la convention, fin du montage du projet et recrutement des participants
19 mars 2021 : Réunion de présentation aux partenaires
21 septembre 2021 : Lancement officiel du défi
Septembre 2021 – Septembre 2022 : Déroulé du défi sur une année avec 15 ateliers prévus
17 septembre 2022 : Soirée de clôture et présentation des résultats du défi aux équipes
Septembre – Octobre 2022 : Evaluation et bilan du Défi Aliment’action

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
- Objectif en nombre de participants : 30
- Objectif d’évolution globale des consommations de produits locaux (toutes équipes) entre les premiers et les derniers relevés : + 20 %
- Objectif du nombre d’animations réalisées entre le lancement et la clôture : 7 ateliers



Axe 3 : Pour un territoire attractif et d'épanouissement



Orientation 1 : Garantir un cadre de vie urbain / rural de qualité

PROJET / ACTION	C3 – Désamiantage et démolition des anciens bâtiments de la friche industrielle « Devaux » à Scey-Sur-Saône
------------------------	---

MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes des Combés (C3)
-------------------------	--

MAÎTRE D'ŒUVRE	Interne C3
-----------------------	------------

DESCRIPTION	
Avant d'engager les travaux d'aménagement du site, il est prévu d'engager une première phase de désamiantage, de démolition et d'évacuation des gravats afin de :	
<ul style="list-style-type: none"> - supprimer les éléments qui ne seront pas utiles dans la suite du projet ; - mettre en sécurité le site ; - dépolluer le site des matériaux amiantés. <p>Une réflexion est en cours avec le SYTEVOM pour réemployer une partie des charpentes métalliques qui seront démontées pour construire un nouveau bâtiment à Arc Les Gray.</p>	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Études	5 204 € HT	État – DETR	40 %	72 488 € HT
		Région BFC (AMI Bourg Centre)	40 %	72 488 € HT
Désamiantage et démolition	176 015 € HT	Autofinancement	20 %	36 243 € HT
TOTAL	181 219 € HT	TOTAL		181 219 € HT

PARTENAIRES
DDT SPL Territoires 70

CALENDRIER
Consultation des entreprises : août 2021
Notification marché : octobre 2021
Travaux : Décembre 2021-janvier 2022

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
Surface dépolluée

PROJET / ACTION	CCTV – Mise en place d'un PLUi			
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de communes du Triangle Vert (CCTV)			
MAÎTRE D'ŒUVRE	-			
DESCRIPTION	Mise en place du PLUi sur le territoire intercommunal sur la période 2022/2026.			
PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
-	-	État – DETR	-	-
		Autofinancement	-	-
TOTAL	500 000 € HT	TOTAL		500 000 € HT
PARTENAIRES				
Dépôt des dossiers de subventions auprès des partenaires financiers en cours.				
CALENDRIER				
1 ^{er} trimestre 2022 Désignation d'un AMO : décembre 2021 Démarrage de la procédure : février 2022				
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION				
-				

PROJET / ACTION	CA 70 – Valorisation de friches agricoles
MAÎTRE D'OUVRAGE	A définir
MAÎTRE D'ŒUVRE	Chambre d'Agriculture de Haute-Saône (CA 70) CAUE, association
DESCRIPTION	
<p>L'évolution des systèmes agricoles a modifié l'organisation des fermes. Les bâtiments ont été régulièrement modernisés ou reconstruits, afin d'être mis aux normes et adaptés aux nouvelles pratiques et à l'augmentation de la taille des exploitations. Ainsi des bâtiments agricoles sont régulièrement abandonnés. Certains d'entre eux sont situés dans le tissu urbain des communes pourraient être réhabilités dans l'objectif du renouvellement urbain ou dans le cadre de l'aménagement de la commune (espace récréatifs) ou changer de destination selon la qualité du bâti. Ces déconstructions se heurtent souvent à des écueils : la propriété foncière en indivis, l'absence de gestion des successions, le coût de la déconstruction du fait de matériaux quelques fois problématique (fibrociment amiante).</p> <p>L'action proposée consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un document de communication permettant de sensibiliser les acteurs, permettre aux propriétaires agricoles de connaître la réglementation, l'intérêt de la déconstruction, les aides possibles en fonction du projet visé... - Identifier sur 10 communes test des bâtis agricoles répondant à l'objectif et les caractériser : bâtiment d'intérêt patrimonial pouvant changer de destination, bâtiment sans intérêt patrimonial pouvant accueillir une autre activité économique, bâtiment sans intérêt pouvant être démolie pour autre usage du sol. - Faire une animation autour de ces communes « test » pour essayer de faire muter ce bâti. - Essayer de mettre en place avec les acteurs une filière d'élimination des déchets amiantés permettant de réduire les coûts dans le cas de réhabilitation des anciens sites agricoles situés en zone bâtie. 	
COÛT PRÉVISIONNEL	
<p>Communication : 5000 euros HT Choix des communes test et caractérisation du bâti : 6000 euros Animation : 6000 euros/an jusqu'en 2026</p>	
PLAN DE FINANCEMENT	
Plan de financement à déterminer.	
PARTENAIRES	
<p>A discuter : CAUE, ANAH, Etat, DDT (CDPENAF), SICTOM, SYTEVOM Syndicat Mixte du Pays Vesoul – Val de Saône (PVVS)</p>	
CALENDRIER	
<p>2022 : document de communication (sensibilisation des propriétaires et des communes / choix des communes test. Commencer à identifier si possibilité de monter une filière spécifique d'élimination des déchets amiantés et travail avec la CDPENAF pour favoriser la reconversion des anciens sites agricoles. 2023 : caractérisation du bâti agricole sur les 10 communes test 2023 : début de l'animation</p>	
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION	
Nombre et caractérisation des documents de communication, nombre de sites visités, nombre de site réhabilités	

PROJET / ACTION	ASCB – Restauration des écuries du Château de Bougey
MAÎTRE D'OUVRAGE	Association pour la Sauvegarde du Château de Bougey (ASCB)
MAÎTRE D'ŒUVRE	Laure de RAEVE, Architecte du Patrimoine
DESCRIPTION	
<p>L'existence des écuries est déjà attestée dans l'acte de vente du Château par François Mareschal, co-gouverneur de Besançon à Étienne de Camelion en 1687. Le même document révèle que l'ensemble comportait 3 tours carrées : une à chaque extrémité et une au-dessus de la porterie. Celle de droite était un colombier, les deux autres, des logements pour le personnel de la basse-cour. De part et d'autre de la porterie se trouvaient des écuries pour 40 chevaux.</p> <p>La réhabilitation des écuries, détruites dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, permettrait d'augmenter considérablement les surfaces dédiées aux expositions et aux réunions de toutes sortes (conférences, séminaires, stages, etc.) favorisant ainsi à la fois l'aspect culturel et les interactions sociales.</p> <p>Le projet de restauration des écuries, initialisé en 2010 en partenariat avec la fondation du patrimoine, permettra de valoriser l'aspect culturel, patrimonial et touristique du site et le développement économique du territoire.</p> <p>Les bases des murs consolidées par les bénévoles de l'ASCB (Association pour la Sauvegarde du Château de Bougey), par un chantier de jeunes international et ponctuellement par l'entreprise Rimet offrent un premier appui aux reconstructions futures. Le travail reste malgré tout considérable (500 m² environ sur 2 étages). Le projet bénéficierait à nos visiteurs habituels (1 000 personnes environ) et probablement à bien d'autres encore attirés par une offre culturelle plus grande et plus diversifiée.</p> <p>Le château a été retenu dans le cadre de la mission Stéphane Bern – Grand loto du patrimoine.</p>	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Maçonnerie	258 000 € HT	Fondation du patrimoine – Appel à projet/mécénat		300 000 €
Toiture / Charpente / Zinguerie	334 000 € HT			
Menuiseries ext. Et inté.	56 000 € HT	Mission patrimoine – appel à projet		Attribution connue fin 2021
Isolation		DRAC – Plan de relance	30 % ?	300 000 € ?
Plâtrerie / peinture		Département 70	20 % ?	
Plomberie diverse dont toilettes accessibles	9 000 € HT	Région BFC		?
		CCHVS		?
Installations électriques	12 000 € HT	LEADER / FEDER		
		Assemblée nationale / sénat – FDVA (Fonds de développement de la vie associative)		?
Raccordements aux réseaux de distribution d'eau et d'électricité		ASCB (temps de travail bénévole et prêt de matériel)		≈ 10 000 €
		Banque Crédit Agricole (mécénat et avance sur trésorerie) et Banque Populaire (appel à projet)		
Travaux d'assainissement des eaux usées	12 000 € HT	Banque Crédit Agricole (mécénat et avance sur trésorerie) et Banque Populaire (appel à projet)		En discussion
Honoraires architecte	56 760 € HT	Propriétaire / SCI Jean GUYOT de SAINT MICHEL		
TOTAL	910 000 € HT	TOTAL		910 000 € HT

Il s'agit essentiellement de dépenses d'investissement

PARTENAIRES

Fondation du patrimoine : gestion des souscriptions FDP et de la dotation de la mission patrimoine. Partenariat depuis 2010. Clôture de la 1^{ère} souscription et création d'une nouvelle souscription adossée à la mission patrimoine.

CALENDRIER

Étude préalable de l'architecte du patrimoine prévue pour le 20 octobre.

Phasage des travaux prévu par l'architecte du patrimoine.

Début des travaux en 2022 – Fin des travaux 2025-2026.

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

PROJET / ACTION	CCTDS – Diagnostic et étude d'évaluation sur bâtiment inscrit aux Monuments historiques : École de Saint Valère
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de communes Terres de Saône (CCTDS)
MAÎTRE D'ŒUVRE	Étude confiée à l'architecte du patrimoine Richard Duplat – Architecte en chef des Monuments historiques
DESCRIPTION	
<p>Soucieuse de son patrimoine, Terres de Saône souhaite dans un premier temps que puissent être retrouvées les conditions de conservation de cette école atypique si importante pour le patrimoine de la commune de Port-sur-Saône. À cet effet, un diagnostic général sera réalisé pour quantifier une remise en état de l'édifice. Les élus souhaitent par ailleurs que soient examinées les différentes options quant à une réhabilitation et une restructuration de ce bâtiment, et du groupe scolaire de manière générale.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un état complet et détaillé du bâtiment - Être conseillé quant aux moyens à mettre en œuvre pour en assurer une parfaite conservation - En améliorer les conditions thermiques - En perfectionner les conditions de sécurité - Améliorer les conditions d'enseignement - Détailler les scénarios possibles pour un réaménagement de ce bâtiment 	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Architecte du patrimoine	7 350 € HT	État – DRAC	40 %	5 804 € HT
Bureau d'études techniques	4 260 € HT	Département 70	20 %	2 902 € HT
Économiste du patrimoine	2 900 € HT	Autofinancement	40 %	5 804 € HT
TOTAL	14 510 € HT	TOTAL		14 510 € HT

PARTENAIRES
-

CALENDRIER
Étude lancée en novembre 2021
Résultats attendus premier trimestre 2022

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
Éclairage quant aux possibilités réelles de restructuration de ce bâtiment et l'optimisation de sa conservation et de son utilisation par les enfants du groupe scolaire.

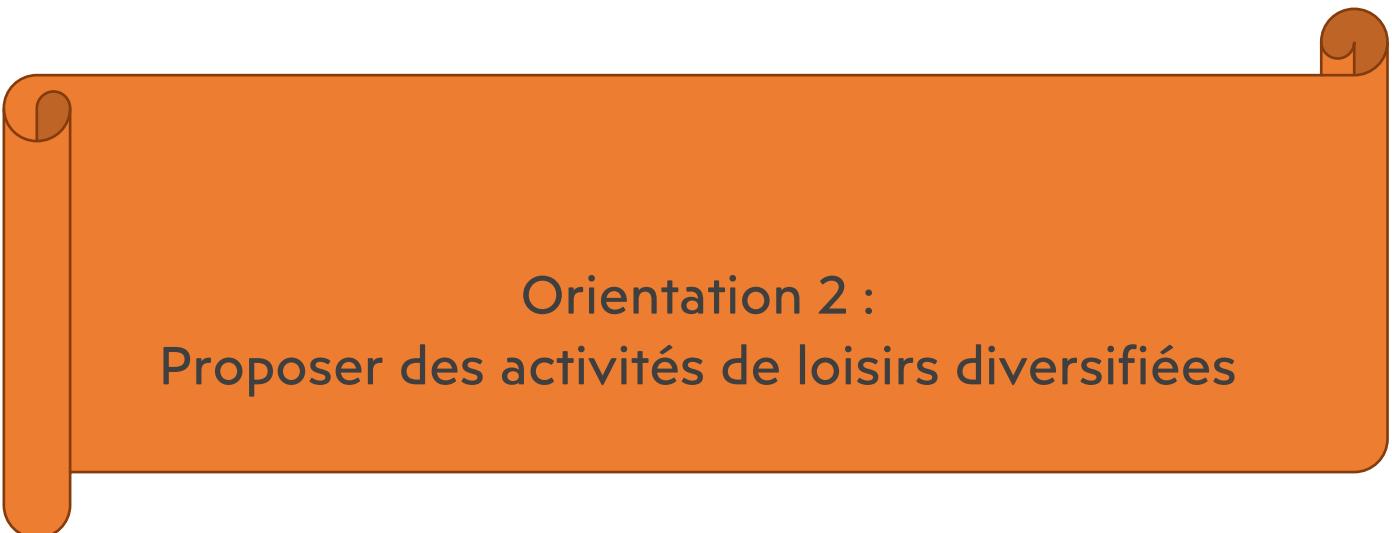
PROJET / ACTION	Faverney – Revitalisation du bourg
MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Faverney
MAÎTRE D'ŒUVRE	Insitu, 123 rue mac-mahon 54000 NANCY
DESCRIPTION	
<p>La Région a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en 2015 qui visait à expérimenter une démarche globale de revitalisation des bourgs-centres. La commune s'est engagée, une étude de programmation a été réalisée en 2016-2017, puis une maîtrise d'œuvre a été approuvée en 2020.</p> <p>Le projet consiste en l'aménagement de la place du Général de Gaulle, de la rue de l'Abbaye (bords de la rivière la Lanterne) et de la place du monument aux morts.</p> <p>Place Charles de Gaulle : Repenser la circulation au sein de la place, notamment les circulations douces, améliorer le stationnement, aménager un espace minéral et convivial.</p> <p>Place du monument : Il s'agit d'aménager ici un espace vivant lors des cérémonies commémoratives. La placette sera bordée de gradins qui se termineront par des marches en sifflet. La rue Bayard est complètement requalifiée. Elle sera revêtue de dalles calcaires qui reprennent les motifs et le calepinage repérés au droit de l'Église proche. Quelques bancs y sont implantés.</p> <p>Berges de la Lanterne : Un pont flottant sera implanté sur l'ancien emplacement. La berge sera adoucie de manière à recréer du lien avec la rivière. L'ensemble du mobilier de type table de pique-nique fera l'objet d'un renouvellement.</p>	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Place Charles de Gaulle	911 000 € HT	État – DETR	40 %	484 000 € HT
		LEADER si DETR < 40 %		
Place du monument	212 000 € HT	Région	40 %	484 000 € HT
Berges de la Lanterne	87 000 € HT	Autofinancement (prêt de la collectivité)	20 %	242 000 € HT
TOTAL	1 210 000 € HT	TOTAL		1 210 000 € HT

PARTENAIRES	
<p>Dans le cadre d'un contrat de revitalisation Bourg-Centre passé avec la Région BFC, les communes d'Amance et Faverney ont construit une stratégie de revitalisation comprenant différentes actions identifiées par la Région.</p> <p>Objectif sur le long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter le statut de bourg-centre du groupement des communes de Faverney et Amance, - Rendre les deux communes attractives en combinant une intervention sur l'espace public, les déplacements, le stationnement, les commerces, les équipements et les logements, - Renforcer les coopérations entre les communes de Faverney et Amance. 	

CALENDRIER
<p>Le projet est actuellement en attente de réalisation des fouilles archéologiques par l'INRAP.</p> <p>L'appel d'offres sera lancé si possible en début d'année 2022 et les travaux engagés au cours du 1^{er} semestre 2022 pour un achèvement en 2023.</p>

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION



Orientation 2 : Proposer des activités de loisirs diversifiées

PROJET / ACTION	C3 – Informatisation du réseau de bibliothèques communales							
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communautés de Communes des Combes (C3)							
MAÎTRE D'ŒUVRE	-							
DESCRIPTION								
<p>La Communauté de Communes des Combes organise l'informatisation des collections de son réseau de bibliothèques et la création d'un portail internet.</p> <p>Le but de la création de ce catalogue collectif est d'améliorer les services aux habitants en permettant la circulation des documents sur l'ensemble du réseau, donc de mettre en place des prêts interbibliothèques. Une carte de lecteur unique permettra d'emprunter/rendre des documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.</p> <p>Le projet comprend la création d'un catalogue collectif regroupant les fonds des 6 bibliothèques et les fonds mis à disposition par la Médiathèque Départementale de Haute-Saône. Il servira aussi de base au catalogue en ligne à destination du public (OPAC), lié à celui de la MD 70 avec les services aux lecteurs (consultation du compte lecteur, réservations, prolongation des prêts...).</p>								
PLAN DE FINANCEMENT								
DÉPENSES		FINANCEMENTS						
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant				
Licences SIGB	9 700 € HT	État – DGD	50 %	11 097 € HT				
Prestations SIGB	4 725 € HT	Département 70	13,5 %	3 000 € HT				
Formation SIGB Portail	7 000 € HT							
Hébergement annuel SIGB Portail	768 € HT	Autofinancement	36,5 %	8 096 € HT				
TOTAL	22 193 € HT	TOTAL		22 193 € HT				
PARTENAIRES								
<p>Les bibliothèques de la Communauté de Communes</p> <p>Les communes</p> <p>La Médiathèque Départementale 70</p> <p>La DRAC BFC</p>								
CALENDRIER								
<p>Consultation : Oct – Nov 2021</p> <p>Déploiement : Janvier – Septembre 2022</p>								
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION								
Fréquentation du portail								

PROJET / ACTION	C3 – Création d'une Maison de services culturels de Proximité – médiathèque intercommunale
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communautés de Communes des Combes (C3)
MAÎTRE D'ŒUVRE	Rochet-Blanc
DESCRIPTION	
<p>Le projet de médiathèque – espace culturel intercommunal doit poursuivre le développement de la dynamique culturelle et donc articuler les deux principaux domaines autour desquels s'est jusqu'ici profilée cette dynamique : celui de la lecture publique et celui de la musique. Espaces, ressources et activités seront au service de leur conjugaison, sans en exclure d'autres.</p> <p>La création de la Maison de Services Culturels de Proximité – médiathèque doit favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'égal accès de tous les publics aux contenus de culture, de formation et d'information - Favoriser le plaisir de la découverte, l'épanouissement personnel - Faciliter l'accès aux connaissances et aux apprentissages à tous les âges de la vie - Développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts et des innovations scientifiques <p>Favoriser l'échange et l'interaction pour stimuler l'imagination et la créativité</p> <p>Comme toute médiathèque d'aujourd'hui, la médiathèque – espace culturel sera un lieu dédié à tous les supports de l'écrit, de l'image et du son mais, autour de cette offre, elle offrira des activités multiples et croisera les pratiques : activités d'étude et de loisir ; lecture, écoute, visionnage ; ateliers de découverte, d'expérimentation ou de création, partage de savoirs et d'idées, mise en valeur des talents et ressources locales, formation, accompagnement dans la vie quotidienne, animations et spectacles...</p> <p>La médiathèque – espace culturel, située au cœur du développement de la politique culturelle communautaire, favorisera l'accès aux savoirs et aux pratiques et développera ainsi l'autonomie des personnes.</p> <p>Elle sera un lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Où chacun participera à la création d'une identité culturelle individuelle et collective, - Où chacun sera accompagné à la rencontre des contenus, de nouvelles formes et pratiques artistiques, - Où chacun pourra entrer en interaction avec une proposition culturelle et y contribuer, - Où chacun trouvera des espaces lui permettant de s'auto former ou de se former (maîtrise de la langue et des langues, culture générale, code de la route...), contribuant à la formation tout au long de la vie, qui est un enjeu majeur, puisque 34 % des habitants du territoire ne possèdent pas de diplôme, - Où les pratiques artistiques dédiées à la musique seront quotidiennes, au premier chef sur le mode de la formation en cycle ou ponctuellement, mais aussi via la diffusion et dans un souci constant de complémentarité entre collections physiques et virtuelles et activités. <p>Grâce à ses espaces conçus pour le partage comme pour des usages plus individuels, aux équipements qu'elle mettra à disposition et aux services qu'elle proposera, la médiathèque – espace culturel favorisera les pratiques individuelles mais nourrira aussi le lien social et valorisera les premières tout autant que ce dernier. De par son originalité, elle constituera un vecteur d'attractivité du territoire, elle rayonnera sur le territoire communautaire et les communes limitrophes, dépourvues d'équipement similaire.</p>	

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Études	325 368 € HT	État – DGD	26 %	887 369,34 € HT
		État – DETR	20 %	687 422,60 € HT
		Département 70	1 %	53 200 € HT
Acquisition	146 613,88 € HT	Région BFC	9 %	312 611,24 € HT
		CAF	3 %	94 712,44 € HT
Travaux	2 975 975,07 € HT	1 % paysage	14 %	485 000 € HT
		Autofinancement	27 %	927 641,33 € HT
TOTAL	3 447 956,95 € HT	TOTAL		3 447 956,95 € HT

PARTENAIRES

Etat : DRAC (DGD) – DETR – 1 % paysage
 CAF
 Région Bourgogne Franche-Comté
 Département de la Haute Saône
 Réseau des bibliothèques de la C3
 Echo System
 Médiathèque Départementale 70
 SIED 70

CALENDRIER

Etudes archi : 2020-2021
 Consultation des entreprises : déc 2021/janvier 2022
 Travaux : Mars 2022 – Novembre 2023

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

Evolution de la fréquentation de l'équipement

PROJET / ACTION	CCTV – Mise en place d'un pack culturel					
MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de communes du Triangle Vert (CCTV)					
MAÎTRE D'ŒUVRE	-					
DESCRIPTION	Répondre aux besoins de la population en matière de culture notamment auprès des scolaires. Mise en place d'une programmation culturelle sur le territoire intercommunal.					
PLAN DE FINANCEMENT						
DÉPENSES		FINANCEMENTS				
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant		
-	-	Département 70	67 %	40 000 € HT		
		Autofinancement	33 %	20 000 € HT		
TOTAL	60 000 € HT	TOTAL		60 000 € HT		
PARTENAIRES						
Département : PACT						
CALENDRIER						
Dès janvier 2022						
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION						
-						

PROJET / ACTION	Asso. Au Coin de l'Oreille – Extension des locaux de la salle de concert SMAC
------------------------	---

MAÎTRE D'OUVRAGE	Association Au Coin de l'Oreille
-------------------------	----------------------------------

MAÎTRE D'ŒUVRE	SMOD
-----------------------	------

DESCRIPTION

Echo system souhaite améliorer les conditions d'accueil des artistes et les espaces de travail de l'équipe salariée ; pour ceci des travaux d'extension sont prévus.

L'enjeu de ce projet est également environnemental en procédant à une amélioration du bâtiment bureau/accueil avec une isolation par l'extérieur, afin de gagner en efficacité énergétique et en confort de vie. Le projet est de construire une surface de 120m² au niveau +1 devant notre salle de concert. L'objectif est d'y accueillir les espaces de travail de l'équipe salariée (bureaux, salle de réunion), et ainsi dédier nos bureaux actuels en espace d'accueil pour les artistes lors des résidences et des concerts. De plus, avec cette extension, nous créons un préau devant l'entrée de la salle de concert, ce qui améliorera l'accueil du public lors des événements dans la salle.

Détails : Création d'un espace supplémentaire d'une surface de 120m² permettant :

- Création de 4 bureaux
- Création d'une salle de réunion
- Préau devant l'entrée de la salle de concert
- Transformation de l'espace bureau et chambres actuelles devenant des loges, des chambres, un nouvel espace dédié à l'accueil des artistes.
- Performance énergétique niveau BBC et BBC Reno

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Travaux locaux existants	69 577 € HT	État – DRAC BFC	40 %	159 962,80 € HT
Construction de bureaux	282 734 € HT	Département 70 – PACT II	25 %	99 976,75 € HT
Etudes, maîtrise d'œuvre	47 596 € HT	C3	10 %	39 990,70 € HT
		Autofinancement	25 %	99 976,75 € HT
TOTAL	399 907 € HT	TOTAL		399 907 € HT

PARTENAIRES
DRAC BFC
Région Bourgogne Franche-Comté
Département de la Haute Saône
Médiathèque Départementale 70
Communauté de Communes des Combes

CALENDRIER
2021 : 1 ^{er} semestre : Etablissement de plans, 1 ^{er} chiffrage, études de faisabilité financière/Études de structure
2022 : 1 ^{er} semestre : Dépôt du permis de construire, études obligatoires, choix des entreprises
2022 : 2 ^{ème} semestre : Début des travaux

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
Surfaces créées
Nombre de bureaux créés

PROJET / ACTION	Faverney – Rénovation et extension du gymnase
------------------------	---

MAÎTRE D'OUVRAGE	Commune de Faverney
-------------------------	---------------------

MAÎTRE D'ŒUVRE	A définir
-----------------------	-----------

DESCRIPTION
<p>Le gymnase actuel a été construit en 1982. Il est beaucoup utilisé par le collège, le pôle éducatif de Faverney et des associations locales. La toiture doit être reprise. Une étude d'implantation de panneaux solaires pourrait être prévue. Les vestiaires, sols, chauffage éclairage et isolation sont à envisager. De plus, une extension avec des vestiaires supplémentaires et une nouvelle salle de sports réservée aux activités de gymnase (judo...) doit être envisagée avec création de locaux pour la pétanque et le foot.</p> <p>Ce projet répond à une forte demande de tous les utilisateurs car les installations actuelles sont obsolètes.</p>

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
-	-	État	80 %	960 000 € HT
		Département 70		
		Région BFC		
		Autofinancement	20 %	240 000 € HT
TOTAL	1 200 000 € HT	TOTAL		1 200 000 € HT

PARTENAIRES
Département (PACT 2), Contrat territoriaux de la Région BFC, État

CALENDRIER
2022 : Désignation de l'architecte ou du bureau d'études
Fin 2022 : Appel d'offres
2023-2024 : Travaux

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION



Orientation 3 : Développer le tourisme durable

PROJET / ACTION	CCTDS – Restructuration des équipements sportifs et touristiques de l'île de la Maladière
------------------------	---

MAÎTRE D'OUVRAGE	Communauté de communes Terres de Saône (CCTDS)
-------------------------	--

MAÎTRE D'ŒUVRE	-
-----------------------	---

DESCRIPTION
L'île de la Maladière à Port-sur-Saône est une zone de loisirs, de sport et de tourisme essentiel à la vie de la commune et à la communauté. Elle accueille aujourd'hui trois équipements communautaires majeurs : la piscine, le camping et le port de plaisance. L'action consistera en une étude approfondie de l'ensemble et des possibilités visant à améliorer la fréquentation, avant de lancer des opérations de restructuration d'ampleur.

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant
Restructuration Camping	400 000 € HT	-	-	-
Restructuration Port de plaisance	1 000 000 € HT	-	-	-
Restructuration Piscine	-	-	-	-
TOTAL	-	TOTAL		-

PARTENAIRES
Département de la Haute-Saône
Région Bourgogne Franche Comté
État

CALENDRIER
Étude de faisabilité lancée au cours du 1 ^{er} semestre 2022

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION
-

PROJET / ACTION	CA 70 – Développement de l'agritourisme à vélo sur l'axe Saône																						
MAÎTRE D'OUVRAGE	Chambre d'agriculture de Haute-Saône (CA 70) Syndicat Mixte du Pays Vesoul - Val de Saône (PVVS) Département de Haute-Saône Destination 70 (Comité Départemental de Tourisme)																						
MAÎTRE D'ŒUVRE	Chambre d'agriculture de Haute-Saône (CA 70) Syndicat Mixte du Pays Vesoul - Val de Saône (PVVS) Département de Haute-Saône Destination 70 (Comité Départemental de Tourisme)																						
DESCRIPTION																							
<p>Ce projet a pour but de communiquer sur les exploitations agricoles présentes autour de la Saône et de la Voie Bleue qui accueillent du public, dont notamment des touristes qui empruntent ces voies fluviales et cyclables. Aujourd'hui, certaines de ces fermes accueillent du public en majorité pour de la vente directe de produits locaux, et dans une moindre mesure avec des activités d'agritourisme telles que l'hébergement ou la restauration. Il pourrait aussi être développé dans les fermes du périmètre étudié, des ateliers de réparation pour les vélos.</p> <p>L'objectif est donc d'identifier les fermes situées dans un rayon de 10 km autour de la Saône et de la Voie Bleue (V50), qui proposent de la vente directe ou de l'agritourisme. Mais il s'agit aussi d'encourager le développement de ces activités et la mise en place d'ateliers réparation vélo dans les fermes identifiées. Concernant les ateliers réparation vélo il existe la possibilité pour une ferme d'être labellisée « Accueil Vélo » et être ainsi bien mieux référencée vis-à-vis des cyclistes. Enfin, il s'agit de communiquer sur ces activités et exploitations de différentes manières (internet, flyers, signalisation...).</p> <p>Il s'agira donc, dans un premier temps de réunir les partenaires, puis de définir un plan d'action, d'identifier les agriculteurs intéressés et de les accompagner dans leur développement d'accueil du public et de mettre en place un plan de communication.</p>																							
PLAN DE FINANCEMENT																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES</th> <th colspan="3">FINANCEMENTS</th> </tr> <tr> <th>Type</th> <th>Montant</th> <th>Structure – Dispositif</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation par la CA 70</td> <td>6 000 € HT</td> <td rowspan="2">-</td> <td rowspan="2">-</td> <td rowspan="2">-</td> </tr> <tr> <td>Communication avec la création et diffusion des supports visuels</td> <td>6 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>12 000 € HT</td> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>12 000 € HT</td> </tr> </tbody> </table>		DÉPENSES		FINANCEMENTS			Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant	Animation par la CA 70	6 000 € HT	-	-	-	Communication avec la création et diffusion des supports visuels	6 000 € HT	TOTAL	12 000 € HT	TOTAL		12 000 € HT
DÉPENSES		FINANCEMENTS																					
Type	Montant	Structure – Dispositif	%	Montant																			
Animation par la CA 70	6 000 € HT	-	-	-																			
Communication avec la création et diffusion des supports visuels	6 000 € HT																						
TOTAL	12 000 € HT	TOTAL		12 000 € HT																			
PARTENAIRES																							
<p>Animation de l'action par la Chambre d'Agriculture. Partenaires identifiés : le Pays Vesoul-Val de Saône, la Chambre de commerce et la chambre des métiers, les offices de tourisme, Destination 70 et le département de Haute-Saône.</p> <p>En particulier sur la thématique du vélo, la chambre d'agriculture a apporté son appui au département sur le guide «Vélo & Fromage », permettant de proposer sur trois circuits vélo identifiés de faire des arrêts dans des fermes ou entreprises pour goûter et acheter des produits locaux.</p>																							

CALENDRIER

L'objectif d'un point de vue du calendrier est de démarrer les réflexions en 2022, afin d'avoir des éléments de communication prêts à être diffusé au printemps 2023 (début de la saison touristique). Mise à jour et développement les années suivantes.

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

Nombre d'exploitants référencés

Nombre de supports de communication réalisés et plan de diffusion

ANNEXES

Proposition d'actions dans le cadre de la démarche « Atelier des Territoires »

Axe stratégique 1 : Agriculture et transitions

- ❖ **Développer une stratégie d'accueil de nouveaux agriculteurs formés aux enjeux de la transition écologique pour anticiper le renouvellement des générations et prendre appui sur un réseau d'acteurs fort, intéressé aux démarches agroécologiques, et sur des espaces de formation diversifiés**
 - Mettre en place d'un projet alimentaire territorial (PAT) afin de rapprocher les filières de consommation et de production locales
 - Renforcer la visibilité de la plateforme Agrilocal encore mal connue
 - Adapter la plateforme Agrilocal, dédiée seulement à l'éducation secondaire, pour toutes les tranches du système éducatif, en lien avec EGALIM
 - Lancer des projets de maraîchage municipal / communautaire biologique
 - Ouvrir une réflexion sur l'évolution de la règle des marchés publics pour la fourniture d'une alimentation locale
 - Associer le conseil départemental à l'action
 - Travailler sur le rapport qualité/prix pour valoriser la production et assurer la soutenabilité des exploitations
- ❖ **Renforcer les filières de consommation et production locales à l'adresse des équipements et services publics**
 - Mettre en place d'un projet alimentaire territorial (PAT) afin de rapprocher les filières de consommation et de production locales
 - Renforcer la visibilité de la plateforme Agrilocal encore mal connue
 - Adapter la plateforme Agrilocal, dédiée seulement à l'éducation secondaire, pour toutes les tranches du système éducatif, en lien avec EGALIM
 - Lancer des projets de maraîchage municipal / communautaire biologique
 - Ouvrir une réflexion sur l'évolution de la règle des marchés publics pour la fourniture d'une alimentation locale
 - Associer le conseil départemental à l'action
 - Travailler sur le rapport qualité/prix pour valoriser la production et assurer la soutenabilité des exploitations
- ❖ **Créer des pôles agricoles de proximité**
 - Mettre en place une stratégie de coordination entre les agriculteurs pour démultiplier les points de vente locaux et créer de nouvelles proximités résilientes (regroupements de producteurs et produits différents), en lien avec les PAT.
 - S'appuyer sur les structures et lieux existants
 - Mettre à disposition des salles par les communes ou des associations (local commercial vide par exemple)
 - Mutualiser les moyens et la logistique pour les marchés et les paniers (stockage, transport)
 - Employer un personnel dédié pour la logistique et la vente
 - Poursuivre l'identification des producteurs locaux
 - Associer au tourisme et en faire la vitrine de la consommation locale
 - Tendre vers le changement de pratiques des consommateurs, le « plaisir de faire ses courses »

❖ **Développer une diversification énergétique intégrée au paysage et au profit de la pratique agricole, appuyé sur un diagnostic territorial du potentiel méthanisation**

- Continuer à prioriser la production agricole sur la production énergétique
- Maintenir une vigilance vis-à-vis de ce diagnostic de ressource pour ne pas tendre vers une production énergétique industrielle au détriment de l'agriculture alimentaire
- Donner les outils de connaissance aux élus afin de tendre vers la diversification énergétique, et des solutions sur-mesure en fonction des contextes

Axe stratégique 2 : Forêt et arbre hors forêt

❖ **Développer les débouchés locaux des sous-produits forestiers au bénéfice/ à la faveur de l'agriculture et des collectivités**

- Ne pas sur-prélever pour assurer l'alimentation et le renouvellement de la litière forestière avant tout
- Organiser la filière depuis l'offre jusqu'à la demande pour pouvoir répondre au mieux aux besoins du territoire et à ses capacités
- S'inspirer des démarches qui se mettent en place et amplifier leur action sur le territoire (ex : CUMAs spécialisées dans la fourniture de paillage)
- Développer ou renforcer le travail de sensibilisation et de communication auprès du grand public pour limiter les conflits
- Renforcer le maillon « exploitants forestiers » de la filière bois qui viennent aujourd'hui de l'étranger par manque de main d'œuvre locale
- Faire en sorte de privilégier l'usage local de la production forestière avant l'export (UE, USA, Chine)
- Utiliser les compensations carbone volontaires d'entreprises du territoire pour restructurer la forêt fragilisée par le changement climatique (ex : CRPF en Aquitaine)
- A coupler avec un renforcement de la production de végétaux locaux
- Développer les réseaux de chaleur des collectivités

❖ **Construire un territoire bocager et forestier Carbone positif porté par les acteurs urbains, économiques et ruraux**

- Permettre de reconnaître et financer le travail d'entretien des haies
- Responsabiliser l'agriculteur par rapport à la haie
- Amplifier les formations sur la haie, nécessaires pour ceux qui s'en occupent (ex : GIEE Prairies DOR)
- Réviser la compétence de réglementation des boisements, tenue par le département, pour faciliter et favoriser les démarches
- Mettre en relation les entreprises du territoire disposant de fonds de compensation carbone (labelisés bas carbone ou non) avec les porteurs de projet locaux
- Développer la compensation carbone volontaire avec le label Bas Carbone
- S'appuyer sur le mécénat et le sponsoring pour aider à financer la reconstruction de forêts dégradées

❖ **Sensibiliser et former les éleveurs en place à la gestion de l'herbe et au rôle potentiel des arbres isolés et linéaires**

- Mettre en place des parcelles-test agroforestières, pilotes, pour sensibiliser, former et convaincre les éleveurs de la nécessité de l'arbre comme auxiliaire de culture et d'élevage
- Mettre en lien avec le plan de relance et le financement de haies

❖ **Amplifier la construction 100% bois local**

- Créer un guide à destination des élus et services techniques des collectivités basé sur la capitalisation et les retour d'expériences d'opérations réussies, afin de lancer des marchés/appels d'offres innovants.
- S'orienter vers l'ameublement au vu des essences locales plutôt qu'à la construction
- Valoriser les produits refusés aux cahiers des charges industriels grâce à l'artisanat

- Retrouver une fiscalisation du transport pour limiter la mondialisation et retrouver des vrais prix
 - Pour la construction, orienter le marché vers les particuliers qui ne sont pas soumis aux mêmes normes et aux marchés publics contraignants
 - Développer les systèmes de scieries mobiles pour mettre en adéquation productions et projets locaux
 - Assurer une veille pour ne pas entraîner une replantation économique en douglas du territoire
 - Développer des outils et des techniques de la filière bois local afin de promouvoir le bois local
 - Utiliser le bois local dans les aménagements et mobilier urbains
- ❖ **Privilégier la régénération naturelle et les essences locales pour renouveler les boisements et les haies en prenant appui sur la création d'une pépinière végétal local**
- Deux filières de productions prioritaires : les arbres forestiers et les arbres fruitiers

Axe stratégique 3 : Régénération des sols artificialisés

- ❖ **Créer un réseau de sensibilisation à la qualité de projet architectural et paysager, et à la qualité et diversité de l'habitat**

 - Renforcer la place et le rôle du CAUE 70
 - Créer une maison de l'Architecture

- ❖ **Prioriser la réhabilitation du bâti existant et la mutation des friches, en secteur urbain et rural, avant toute nouvelle construction, en s'appuyant sur un outil opérationnel de revitalisation de friche**

 - Mettre en place la taxe sur les logements vacants
 - Acquérir du bâti vacant par les communes pour créer des logements abordables
 - Sensibiliser les élus aux différents outils pour les aider à comprendre et agir
 - Réaliser ce diagnostic en lien avec la chambre de commerce et d'industrie afin de mettre en parallèle les données relatives aux entreprises implantées dans les ZAE / ZI notamment
 - Etablir ce diagnostic sous format SIG et cartographique afin de pouvoir le partager plus facilement avec les différents acteurs
 - Après recensement, accompagner et encadrer le réaffectement en mettant un place une vision de l'ensemble des possibles et créer un projet territorial réfléchi
 - Allier les réaffectations économiques et naturelles
 - S'appuyer sur ce qui se fait ailleurs pour la gestion des friches (ex : Nord)
 - Réviser les documents d'urbanisme (PLU, PLUi) pour obliger à travailler sur la vacance - Développer un zonage particulier pour les friches identifiées comme secteur potentiel de projet (ex : Zone « AU revitalisation »)
 - Créer un guide à destination des élus et services techniques des collectivités basé sur la capitalisation et les retour d'expériences d'opérations réussies

- ❖ **Définir un plan d'action de renaturation des zones d'industrielles et d'activités**

 - A associer avec la dynamique Quartiers Fertiles
 - Développer une réflexion à long terme sur les ZAE qui permet aux collectivités de prendre pied sur des dynamiques privées auprès desquelles elles ont peu de pouvoir à court terme

- ❖ **Définir une politique de gestion des espaces agricoles en zone urbaine et périurbaine**

 - Développer une Couverture médiatique pour engager la prise de conscience des espaces agricoles résiduels, et stopper l'artificialisation

- ❖ **Créer un coefficient de valeur nourricière des espaces verts minimum pour chaque projet de construction bâtie et/ou de réhabilitation**

 - Relier aux dispositifs ANRU et quartiers fertiles
 - Etendre aux projets d'espaces publics et l'inclusion d'associations citoyennes (ex : incroyables comestibles)

❖ **Établir un diagnostic des ressources territoriales**

Axe stratégique 4 : Reconquête du réseau hydraulique

❖ **Se positionner en site pilote pour le projet Axe Saône**

- Utiliser ce dispositif pour financer et obtenir un support technique pour réaliser l'une des actions proposées ici
- S'appuyer sur les contrats de rivière, qui ont des plans d'actions très détaillés, mais pas toujours les moyens de les réaliser
- Organiser et répartir les actions par communauté de communes afin de gérer les affluents et cours d'eau des bassins versants de chaque territoire communautaire
- Créer un COPIL / une Instance de décision : Inclure les élus des Communautés de Communes, l'agence de l'eau, les représentants agricoles et les citoyens

❖ **Élaborer une stratégie globale couplée Energie/Eau des toitures**

- Utiliser ce dispositif pour financer et obtenir un support technique pour réaliser l'une des actions proposées ici
- S'appuyer sur les contrats de rivière, qui ont des plans d'actions très détaillés, mais pas toujours les moyens de les réaliser
- Organiser et répartir les actions par communauté de communes afin de gérer les affluents et cours d'eau des bassins versants de chaque territoire communautaire
- Créer un COPIL / une Instance de décision : Inclure les élus des Communautés de Communes, l'agence de l'eau, les représentants agricoles et les citoyens

❖ **Engager un projet complexe de renaturation urbaine**

- Réaliser un projet de réaménagement écologique et récrétouristique du Durgeon à Vesoul en créant un projet d'espace public « îlot de fraîcheur » en lien avec la TVB, les mobilités actives, en dépassant les objectifs du projet cœur de ville
- S'appuyer sur les nombreuses études déjà produites, notamment sur les parcours vélo
- Utiliser ce projet comme projet pilote pédagogique pour sensibiliser, donner une image forte et susciter l'intérêt de travailler différemment sur le réseau hydraulique du territoire

❖ **Engager, avec les espaces publics comme pilotes, un renouvellement écologique global**

- Une vraie nécessité d'impliquer les citoyens dans la démarche
- Travailler sur les village-rue et les places communales

❖ **Engager une action croisée de sensibilisation et de soutien financier aux agriculteurs sur les zones de captage prioritaires**

- S'engager vers une interdiction de productions polluantes à proximité des captages (ex : Vittel). Le soutien financier est primordial pour cette action
- Mettre en place une stratégie foncière appuyée sur des échanges de parcelles en profitant des départs à la retraite de 33% des exploitants pour intervenir

❖ **Lancer un plan de restauration/gestion des zones humides de tête de bassin versant grâce à un vivier d'agriculteurs rémunérés pour réactiver les paysages écologiques**

- Former et sensibiliser les agriculteurs exploitant les vallées de bassin versants, à des pratiques respectueuses du réseau hydraulique
- Créer un vivier d'agriculteurs rémunérés pour réactiver les paysages écologiques des têtes de bassin versant en priorité (notion du foncier...etc.)
- Proposition de débat autour de la maquette réalisée par la fédération de pêche pour sensibiliser aux enjeux environnement du réseau hydraulique

Nom du projet	Maitre d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Montant global prévisionnel	Europe (LEADER)	Etat (DETR, DSIL, FNADT,...) + CAF	Agence de l'Eau	Région BFC	Département 70	Communauté de communes, syndicat, Pays...	Commune	Autres (public, privés...)	Thématique DETR / DSIL	Thématique ANCT
A – POUR UN TERRITOIRE ANTICIPANT LES MUTATIONS ÉCOLOGIQUES ET CLIMATIQUES													
1. Préserver, restaurer, valoriser et gérer durablement les ressources naturelles													
Création d'un conservatoire de l'abeille noire	Association Les Abeilles Noires	Prise de contact avec les principaux partenaires au territoire à un projet carbone forestier pour expérimenter et déployer la labélisation bas carbone	29 000,00 €									Autres projets environnementaux	Transition écologique
Sensibiliser les propriétaires de forêt (publics et privés) et les entreprises du territoire à un projet carbone forestier pour expérimenter et déployer la labélisation bas carbone	COFOR / PVVS	2022 : sensibilisation et identification 2023-2026 : montage de projet	-									Autres projets environnementaux	Transition écologique
Développement de l'agroforesterie	CA 70	2022-2024	-									Autres projets environnementaux	Transition écologique
Pérenniser les haies existantes et les prairies permanentes	CA 70	2022-2023	-			-	-					Autres projets environnementaux	Transition écologique
Accompagnement d'entreprises pour la prise en compte de la biodiversité	CPIE	2022-2023	20 000,00 €		10 000,00 €		6 000,00 €				4 000,00 €	Autres projets environnementaux	Transition écologique
Agir en faveur de la biodiversité : restaurer le bocage et planter des couverts environnementaux	FCD 70	2021-2023	-									Autres projets environnementaux	Transition écologique
Interconnexion AEP avec Faverges	Breurey-les-Faverges	Décl. 2021 : début travaux	220 000,00 €				154 000,00 €		66 000,00 €			Eau /assainissement	Transition écologique
Création d'une STEP et mise en séparatif	Cendrecourt	2022 : début des Travaux	970 000,00 €	485 000,00 €	97 000,00 €		97 000,00 €		291 000,00 €			Eau /assainissement	Transition écologique
Travaux réseaux d'assainissement et STEP	Cubry-les-Faverges	2022-2023	1 073 025,00 €	109 598,00 €	488 348,00 €		60 244,00 €		414 835,00 €			Eau /assainissement	Transition écologique
Plantations puis entretien de la forêt communale	Mersusay	2020-2026	150 000,00 €						150 000,00 €			Autres projets environnementaux	Transition écologique
Création d'un réseau de transit au centre du village puis mise en exploitation du forage du Bois Bouillon	Noidans-le-Ferroux	Fin 2021 jusqu'à 2023	483 602,32 €		-		-			135 408,65 €		Eau /assainissement	Transition écologique
Suppression des eaux claires et mise en conformité du poste et dégâture de la station d'épuration Nord	Saint-Rémy-en-Comté	1er trimestre 2022 : début des travaux	81 449,00 €			40 724,00 €				20 362,00 €	20 363,00 €	Eau /assainissement	Transition écologique
Création d'une nouvelle STEP	Scey-sur-Saône	Étude : 2022	1 696 350,00 €									Eau /assainissement	Transition écologique
Renouvellement de la canalisation principale d'eau potable	Traves	Mai-Juin 2022	226 880,20 €	68 064,06 €	45 376,04 €		45 376,04 €		68 064,06 €			Eau /assainissement	Transition écologique
		SOUS-TOTAL A.1.	4 950 306,52 €		672 662,06 €	671 448,04 €	356 620,04 €		1 145 669,71 €		24 363,00 €		
2. Maîtriser les consommations et sources d'énergie													
Audit énergétique des groupes scolaires à Port-sur-Saône	CCTDS	Oct. 2021 : lancement de l'audit, 1er trimestre 2022 : résultats audit	41 000,00 €		24 600,00 €		8 200,00 €		8 200,00 €			Ingénierie (y compris études)	Transition écologique
Développement de projets photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux	SIED 70	2021 / 2022	230 300,00 €									Energies renouvelables	Transition écologique
Élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) réglementaire avec évaluation environnementale	PVVS	2022	110 000,00 €		55 000,00 €			55 000,00 €				Ingénierie (y compris études)	Transition écologique
Rénovation thermique des bâtiments communaux	Bougnon	2021-2022	90 000,00 €		36 000,00 €			36 000,00 €	18 000,00 €			Rénovation énergétique	Transition écologique
Rénovation de la salle des fêtes	Cubry-les-Faverges	Sept. 2021 - Mars 2022	49 835,00 €		18 949,00 €			18 300,00 €	12 586,00 €			Rénovation énergétique	Transition écologique
Rénovation de logements communaux	Cubry-les-Faverges	Oct. 2021 - Mai 2022	111 205,00 €		39 800,00 €			48 500,00 €	22 905,00 €			Rénovation énergétique	Transition écologique
Rénovation énergétique des logements de la poste	Gevigney-et-Mercey	Fin de l'opération en déc. 2023	111 326,90 €		33 079,81 €			56 048,81 €	22 598,28 €			Rénovation énergétique	Transition écologique
Renouvellement du chauffage de l'Eglise	Malleyet-Chazelot	1er semestre 2022	125 319,00 €		50 128,00 €			50 128,00 €	25 063,00 €			Rénovation énergétique	Transition écologique
Réhabilitation d'un bâtiment destiné à accueillir la mairie (réhab énergétique ?)	Pontcey	Fin 2021, 1er semestre 2022 : consultation des entreprises	600 000,00 €									Rénovation énergétique	Transition écologique
		SOUS-TOTAL A.2.	1 468 985,90 €		257 556,81 €		8 200,00 €	272 176,81 €	100 752,28 €				
3. Favoriser les mobilités adaptées aux besoins et ambitions de la transition écologique													
Création d'une aire de covoiturage	CCTDS	Travaux : octobre 2022	30 000,00 €				9 000,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €			Mobilité	Transition écologique
		SOUS-TOTAL A.3.	30 000,00 €				9 000,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €				
		TOTAL A.	6 449 252,42 €		930 218,87 €	671 448,04 €	17 200,00 €	367 110,04 €	262 576,81 €	1 246 421,99 €	24 363,00 €		
B – POUR UN TERRITOIRE STRUCTURÉ ET DYNAMIQUE													
1. Maintenir et renforcer les services et le lien social													
Construction d'un bâtiment périssolaire à La Romaine	C3	Oct. 2021 à fin 2022	634 812,00 €		262 184,00 €		222 184,00 €	150 444,00 €				Modernisation de l'offre scolaire et périssolaire	Education/jeunesse
Extension du bâtiment périssolaire de Traves	C3	Nov. 2021 à août 2022	250 000,00 €		200 000,00 €			50 000,00 €				Modernisation de l'offre scolaire et périssolaire	Education/jeunesse
Extension du bâtiment périssolaire de Scey-sur-Saône	C3	Fin 2021 à fin 2022	450 000,00 €		360 000,00 €			90 000,00 €				Modernisation de l'offre scolaire et périssolaire	Education/jeunesse
Construction de deux micro-crèches modulaires en bois local	C3	Construction : 1er semestre 2022	1 464 914,00 €		850 484,00 €		245 000,00 €	369 430,00 €				Adaptation des services publics en milieu rural	Education/jeunesse
Création de trois immeubles de santé	CCHVS	2022 : déb. Des travaux à Combeaufontaine	4 000 000,00 €									Accès à l'offre de soin	Santé
Mise en accessibilité des ERP communautaires (phase 1)	CCTDS	Travaux courant 2022	127 070,52 €									Autres mises aux normes ou réhab de bâtiment	Autre
Amélioration et sécurisation des bâtiments scolaires 2021	CCTDS	Fin 2021 / début 2022	48 856,91 €		11 651,85 €			14 556,82 €	22 648,24 €			Autres mises aux normes ou réhab de bâtiment	Autre
Restructuration des écoles d'Ance sur un site unique	CCTDS	Début des travaux février 2022	1 881 362,93 €		350 652,76 €			375 886,92 €	1 154 823,25 €			Modernisation de l'offre scolaire et périssolaire	Education/jeunesse
Création d'un siège communautaire	CCLDS	Fin 2021 / début 2022	1 700 000,00 €									Adaptation des services publics en milieu rural	Autre
Construction d'une micro-crèche	CCTV	1er semestre 2022	2 000 000,00 €		-				400 000,00 €			Adaptation des services publics en milieu rural	Education/jeunesse
Construction d'un pôle soci-culturel et périssolaire à Saulx	CCTV	Démarrage travaux : mars 2022	1 200 000,00 €		622 000,00 €			278 000,00 €	300 000,00 €			Modernisation de l'offre scolaire et périssolaire	Education/jeunesse
Hameau seniors	Breurey-les-Faverges	2022-2026										Adaptation des services publics en milieu rural	Social
Création d'un local de santé provisoire	Combeaufontaine	Fin prévue mi-décembre 2021	94 300,00 €		47 150,00 €			14 145,00 €	9 430,00 €	23 575,00 €		Accès à l'offre de soin	Santé
Création d'une micro-crèche et de 3 logements	Corre	2022-2023	868 000,00 €									Adaptation des services publics en milieu rural	Education/jeunesse
Réhabilitation d'une ancienne ferme en un bâtiment multi-affecté : logements seniors et maison de santé	Malleyet-Chazelot	2022-2026	1 600 000,00 €		350 000,00 €		150 000,00 €	350 000,00 €		600 000,00 €	150 000,00 €	Accès à l'offre de soin	Social
Maison intergénérationnelle	Scey-sur-Saône	Travaux : mars 2022 - sept 2023	1 256 580,00 €									Adaptation des services publics en milieu rural	Social
		SOUS-TOTAL B.1.	17 575 896,36 €		3 054 122,61 €		150 000,00 €	1 499 772,74 €	2 546 775,49 €	623 575,00 €	150 000,00 €		
2. Accompagner les mutations et le développement économique des filières du territoire													
Création d'une zone d'activités « Champ Bouteilloux » à Noidans-le-Ferroux	C3	En cours, travaux mi-2022	330 000,00 €									Développement économique	Développement économique
Extension de la zone d'activités « La Maze » à Scey-Sur-Saône	C3	En cours, travaux fin 2022	-									Développement économique	Développement économique
Réhabilitation d'un commerce existant en cœur de village	Gevigney-et-Mercey	Dès que possible	415 000,00 €	122 000,00 €	147 000,00 €				21 000,00 €	125 000,00 €		Développement économique	Développement économique
Extension de la zone d'activités de Combeaufontaine	CCHVS	-										Développement économique	Développement économique
		SOUS-TOTAL B.2.	745 000,00 €		122 000,00 €	147 000,00 €			21 000,00 €	125 000,00 €			
3. Accroître l'alimentation locale													
Organisation du « Défi Aliment'Action »	PVVS / CPIE	2021-2022	29 776,68 €		16 378,46 €			13 398,22 €				Autres projets environnementaux	Transition écologique
		SOUS-TOTAL B.3.	29 776,68 €		16 378,46 €			13 398,22 €					
		TOTAL B.	18 359 673,04 €	122 000,00 €	3 217 501,07 €	150 000,00 €	1 499 772,74 €	2 581 173,71 €	748 575,00 €	150 000,00 €			
C – POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET D'ÉPANOUSSEMENT													

1. Garantir un cadre de vie urbain / rural de qualité											
Désamiantage et démolition des anciens bâtiments de la friche industrielle « Devaux » à Scry-Sur-Saône	C3	Travaux : déc. 2021 - janvier 2022	181 219,00 €		72 488,00 €		72 488,00 €		36 243,00 €		Autres mises aux normes ou réhab de bâtiment
Mise en place d'un PLUi	CCTV	Désignation d'un AMO : décembre 2021 Démarrage de la procédure : février 2022	500 000,00 €	-				-			Autre
Valorisation de friches agricoles	CA 70	2022/2023	41 000,00 €								Ingénierie (y compris études)
Restauration des écuries du Château de Bougey	ASCB	Début des travaux en 2022	910 000,00 €								Autres projets environnementaux
Diagnostic et étude d'évaluation sur bâtiment inscrit aux Monuments historiques : École de Saint Valère	CCTDS	Étude lancée en novembre 2021	14 510,00 €	5 804,00 €			2 902,00 €	5 804,00 €			Mise en valeur du patrimoine
Revitalisation du bourg	Faverney	Appel d'offres début 2022 Travaux 1er semestre 2022 Achèvement en 2023	1 210 000,00 €	-				-			Ingénierie (y compris études)
Sous-TOTAL C.1.			2 856 729,00 €		78 292,00 €		72 488,00 €	2 902,00 €	42 047,00 €	0,00 €	0,00 €
2. Proposer des activités de loisirs diversifiées											
Informatisation du réseau de bibliothèques communales	C3	Janvier - septembre 2022	22 193,00 €	11 097,00 €		3 000,00 €	8 096,00 €				Numérique
Création d'une Maison de services culturels de Proximité - médiathèque intercommunale	C3	Travaux : mars 2022 à nov 2023	3 447 956,95 €	2 154 504,38 €	312 611,24 €	53 200,00 €	927 641,33 €				Adaptation des services publics en milieu rural
Mise en place d'un pack culturel	CCTV	Dès janvier 2022	60 000,00 €			40 000,00 €	20 000,00 €				Autre
Extension des locaux de la salle de concert SMAC	Association Au Coin de l'Oreille	2022	399 907,00 €	159 962,80 €		99 976,75 €	39 990,70 €		99 976,75 €		Offre culturelle
Rénovation et extension du gymnase	Faverney	Etude et appel d'offre : 2022 Travaux : 2023-2024	1 200 000,00 €	-		-	-	240 000,00 €			Culture
Sous-TOTAL C.2.			5 130 056,95 €	0,00 €	2 325 564,18 €	312 611,24 €	196 176,75 €	995 728,03 €	240 000,00 €	99 976,75 €	Équipements sportifs (autres que rénovation énergétique)
3. Développer le tourisme durable											
Restructuration des équipements sportifs et touristiques de l'île de la Maladière	CCTDS	Etude : 1er semestre 2022	-								Développement touristique
Développement de l'agritourisme à vélo sur l'axe Saône	CA 70	2022-2023	12 000,00 €								Développement touristique
Sous-TOTAL C.3.			12 000,00 €								Autre
TOTAL C			7 998 785,95 €	0,00 €	2 403 856,18 €	0,00 €	385 099,24 €	199 078,75 €	1 037 775,03 €	240 000,00 €	99 976,75 €
TOTAL CRTE du PVVS			32 798 751,41 €	122 000,00 €	6 551 576,12 €	671 448,04 €	552 299,24 €	2 065 971,53 €	3 901 625,55 €	2 234 996,99 €	274 339,75 €